

Archives de la Grande Chartreuse

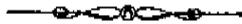


A-5
1858

CHARTREUSE de LYON

↔ Lys du Saint-Esprit ↔

(PROVINCE DE CHARTREUSE)



Manuscrits du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

La Chartreuse du Lys-Saint-Espirit.



Nota. — Sous ce titre on trouve la notice suivante dans le volume in 2 :
« Les Anciens Couvents de Lyon, par l'abbé Ad. Vachet, missionnaire
de Lyon. Lyon, Emmanuel Vitte, 1895. » — pag. 259-297. —

Armoiries de
la chartreuse.



D'azur à un saint-Espirit
d'argent tondant à une
fleur de lis d'or qui est
en pointe. —

I. Vie de saint Bruno, pag. 259-262. que je passe. —

II. — Règles, observances, coutumes, pag. 262-266. —

III. — Bonnes relations qui existaient entre les char-
— treux et l'église de Lyon. —

Les chartreux étaient les voisins de Lyon, et l'église de Lyon était très
célèbre, pour qu'il ne s'établît pas entre celle-ci et ceux-là des relations
plus ou moins intimes. La sainte église de Lyon, qui, par St. Irénée
et St. Isthme, remonte à l'église de Smyrne, a toujours conservé
dans sa liturgie, ses cérémonies, son chant sacré, quelque chose de
la grandeur et de la noblesse orientales. Les Pères de la Grande-
Chartreuse furent très-attachés à posséder dans leur solitude ces antiques
traditions. En 1126, pendant l'épiscopat de Raynault, membre de
la maison de Sennur, en Bourgogne, légat apostolique et 7^e
archevêque de Lyon, ils s'adressèrent « à la très-sainte et très-antique
église de Lyon, primatiale des Gaules, comme la plus célèbre de toutes »,
et ils en adoptèrent pieusement les livres de chant et la façon de
chanter.

167. chanter. C'est à dater de cette époque, que d'autres familles, monastères et églises des châteaux, n'hésitèrent pas à adopter le même chant.

L'église de Lyon témoigna la même confiance à la famille de St. Bruno; voici en effet ce que nous lisons dans leurs statuts religieux de l'ordre: « Vers le milieu du douzième siècle, le comte de Forez Guy II, ayant pris pour ruse la ville de Lyon, la sarrasta, la pillée et exerça sa fureur principalement sur les églises et sur le clergé dont il détruisit les habitations. Par la protection de Dieu, les clercs échappèrent à la mort. L'archevêque Héraclius lui-même et d'autres personnes de grande dignité vécurent, comme des fugitifs et des proscrits, jusqu'à la chartreuse de Portes, où quelquefois ils se réunissaient pour se dédommager de leur triste situation. Après les avoir consolés, le grand prieur Anthelme ajouta: « J'exerce en prie, Messieurs, ne continuez pas cette course errante et n'allez nulle part chercher un refuge. Demeurez parmi nous, et si vous voulez sortir pour l'expédition de vos affaires, revenez ensuite auprès de nous. Nous vous nous offrirons (à l'exception des chevaux) et vos prêtres et vos clercs, aussi longtemps qu'il faudra; ce sera pour nous un bonheur, et vous n'aurez pas à craindre d'être indiscrets. Donc on allait et on venait, beaucoup même s'établissant à demeure, et toutes les choses nécessaires à la vie leur furent fournies en abondance et avec la plus aimable générosité, jusqu'à ce que bientôt après, les ennemis étant chassés et défaits, on retourna à Lyon, non sans grand miracle. »

L'église de Lyon ne fut pas ingrate, et aussitôt qu'elle put témoigner sa reconnaissance, elle le fit avec bonheur. Etienne, prieur de la chartreuse de Portes, qui devint évêque de Die, et le frère Tétricus, compagnon de prière de Raynaud, archevêque de Lyon, exemptèrent les chartreux de tout péage dans la ville de Lyon. Voici le texte de la réponse archiepiscopale: « Raynaud, par la grâce de Dieu, humble serviteur de l'église primatiale de Lyon, et tout le chapitre de ladite église, à tous nos chers fils
Les prieurs

168. Les prieurs des chartreuses et au chapitre général de l'ordre, salut dans le
seigneur. Les demandes justes et raisonnables et qui ont trait à des œuvres
de piété et de salut, nous les accueillons avec bonheur, nous y accédons avec
un plein et cordial assentiment. Soit donc parce que le prieur de Portes et le
frère Etienne nous en ont supplié, soit surtout et avant tout parce que nous
vénérons votre ordre et que nous tenons au salut de nos âmes, nous voulons
accéder avec bonté et générosité à votre demande. Donc à vous qui êtes
profès de votre ordre et à tous ceux qui y appartiendront à l'avenir, au
sujet de tout ce que vous pourrez acheter ou vendre pour votre usage dans
notre ville, comme aussi de tout ce que vous aurez acquis ou obtenu pour
être transporté à travers notre ville jus qu'à l'une de vos maisons, on n'exer-
ce aucun droit, péage, usage. Nous entendons que tous ces objets travers-
ent la cité sans être frappés d'aucune contribution. »

Nous verrons plus tard la municipalité lyonnaise accorder aux chartreuses
des privilèges et des franchises semblables.

L'Église de Lyon ne borne pas là ses bienfaits, mais encore, à diverses épe-
ques, elle favorise de tout son pouvoir l'établissement de plusieurs char-
treuses dans le diocèse. Il y a eu jusqu'à sept maisons de chartreuses et
deux de religieuses chartreuses : ce sont les chartreuses de Montmorillon
sur la Saône, en face de Belleville ; celles de Billon, et de Salignac, près de
Bocerg ; de Portes, près d'Ambérieu ; de Meyriat, dans la Bresse ; de
Sainte-Croix, près de Rive-de-Gier ; de Lyon enfin ; il faut encore ajouter
la Balme, couvent de dames Chartreuses, appelée Sallettes, fondé par
les Dauphins de Viennois, sur le bord méridional du Rhône, et la mai-
son de Polletins, en Bresse, qui avait été aussi couvent de Chartreuses
et dont l'immeuble, comme nous le verrons, fut plus tard réuni à la
chartreuse de Lyon. —

En retour les Pères Chartreux, qui passent leur vie dans la prière, et qui
ne peuvent que par la prière témoigner leur gratitude à leurs bienfaiteurs,
ne négligent pas ce moyen de reconnaissance. Quand on eut fondé la
chartreuse

169 chartreuse de Sainte-Croix, en la paroisse de Parvagin, le doyen et le chapitre de l'Eglise de Lyon, qui avait fait à la nouvelle fondation, une généreuse aumône, reçurent du général et du chapitre de la chartreuse un bref par lequel, « en considération de leurs bonnes affections et bienfaits au nouveau couvent de Sainte-Croix, ils leur font pleine participation de tous leurs biens spirituels et promettent de prier pour tous ceux de ladite Eglise dont leur sera notifié le décès à leur chapitre général le dimanche Cantate Dominum. »

Tous ces faits indiquent suffisamment la cordialité des rapports qui existaient entre l'ordre des chartreux et la sainte et vénérable Eglise de Lyon. Quand les enfants de St-Bruno voudront fonder dans notre ville une maison de leur ordre, ils ne trouveront point d'opposition. Dieu dès longtemps aura préparé les voies. —

IV. — Fondation de la chartreuse de Lyon. —

Vers le milieu du mois d'août 1584, un roi de France faisait une entrée solennelle dans sa bonne ville de Lyon. Seigneurs et vilains, gentilshommes et nobles dames, maîtres des jurandes et artisans, gens d'armes et gens d'Eglise, se pressaient en foule à cette cérémonie royale, mêlant leurs couleurs, leurs costumes et leurs bannières. Parmi les députations religieuses convoquées à cette fête, on remarquait deux moines en blanc scapulaire, à la tête rasée, qui n'avaient guère l'habitude de paraître dans ce tumulte du monde. C'étaient des religieux de la Grande-Chartreuse, au diocèse de Grenoble. Ils venaient demander au roi de France, Henri III, d'écarter qu'une maison de leur ordre fut établie à Lyon. — Le roi était très favorable aux ordres religieux; dès la première année de son règne (1574), il avait manifesté aux chartreux toute sa bienveillance en leur accordant les lettres patentes qui suivent: —

« Lettres patentes, qui concernent toutes les chartreuses, accordées à la demande des prieur et religieux de la Grande-Chartreuse, portant qu'il est défendu de les inquiéter en manière que se soit, eux, leurs convers, domestiques familiaux.

Fondation. -

familiers et serviteurs domestiques, prendra ni arrêter leurs bêtes et denrées
quelconques... sont les dits suppliants et toutes les maisons de l'ordre, privi-
70 - légies, exemptes, francs et quittes par tout notre pays de Dauphiné et royaume
de France, pour leurs denrées, affaires et provisions, de toute servitude, exac-
-tion et paiement de péages, entrées, issues, travers, ravers, truyages, gabelles
ordinaires et extraordinaires, impôts, emprunts, aides, sixièmes, quatri-
-mes, tailles etc... Signé: le roy Dauphin. »

La demande des religieux ne pouvait qu'être bien accueillie par
le roi, qui octroya l'autorisation sollicitée et voulut que cette nouvelle
fondation prit le nom de Lys-Saint-Esprit, en souvenir de l'ordre de
chevalerie qu'il avait institué. Monsieur de Mandelot, alors gouver-
-neur de la ville, fut chargé d'en choisir l'emplacement. Il y avait, au
-sommet occidental de la côte Saint-Sébastien, dans une situation mer-
-veilleuse et dans la solitude, un vaste territoire, appelé la Giroflée, à
cause des fleurs de ce nom qui y croissaient en abondance. C'est cet en-
-droit qui fut choisi pour la fondation nouvelle.

La chartreuse de Lyon, n'occupant pas tout d'abord le vaste emplacem-
-ent qu'elle occupa plus tard, ce n'est que par des acquisitions successi-
-ves qu'elle arriva à son complet développement. Pour nous en faire
à y revenir, donnons dès maintenant le détail de ces divers achats:

La première acquisition de terrain fut faite le 17 octobre 1584.
Les Pères chartreux achetèrent de sieur Étienne Mussio, seigneur et mar-
-quis de Vaulx-en-Velin, le terrain dit la Giroflée, au prix de qua-
-tre mille écus d'or sol, soit 12 000 francs. (cet acte nul et sans effet,
voir D. Ambroise). En 1593, ils achetèrent de Guillaume Mary, dit Venart,
une terre de la contenance d'une bichérée environ et située proche
de la grande église, au matin, au prix de 330 francs. Cette même
année ils traitèrent avec François Guigo et Françoise Breutat pour l'a-
-chat d'une maison et d'une terre de trois bichérées de superficie,
située près de la grande église, au prix de 630 francs. En 1598, ils
achètent

Fondation. —

achetant du sieur Benoit Guigo, dit Varambon, une terre de trois cour-
piées, située près de l'église, côté du matin, au prix de 300 francs.

En 1604, ils font l'acquisition au prix de 3'150 francs, de messieurs
Le Juge, des cinq sixièmes de leur maison, vignes etc., situées au
soir du grand cloître (aujourd'hui le sacre-cœur). L'année suivante,
171 ils complètent cette acquisition en achetant la sixième et dernière
partie, au prix de 630 francs. En 1609, ils achètent de Claudine
Roux, veuve de Pierre Gras, un tènement de trois bichérées, qui depuis
devint une pierre, au prix de 960 francs. En l'année 1610, il est
procédé à un échange entre M. François de Baglion, baron de la
Salle, et la chartreuse: celle-ci remet à celui-là un fonds qu'elle
venait d'acquies, appelé la Gelaz, et en retour M. de la Salle remet
au père de la chartreuse de Lyon une pièce de terre qui fit plus
tard la plus grande partie du grand cloître, un jardin et une vigne.

En 1616, le sieur Jean Roger, dit Robert, vend aux religieux une
petite maison et un jardin joignant les fonds Mary, c'est à dire près
de l'église et au levant, au prix de 362 francs. En 1648, les Pères
rachètent le domaine de la Gelaz (rue des Chartreux) qui avait été
donné au baron de la Salle, il le payent 11'300 francs. En 1651, on
achète au dit baron le tènement de la Roche, situé le long de la
Saône, il est payé 16'450 francs. — En 1653, le seigneur d'Yon
vend à la chartreuse le château d'Yon (aujourd'hui les locaux de
saint Joseph, occupent cet endroit) au prix de 13'300 francs. — En
1661, un sieur Claude Foucaut vend une maison, une vigne et un jardin,
payés 7000 francs. — En 1662, on achète d'un sieur Marc Perrachon un
tènement de maisons, qui fut appelé Le Tenaillet; il y avait là le four,
la buanderie etc. C'est là que sont aujourd'hui les écuries et les granges
de la maison des missionnaires, ainsi que le logement de quelques dom-
estiques. — Enfin pour ne pas être trop long et peut être fatigant, en 1664,
Benoit Sivella et Edouard du Vernay; en 1666, François Mary et Jean
Grospièrre

- Fondation -

Gros pierre; en 1667, Étienne Rogier; en 1669, Jacques Bouchardat; en 1678, Pierre Bachelu; en 1683, veuve Aimé Laige; en 1683, Thomas Duceud, et en 1684, Étienne Bachelu vendirent aux Pères Chartreux différents lots de terrain qui complétèrent la grande propriété de la chartreuse de Lyon. Ces diverses acquisitions coûtèrent net 131'735 fr., auquel prix il faut ajouter pour lots et milots environ 13'000 francs, pour amortissements et indemnités 86'000 francs, ce qui donne un total de 170'735 francs environ. —

p. 172. Les religieux qui virent à Lyon, pour cette fondation, étaient peu nombreux; ils avaient pour supérieur le père Marchand, qui ne tarda pas à être général de l'ordre. Ils ne songèrent d'abord qu'à élever une simple chapelle et quelques bâtiments pour leur servir d'habitation; mais les commencements étaient si restreints qu'ils ne tardèrent pas à être obligés de donner à ces différentes constructions des développements plus considérables. Il y eut un plan général à la réalisation duquel on travailla par parties, successivement, à différentes époques, et avec des suspensions plus ou moins prolongées.

Dom Marchand étant devenu supérieur général, Dom Bazemont lui succéda, mais à proprement parler, il faut regarder Dom Jean Thurin comme le premier supérieur, car ce n'est que sous sa direction qu'on commença à former une communauté en règle. Sous son administration et sur les ordres du général Dom Marchand, qui s'intéressait beaucoup à son œuvre, on entreprit les travaux considérables qu'on avait projetés. Il fallut commencer par s'assurer de la bienveillance du Consulat, et obtenir de lui l'autorisation de tirer de la pierre du rocher qui bordait la Saône, au lieu où s'est établi, plus d'un siècle après (1703), le magasin à poudre sous la direction du maréchal de Vauban. Voici le procès-verbal de la séance consulaire du 17 mars 1590, qui octroie cette autorisation:

« Les Révérends Pères et Religieux de la Grande Chartreuse, chefs de l'ordre des Chartreux.

Fondation.

chartreux, exposent que, depuis quelques années, ils ont commencé en cette ville une église et monastère de leur ordre; que pour cela ils avaient acquis un grand terrain éloigné de la fréquentation du peuple; auquel terrain, dès la dite acquisition, ils firent bâtir une petite chapelle et édifier quelques bâtiments pour leur habitation, mais ne suffisant pas pour recevoir les religieux de leur ordre passants, et loger les résidents, et qui y célèbrent le service divin, suivant leur constitution; ils désireraient augmenter leur église et les autres bâtiments, ce qui sera d'autant embellir et décorer cette ville, mais ils ont besoin d'une permission spéciale de faire tirer de la pierre de telle pierre voisine la plus commode. Outre ce, demandant p. 273. que les privilèges octroyés à leur ordre par les rois de France leur soient maintenus et accordés en cette ville comme dans les autres villes du royaume.

Les sieurs échevins, désireux d'attirer dans cette ville toutes sortes de dévotion et de piété, considérant que les dits religieux chartreux n'apportent aucun dommage, mais plutôt profit au peuple, parce qu'ils ne sont mendiants, mais plutôt charitables et donnent de grandes aumônes, et aussi que les édifices qu'ils veulent élever seront autant de décorations et embellissements à la ville, leur ont permis de tirer et de faire tirer de la pierre au lieu qui leur sera le plus commode, pourvu que ce soit sans l'incommo- dité des particuliers, à la charge de bailler le modèle dudit bâtiment avant qu'on le commence, afin de considérer si, pour sa situation, il pourrait avec le temps être nuisible et causer préjudice à la ville ou non. Quant à leurs privilèges, le Consulat, après les avoir vus et examinés, consent, autant qu'il lui est, qu'ils en jouissent pleinement en cette ville, sans qu'il leur y soit fait aucun trouble, et ordonne que les dits privilèges seront insérés au registre à la suite du présent acte.

Dès lors on se met à l'œuvre, on commence l'église et le chœur. Le 19 mars de cette même année 1590, on passe des conventions avec le sieur Jean Magnan, architecte, pour commencer les travaux le 1^{er} Avril. Après les stipulations et engagements divers, cette pièce se termine

- Fondation -

se termine ainsi : « Et s'il arrive que quelqu'un des ouvriers vienne à blasphémer le saint nom de Dieu ou tenir quelq' autre propos mal dit, il sera tenu de quitter incontinent ledit atelier sans difficulté. »

Le 3 avril, nouvelles conventions avec le sieur Jean Magnan, shullemont, à côté du nom de dom Jean, thurin, on voit le nom de Guillaume, évêque, profès de la Grande-Chartreuse, agissant au nom de T. R. P. dom Jérôme Marchand, général. Dom Guillaume Shelsoom, était écossais de naissance et avait été évêque de Dumblan ; mais quand l'Écossais abjura le catholicisme, il vint à Rome et bientôt fut nommé à l'évêché de Vaison, dans le comtat Venaissin. Il quitta son siège pour entrer à la Grande Chartreuse ; il devint dans la suite prieur de la chartreuse de Lyon, et enfin prieur de la chartreuse de Rome, où il mourut en 1593 ; c'est sous l'auspice de ces deux hommes que fut commencée la chartreuse de Lyon. L'historien Rubys dit de son côté « Avec diligence d'un bon père de l'ordre des chartreux, nommé dom Guillaume Chozorre, écossais de nation, autrefois évêque de Vaison, au comtat de Venissieux et ambassadeur de la très-chrétienne Royale Marie à Rome et en France, fut donné commencement au bâtiment qui out entrepris de faire, au lieu de saint-Sébastien et au lieu qui auparavant s'appelait la Giroflée, les religieux du dit ordre de la chartreuse, et où ils ont commencé d'avoir un convent, et y mit la première pierre M. le marquis de Saint-Berlin (depuis duc de Nemours) et fut le lieu béni et consacré par ce digne prélat et vrai miroir de piété, Messire Pierre de Villars, révérendissime archevêque de Vienne. »

En 1589, Henri III, le vrai (nominal) fondateur de la chartreuse de Lyon, était mort, et cette fondation n'avait alors que des commencements rudimentaires. Henri IV, qui lui succéda, jaloux de continuer l'œuvre de son prédécesseur, ou plutôt faisant bien cette œuvre inaugurée avec lui, par lettres patentes du mois de janvier 1602, s'en déclara le fondateur. Il maintint les chartreux dans leurs exemptions et franchises et les gratifia en outre

Fondation. —

en outre d'une somme de six mille écus sol, à prendre sur les îles formées par le Rhône depuis Lyon jusqu'aux limites du territoire de Saint-Jean-Laval. A cette occasion, il écrivit encore au Connétable la lettre suivante : « 15 Janvier 1606. — De par le roy. — Très-cher et bien aimé, encore que nous ne doutions point que les gens d'Eglise ne vous soient assez recommandés, toutefois ayant une particulière affection et dévotion au monastère des Chartreux de notre ville de Lyon, nous vous avons bien voulu écrire notre lettre afin que vous ayez les religieux dudit ordre et ladite maison en toute bonne et favorable recommandation, et que, se présentant une occasion de les gratifier, vous leur fassiez paroître que cette lettre ne leur aura pas été inutile, et vous nous ferez service très agréable. Écrit à Paris le XV^e jour de Janvier, signé Henry, et plus bas, de Neuville. » Les rois Louis XIII, en 1617, et Louis XIV, en 1663, confirmèrent leurs exemptions et privilèges.

p. 275. Nous allons voir maintenant et successivement les phases diverses de la construction de l'église et du monastère. —

V. — L'Église des Chartreux. —

Les travaux de l'église, avons-nous dit, ont été faits à diverses reprises, d'ailleurs on met vingt ans, trente ans, pour faire une église; ici on mettra deux siècles, et encore, lorsqu'éclatera la grande révolution, la façade restera à construire.

C'est en 1590 que commença la construction de l'église; les premiers travaux ne durèrent qu'une dizaine de mois, après les quels il y eut une première suspension qui dura sept ans (1591-1598). Dès ce premier moment, ce qui prouve qu'il y eut un plan d'ensemble auquel on travailla par parties, il est question, dans les conventions passées avec l'architecte Magnan, de la niche ou coquille du vieux sanctuaire et du grand dôme dont il doit construire les arcades inférieures. Dans cette première période, on commença, sans l'achever, ce qui est aujourd'hui le choeur de l'église.

En 1598, au mois de mai, c'est un sieur d'Auraille, dit Ménard, qui continue

- L'Église. -

qui continue les travaux ; ces travaux durèrent à peu près deux ans. Le dit sieur d'Aurville doit continuer à élever la maçonnerie qui n'avait été élevée que jusqu'aux corniches, et doit la continuer jusqu'au haut y compris les chapelles du côté du couchant. Il doit aussi achever la croisée de la chapelle haute au dessus de celle de Saint Antoine. Cette chapelle de St. Antoine est devenue la chapelle de Saint-Crucifix. Avant d'elle existait une autre chapelle, dite chapelle haute, ou chapelle de M. Malo, à laquelle on arrivait par un escalier. Celle-ci fut supprimée plus tard et devint un grenier à blé ; cette suppression s'explique par la construction de l'arc Muret, dont nous parlerons en son lieu.

La seconde suspension des travaux dura quatorze ans. Mais, en 1614, on les reprit avec vigueur ; c'est alors qu'on procéda au pavage p. 276. du chœur, et l'année suivante (1615), on construisit une grande muraille qui séparait le chœur des religieux et des frères de la partie de l'église sous le dôme. De la sorte, le chœur, à lui seul, faisait une église, l'autel était placé au fond dans la coquille, ensuite c'était le chœur des frères, et entre celui-ci et la grande muraille, le chœur des frères. Cette partie de l'église, qui forme aujourd'hui le chœur, fut construite cette même année 1615 et le 6 juin, en la fête de Saint Claude, abbé de Saint-Hilaire, dans la Tour, par les mains augustes de l'archevêque de Lyon, Mgr Denis de Marquemont. Tous les pieux citoyens de la ville furent présents à cette cérémonie. Monseigneur donna à cette occasion deux cents écus d'or couronnés pour l'entretien des religieux, afin qu'ils pussent inaugurer leur établissement définitif. Cet archevêque fut un des principaux bienfaiteurs de cette nouvelle maison, qu'il favorisa de ses libéralités ; ses armes étaient peintes dans le cloître des Chartreux. Voici, du reste, le témoignage de Lamure : « Mgr de Marquemont fit ressentir spécialement les effets de sa libéralité à la chartreuse de Lyon, qui s'y établit par ses assistances, ou plutôt s'y établit sous lui, vu qu'elle

L'Église. —

qu'elle avait commencée dès le temps et par les libéralités du roi Henri III. ... Il portait la croix patriarchale sous le chapeau de cardinal, comme il paraît aux écussons qu'on voit de ses armes dans le cloître des chartreux, dont il est le bienfaiteur insigne. » Nous la retrouverons encore. —

En 1620, 6 juillet, on s'occupa de la sacristie; un sieur Guénite, menuisier, fut chargé du boisage de la sacristie; il doit y faire un autel avec son marchepied, une grande armoire à trois portes, côté de bise, pour tenir les linges et ornements, enfin lambriser les côtés de soir et matin, en ménageant des basos ou coffres de chêne. En 1621, la sacristie s'embellit, à la voûte, d'une peinture à fresque et d'un tableau représentant la Jardin des Oliviers. De 1620 à 1625, on fit aussi des peintures à fresque dans la sanctuaire; elles furent exécutées par François Périer et Horace Le Blanc, tous deux élèves de Lanfranc; à cette époque, ils firent aussi des travaux de peinture dans le petit cloître, comme nous le verrons plus tard.

p. 277. Une troisième suspension des travaux a lieu de 1630 à 1646, mais en 1646, la quatrième reprise va durer cinq années pendant lesquelles on élèvera au levant la maçonnerie des murs sur les anciennes fondations et la maçonnerie au-dessus des quatre grands arcs doubleaux; on construira aussi, côté du matin, les quatre grandes chapelles et côté du soir, les deux chapelles les plus rapprochées du grand portail. Monsieur Balthazar de Mormieu, chanoine de la Sainte Chapelle, qui s'était retiré comme pensionnaire à la chartreuse de Lyon, avait fait don de 16'000 livres pour la construction des dites chapelles.

En 1651, nouvel arrêt de trois années; c'est la quatrième suspension, et encore, lorsqu'on reprendra les travaux en 1653, ne sera-ce que pour faire peu de chose. Alors l'arrêt est considérable, il faut faire un saut de cent vingt années pour voir recommencer les travaux.

Cette cinquième reprise, qui est la dernière, est aussi la plus importante. Cinq mille livres sont mises à la disposition de pieux, par libération

L'Église. —

d'libération consulaire, pour l'achèvement du Dôme et de la maison carrée; c'est alors qu'apparaît l'architecte Ferdinand Delamonce. Le 10 mars 1734, il est passé entre celui-ci et Dom Claude Guinet, prieur, les conditions suivantes: Delamonce fournira les dessins pour l'achèvement de l'église, de tous ouvrages dedans et dehors, comme aussi dans le vieux sanctuaire, des trois murs circulaires sous le Dôme, de sa voûte et de sa calotte couverte en bois; il conduira les travaux y veillera assidûment. . . . Signé par Dom Claude Guinet, prieur, Dom Fuzcaud, procureur, et Delamonce.

Le 26 avril de cette même année, les officiers de la chartreuse de Lyon, qui avaient demandé au général de leur ordre l'autorisation, pour agrandir leur église, de construire une chapelle de chaque côté à l'entrée de la grande nef, reçurent une lettre de T. R. P. Dom Étienne Richard, qui déclare ne pas consentir à cette augmentation projetée.

Dès lors, on multiplie les travaux, on se hâte vers l'achèvement complet. En 1735, on procède à la démolition de la grande muraille qui séparait l'ancien chœur de la partie de l'église qui est sous le Dôme: elle est remplacée par un arc doubleau, cintré, concave et circulaire, vulgairement dit: arc en corne de vache; l'exécution en est confiée au sieur Melchior Muret. Cet arc allant chercher ses points d'appui aux murailles et contreforts de l'église, l'œuvre de maçonnerie traverse la chapelle haute, dite chapelle Malo, qui fut dès lors supprimée. En cette même année 1735, on construit le lanternier servant de clocher; on place les marches du sanctuaire sous le baldachin et les marches qui séparent la nef du sanctuaire; on pose le parquet de marbre aux différentes couleurs; on exécute, sur les dessins de Delamonce, les travaux en plâtre, moulures, architraves, frises, ornements des métopes, roses, saint-esprits etc. De 1736 à 1738, on élève les murailles et la voûte du Dôme, on place le vitrail du frontispice, on fait la voûte du vieux chœur, on couvre l'église. Enfin, à l'exception de la

façade

L'Église. —

façade, les travaux étaient terminés en 1748. —

On a dit et l'on a écrit que l'architecte Delamouce, ayant été gêné dans ses vues et ses plans, s'était retiré, et que les chartreux avaient alors confié la direction à un jeune architecte, dont la réputation n'a bien grandie depuis, à Germain Soufflot, qui a laissé dans notre ville d'autres monuments de ses travaux. J'avoue que je ne trouve nulle part mentionnée le fait de cette substitution. Les papiers des chartreux, qui nous ont conservé les noms des vitriers, des menuisiers, des charpentiers, des scieurs de long, des maîtres maçons qui ont aidé à la construction de l'église, ne gardent nulle part la trace de ce remplacement, nulle part on ne trouve le nom de Soufflot. De reste, deux raisons nous semblent péremptoires : la première, c'est que Soufflot, né en 1716, eût été en effet très jeune et trop jeune pour conduire de si grands travaux et pour corriger les plans de son prédécesseur ; la seconde, c'est qu'en parcourant les vieux papiers des chartreux, on trouve le nom de Delamouce presque jusqu'à l'achèvement des travaux. En 1733, il livre ses plans et les dessins ; en 1734, on passe avec lui des conventions ; en 1735, il fait avec eux un projet d'ouvrage de charpente et un mémoire concernant l'élévation du dôme ; en 1737, il fait un autre mémoire, enfin, en 1747, le 8 mars, à une séance de l'Académie des Beaux-Arts, dont il était membre, il lit un rapport sur les trois églises des Carmélites, des oratoriens et de saint-Antoine. A la fin de ce mémoire, il parle de l'église des chartreux, mais comme elle est en partie son œuvre, il en parle avec une certaine réserve. Il regrette évidemment d'avoir eu à compléter seulement les plans et des constructions qui existaient déjà. Malgré tout, il faut rabattre de la sévérité de ses appréciations ; il juge moins l'église en elle-même qu'en la comparant à celle qu'il eût faite, s'il l'avait prise depuis la première jusqu'à la dernière pierre : — « L'on sera peut-être surpris pourquoi je ne fais pas mention

(a). — La page 79 est remplie par une photographie de l'église. — f. p. 8. —

L'Église. —

de la quatrième église moderne de cette ville, qui est celle des chartreux, et qui, étant d'ordre dorique, est différente des autres. Comme j'ai des raisons de ne la point décrire en son entier, suivant les correctifs et les réparations qui y ont été faites, je me contenterai de parler de ce qui subsiste de l'ancienne construction et de l'état où elle était avant ces changements.

L'ordre qui forme l'embellissement de cette église a son embellissement à lui-même divisé en ressauts, contre les règles de l'art. Cette singularité est cause que, comme la frise n'est point continuée par l'interruption des ressauts, les métopes n'ont pu être espacées entre les triglyphes, suivant la méthode prescrite. — Les arcades de la nef sont d'ailleurs sous proportion, étant trop basses, ainsi que la hauteur de cette même nef au regard à ses larges jambages, et les alèges des jambages de même que leurs archivoltes sont trop larges et leurs moulures trop pesantes. Tous ces défauts, quoique très choquants, ne sont pas comparables à ce que l'on a supprimé dans la nouvelle réparation de cette église. Il consistait en des gros piédestaux fort massifs, qui tronquaient d'une manière fort ridicule près d'un tiers de la hauteur des pilastres, et qui d'ailleurs faisaient ressortir autour des alèges des arcades qui servent d'entrées aux chapelles, ainsi qu'aux jambages des quatre grandes arcades sous le dôme, de sorte que rien n'était plus défectueux.

p. 281. Quant à la distribution du plan de cette église, elle est formée en croix latine, mais l'on a retranché depuis la profondeur des croisées transversales, et l'on a joint l'ancien chœur des religieux qui en fait ait le sanctuaire. Mais il a été impossible d'en faire un édifice régulier, puisque, pour réussir, il eût fallu tout démolir. L'on me dispensera de m'étendre sur cet article. »

Dans ce mémoire ne voit-on pas la modestie de l'auteur? Est-il possible après l'avoir lu, de douter un seul instant que Ferdinand Delamouche n'ait été l'architecte dernier de ce grand travail? La façade seule restait à construire.

L'Église de Notre-Dame des Anges, — c'était son nom, — malgré sa lointaine ressemblance avec celle des Carmélites (aujourd'hui démolie) avec elle

L'Église. --

avec celle de saint-Antoine (aujourd'hui le théâtre de Gymnase), avec celle des Oratoriens (aujourd'hui saint Polycarpe), eut dès lors une physionomie à elle propre ; son grand chœur, son dôme élégant, son riche baldachin, son magnifique maître autel, en font une curiosité digne d'attention. Les dessins du baldachin sont, dit-on, du chevalier Servandoni ; de chaque côté du chœur on voit deux magnifiques tableaux représentant l'Ascension et l'Assomption, dus à l'habile pinceau de La Trémollière, un des meilleurs élèves du célèbre Lemoyne ; au fond du chœur, y avait autrefois une toile, aujourd'hui transportée aux fonts baptismaux, représentant le Baptême de Notre-Seigneur, elle est de Halle fils ; un autre tableau représentant l'Involement de Jésus, est de Brunet, le maître de Germain Drouais, l'auteur de *Marius à Minturnes*. On voit encore dans le chœur deux bons tableaux ; le premier est une copie du Guide, représentant la Crucifixion de saint-André, qui a tant été reproduit par la gravure ; on ignore le nom de l'auteur. Le second est un original de François Parriat, représentant saint-Athelme, prieur de la chartreuse de Portes et plus tard évêque de Balley, au moment où il ressuscite un mort. --

Il est encore un autre tableau de Brunet, sans grande valeur artistique, mais qui mérite une mention spéciale. Il est placé dans la chapelle de sainte-Philomène. Il retracé un fait dont le souvenir mérite d'être conservé. Quand la charpente du dôme fut montée et mise en place, survint un orage affreux. Le vent soufflait avec tant de violence que plusieurs pièces de bois, mal ajustées sans doute, vinrent à se détacher et firent craindre que toute la charpente ne s'écroulât. L'épouvante fut telle que les ouvriers firent la fuite en poussant de grands cris. Un des religieux de la maison accourut aussitôt, et, étant jeté à genoux, il se mit à prier en élevant ses mains vers le ciel. La réputation de sainteté dont jouissait dans la communauté le bon religieux rendit le courage aux ouvriers. Pleins de confiance dans sa prière, et voyant la tempête s'apaiser un peu, ils se remirent à l'ouvrage, et les

pièces

L'Église. —

pièces de bois qui s'étaient détachées furent bientôt rétablies de manière à ne plus rien faire appréhender. Dans la partie la plus élevée du tableau sont les trois personnes divines, ayant saint Jean Bte un peu au-dessous d'elles. Sur la gauche du tableau, et un peu dans l'éloignement, est l'église des Chartreux avec son dôme en construction; le ciel est sombre, la charpente du dôme paraît ébranlée, des poutres se détachent et tombent; sur le devant, le saint religieux est à genoux, les yeux tournés vers saint Bruno et saint Hugues.

La menuiserie du chœur est un beau travail, et l'on doit déplore les dégradations qui y ont été faites aux mauvais jours de la révolution. A Jacques Sarrasin sont attribuées les deux statues de saint Jean Bte et de saint Bruno qui sont au chœur, et la statue de saint Bruno qui est dans la chapelle de ce nom; on ne peut pas cependant l'affirmer avec certitude.

La façade, avons-nous dit, restait à faire, elle devait être en marbre. On allait se mettre à l'œuvre; déjà les blocs de Carrare et d'ailleurs étaient dans le clos des Chartreux, attendant d'être mis en place, quand éclata la révolution.

On a beaucoup parlé et beaucoup écrit sur cette église, la critique s'est exercée dans tous les genres; des écrivains ont même dit à ce sujet des choses inconvenantes et injurieuses. Pour nous, intéressés à notre Mère d'adoption, nous n'aurions pas, pour faire une juste appréciation, une impartialité suffisante; nous nous contentons de transcrire ici une note de M. Lezmarie, que nous croyons dans la vérité:

f. 283. « Il était de mode, il y a quelques années, de traiter d'adieuusement tout caractère d'architecture qui ne s'harmonisait pas parfaitement avec les vœux de l'Académie; c'était un genre de critique fort commode, qui dispensait d'études raisonnées et approfondies, et par lequel on renversait alors, fièrement et sans réplique, les ennemis de l'École de l'Empire. L'église des Chartreux porte le cachet des choses de son temps; elle est gaie, claire, riche,

L'église. —

riche, ses courbes multipliées sont gracieuses, sa silhouette est pittoresque, ses ornements sont distingués :

« Ubi plura nitent, non ego proaucis offendar maculis. » —

VI. —

Le Monastère de la Chartreuse. —

Les religieux, avons-nous dit, n'avaient d'abord songé qu'à construire une petite chapelle et de modestes habitations; on ne tarda pas à donner à la nouvelle fondation un développement plus considérable; en 1604, on commençait le grand cloître.

Avec ce qui reste aujourd'hui de l'ancien cloître de la Chartreuse, on peut facilement se faire une idée de l'ancien cloître et du grandiose aspect qu'il devait avoir. La rue, appelée aujourd'hui impasse du cloître-des-Chartreux, formait un des côtés; au fond de la petite place des Cloîtres, on voit encore des arcades qui sont un reste de l'ancien ordre de choses; c'est le côté du soir; ce qui est aujourd'hui « la voute » formait le troisième côté, et le quatrième se trouvait entre la rue Pierre Dupont et la petite place. Les cellules étaient au nombre de vingt-cinq, dont vingt-trois étaient marquées par les lettres de l'alphabet (I et J ne furent qu'une seule lettre, ainsi que U et V); il y avait de plus une cellule sans lettre et la cellule du prieur. —

De côté du midi, c'est-à-dire sous la voute actuelle, de l'endroit où est aujourd'hui l'école des hautes études jus qu'au Sacré-Coeur, il y avait la cellule du prieur, puis cinq autres cellules marquées de A à E; de côté de l'ouest, au soir, comme l'ont les manuscrits, c'est-à-dire du côté où l'on voit aujourd'hui, chez les religieuses du Sacré-Coeur, un reste de l'ancien cloître, il y avait sept cellules, marquées de F à M. Au nord, du côté où se trouve aujourd'hui la propriété de M. Dupont, on comptait seulement cinq cellules marquées de N à R; la cellule sans lettre, appelée aussi cellule Gayot, venait ensuite, et le quatrième côté du cloître; celui où fut ouverte l'impasse, qui est aussi le mieux conservé de tous comme cellules, en comptait

comptait

Le Monastère. —

comptait sept, marquées de S à Z. Pour être plus clair, j'en donne un plan approximatif : —

M.	N.	O.	P.	Q.	R.	Sam lettre
L.	Il faut remarquer cependant -ant qu'avant 1730 la cellule de F. était marquée d'une F. A partir de cette époque, - que, les cellules suivantes ont reculé d'une lettre.					S.
K.						T.
I.						V.
H.						X.
G.						Y.
F.						Z.
E.	D.	C.	B.	A.		Prisac

cellule.
g ayant,

Il existe plusieurs de ces cellules, les deux principales sont celle du prieur, qu'on appela aussi plus tard la cellule bicard, et qui est aujourd'hui l'école des hautes études, et celle qui est marquée de la lettre V, c'était la cellule de Dom sacristain,

c'est aujourd'hui la cure. Elle fut d'abord bâtie au niveau du grand cloître, puis on l'éleva pour qu'elle fût au niveau du petit cloître.

Toutes les cellules ne furent pas construites en même temps et finies à la même époque, ce n'est que successivement qu'on parvint à compléter cet ensemble. Aussi chacune d'elles a-t-elle son histoire.

La cellule du Prieur fut construite en 1616, aux frais de Monseigneur p. 285. Jérôme de Villars, archevêque de Vienne. Elle était un peu en dehors du cloître et isolée. C'est dans l'enclos de cette cellule, habitée alors par Dom Colombi, que fut placé le tableau peint par Sarrabat (1722), représentant la Compassion de Notre-Dame.

La cellule A date de 1616, et fut construite aux dépens de M. Antoine Mallo, évêque de Lyon et natif de Rouen; il y avait, sur la muraille du jardin, cette plaque de marbre que nous possédons encore: (photographie)

DOMS | ASCETARUM PRINCIPI ANTONIO | CELLAM HANC |
 EREXIT, DICAVIT, INSCRIPSIT NOBILIS VIR | ANTONIVS MALLO |
 ROTHOMAGENSI, CIVIS LVGDVNENSIS. ANNO | M. DC. XIV. | SVI
 CONSVLATVS SECVNDO.

(on donne de l'écusson)

Pierre dédicatoire d'une cellule de chanoine.



Le Monastère. —

et au bas, comme on peut le voir, un écusson portant trois brâcles en chef et au-dessous une croix dont l'extrémité inférieure représente des racines d'arbre pendant que la partie supérieure s'étend comme un feuillage, ce qui explique du reste l'inscription qui y est jointe : Per lignum, servi, Per lignum, salvi. Par le bois es claves, par le bois saurés,

La cellule B date aussi de 1614, elle fut construite au dépens de Jean Vidaud, de Lyon. Les descendants de ce bienfaiteur ont été nommés M. M. de la Tour Vidaud; ils se sont retirés à Grenoble, où cette famille a occupé les premières places du Parlement.

La cellule C date également de 1614; elle est due aux libéralités de M. Jean de la Praye, trésorier.

p. 257. La cellule D ne fut construite qu'en 1622. C'est Jean Carrelat, marchand libraire, qui en fut le bienfaiteur: ses armes étaient peintes sur les vitres de la cellule.

La cellule E, bâtie en 1614, avait été élevée des deniers de la chartreuse de Paris. Au côté du soir, la cellule F, anciennement marquée d'une croix, avait été bâtie aux frais de J. B. Dubieu, président de la sénéchaussée de Lyon. Il y avait, à l'entrée, une plaque d'airain qui portait ses armes.

Les cellules suivantes G, H, I, K, L, furent construites vers 1650, des libéralités de l'abbé Balchazar de Mornieu, aumônier de roi et chanoine de la Sainte Chapelle. Cet abbé de Mornieu, que nous avons déjà signalé comme un bienfaiteur de la chartreuse, devint plus tard le maître du monastère et habitait hors du cloître.

La cellule M fut bâtie en 1685, et J. B. Chabot de Nantoin, novice chartreux, en fut le bienfaiteur.

Pour les cellules marquées N, O, P, Q, R, côté du nord, je ne trouve aucun document; il est probable qu'elles ont été construites aux frais de la chartreuse de Lyon; la cellule suivante, qui est sans lettre, fut bâtie en 1686, aux frais de Lambert Gayet, bourgeois de Lyon, et père d'un religieux profès de la chartreuse.

- Le Monastère -

La cellule I fut bâtie en 1620, avec les libéralités de la chartreuse de Rouen, sur la sollicitation d'Antoine Mallo, natif de Rouen, comme nous l'avons vu par la plaque de la cellule A. -

La cellule V, la cure actuelle, est due à M. Langlois, conseiller au parlement de Dombes. Cette cellule, qui fut la première de toutes, était celle d'a sacristain. Elle a dû être bâtie autour de 1604, et, après 1620, on l'éleva pour la mettre à la hauteur du petit cloître.

La cellule X, bâtie en 1626, a pour bienfaiteur Jean Yon, échevin de la ville de Lyon. Les armes étaient sur les vitres de la cellule et aussi sur la porte, en un bas-relief de terre cuite où est représenté saint Jean Baptiste, aux pieds duquel est un agneau; ce bas-relief était attribué à Jacques Sarrasin.

p. 237. La cellule V fut bâtie en 1625, aux dépens de M. Jacques Guichard, bourgeois de Lyon; ses armes étaient sur la cheminée de la chambre.

Enfin, la cellule Z, bâtie en 1624, avait pour bienfaiteur un membre de cette famille, presque inconnue alors, et aujourd'hui assise sur le trône impérial d'Allemagne. Ce bienfaiteur s'appelait Charles de Hohenzollern, il était beau-frère de dom Guillaume d'Ottembourg, profès de la chartreuse et coadjuteur de celle de Lyon. Les armes de ce seigneur allemand et celles de son épouse se voyaient sur la porte de la cellule, en un bas-relief de terre cuite, attribué aussi à J. Sarrasin. -

Du grand cloître, en singeant dans le passage de l'église, on trouve à gauche, après avoir monté quelques degrés, le petit cloître. Dans toutes les chartreuses, il y a le grand et le petit cloître; le grand, où sont toutes les cellules; le petit, situé près de l'église, destiné aux récordations et au colloque; les récordations sont des répétitions prises d'avance des leçons que l'on doit dire à Matines; un côté du petit cloître avait des bancs, c'était un endroit réservé aux religieux et où ils pouvaient s'entretenir, c'était le colloque; je crois que ce dernier usage a été réformé.

Le Monastère. —

Le petit cloître de la chartreuse de Lyon fut commencé en 1620 et terminé l'année suivante, Dom Léon, lui-même étant-prieur. Au côté d'avant, François Perrier et Horace Leblanc avaient représenté à la presque l'vie de St Bruno; en 1625, on leur donna quittance finale de leurs œuvres diverses. Il ne nous reste rien de ce travail des deux artistes, et c'est dommage, car on aurait ainsi pu faire une étude comparative qui n'aurait pas manqué d'intérêt, entre le cloître de Lyon et celui de la chartreuse de Paris, peint par Lemeur. C'est dans ce dernier que se trouvait représentée une légende qui a fait son chemin, mais qui manque d'authenticité (sic!), celle du chanoine de l'église de Reims (sic de Paris), dont on fait les funérailles dans la cathédrale de cette ville. A trois reprises différentes, et au milieu de l'office divin, le défunt se lève de son cercueil et d'une voix terrifiante s'écrie : « Je suis appelé au tribunal de Dieu. — Tu me juges au tribunal de Dieu. — Tu me condamnes au tribunal de Dieu. »

p. 268. On a prétendu que ce fait, qui se serait passé sous les yeux de St Bruno, aurait été la cause principale de la résolution qu'il aurait prise de se retirer dans la solitude. Rien n'est moins prouvé. On ne trouve ce fait étrange consigné dans les livres que cent ans après la mort de St Bruno (ce n'est pas une preuve que notre tradition soit fautive. On n'a aucune preuve positive contre, S. P. B.) — En 1717, les peintures ayant eu à souffrir des injures du temps, des réparations y furent faites par Adrien Lenoir. Perrier avait fait encore d'autres ouvrages pour embellir la chartreuse de Lyon : dans la salle du chapitre, c'était un tableau du balvaire; à la sacristie, nous l'avons vu, c'était un tableau représentant le Jardin des Oliviers; au réfectoire, un tableau de la Cène.

Il est maintenant facile de se faire une idée d'ensemble de notre monastère : c'était d'abord le grand cloître, bordé, comme nous l'avons dit, de vingt-cinq cellules, séparées par de petits jardins; puis, par le passage de l'église, le petit cloître; plus loin l'église; plus loin :

encore

- Le Monastère -

encore, en continuant par le chœur de l'église, le cellier et les caves, le logement des frères coeurs et des domestiques (cette partie de l'ancienne chartreuse forme aujourd'hui le réfectoire de l'Institution); un perron au midi, dans le cloître, le tanâiller, où se trouvaient le four, la boulangerie, etc. ce sont aujourd'hui les écuries, les granges et les logements de quelques domestiques; au midi de l'église, la chartreuse des passants, dont nous n'avons pas encore parlé; enfin tout autour de ces diverses maisons, des prés et des vignes.

Tout cet ensemble, je le répète, ne fut fait que progressivement, selon les besoins et le nombre des religieux. A l'époque de la fondation, ils n'étaient que quelques uns, mais peu à peu le nombre s'accrut; soit par la venue de quelques religieux des autres chartreuses, soit par de nouvelles vocations. En 1616, et le 25 Avril, Mgr de Marquemont voulut que la chartreuse de Lyon fût plus importante et plus digne de son grand diocèse. A cet effet, il écrivit au général de l'ordre une lettre par laquelle il lui expose le désir et la dévotion des Lyonnais, qui avec lui le supplient d'envoyer des religieux de son ordre, pour célébrer les divins offices en cette si belle et si jolie église que, par les ordres et p. 289. prudence de Sa Révérence, Don Rector de la chartreuse de Lyon a fait bâtir, ajoutant qu'il convient de confier à la Providence, à laquelle il est très disposé à coopérer, l'achèvement de ce qui manque à cette maison; il supplie de nouveau Sa Révérence de lui accorder et aux Lyonnais la grâce qu'il lui demande, dans la confiance que cette grande et pieuse ville, qui affectionne l'ordre des chartreux, ne laissera manquer de rien aux religieux que Sa Révérence y enverra. signé Denis, arch. de Lyon.

Mgr d'Halincourt, gouverneur de Lyon, par lettre du même jour, joint sa demande à la précédente: «... Il y a longtemps que nous désirons en cette ville d'y voir votre maison des chartreux établie, c'est ce qui me fait vous faire celle-ci pour vous supplier de vouloir donner le consentement à toute cette ville et à moi, puisque la maison est à présent

— Le monastère. —

présent en état d'y pourvoir recevoir la famille que je vous supplie
y vouloir établir et me croire... »

Les prévôt et échevins joignirent une lettre aux deux précédentes : « Sa-
chant que Mgr l'archevêque de Lyon a agréable que Sa Révérence envoie
des religieux de son ordre en la chartreuse de Lyon qui est présente-
ment bâtie, ce motif leur fait unir leur volonté à la sienne pour la
venue de ces religieux à Lyon. » C'est à partir de cette époque surtout
qu'il fallut donner au monastère une nouvelle extension.

Enfin, quand nous aurons fait connaître deux salles, toujours impor-
tantes dans une communauté religieuse, la réfectoire et la salle du
chapitre, nous aurons à peu près fait connaître la chartreuse de Lyon.
Le réfectoire existe toujours, et sa destination est la même ; on y voit
encore les tables et les bancs qui servaient aux anciens religieux. La
salle du chapitre s'ouvrait sur le petit cloître, elle possédait un autel et,
le long des murailles, des bancs que l'on voit encore ; on a fait de cette
salle une chapelle connue sous le nom de chapelle des Retraites ; l'ancien
autel a été remplacé et à la place du prévier on a élevé une chaire à prêcher.

Il y avait de plus, à la chartreuse de Lyon, un bâtiment considérable
p. 190 qu'on ne trouve pas dans les autres couvents de cet ordre ; c'était la grande
hôtellerie ou la chartreuse des Passants. Un grand nombre de religieux
se rendant à la Grande-Chartreuse, ou bien sortant de la Grande-Chartreuse
pour se rendre dans les diverses maisons de leur ordre, passaient par Lyon, où
ils trouvaient l'hospitalité. Cette fréquence de religieux passants fit
naître la pensée de construire une vaste maison à l'usage de ces hôtes
d'un jour. Cette hotellerie étant d'une utilité générale, un appel fut fait
à toutes les chartreuses de France, et cet appel fut entendu : toutes les
maisons de l'ordre contribuèrent de leurs deniers à la construction de
cette vaste maison, qui est devenue la maison des Missionnaires dio-
césains. Elle fut commencée en 1663, mais ne fut terminée qu'au milieu
du dix-huitième siècle ; elle a parfaitement gardé son caractère claus-
tral ; les cor-

Le Monastère.

tral; Les corridors, les cellules, les vastes salles redisent le passage d'et moi-
(-nes.

La liste des prieurs de Lyon contient dix-neuf noms:

1585, Dom Marchand, qui devint général,

D. Bayemont,

1590, D. Ihurin,

1592, D. Schalboom,

1618, D. Tanneguy de Barjot,

1621, D. Léon Tixier, qui devint plus tard général.

1641, D. Christophe d'Outreleau.

1667, D. Patitjean

D. Louis, dont la date d'entrée en fonction est inconnue, mais
qui mourut en 1660 (sic).

1660, D. Hédou (D. Louis et D. Hédou, sont la même, D. Louis Hédou)

1664, D. de Franqueville.

1676, D. Taze (sic).

1686, D. Bergoin.

1704, D. Guichenon.

1715, D. Jean Ange Colombi,

1733, D. Guinet.

1735, D. Prenel.

1758, D. Antoine Calbas.

1779, D. Gabriel Charvat, c'est ce dernier prieur qui eut à affronter

les mauvais jours de 1790. Parmi les noms des religieux, je n'en ai eus que
deux qui méritent d'être cités: celui de Guillaume d'Ottembourg, coad-
-juteur, allié par sa sœur à la famille des Hohenzollern, et celui de Louis
Alphonse de Plessis de Richelieu, frère du Cardinal ministre, qui plus tard
fut prieur de la chartreuse de Bonpas (Bonpas), puis archevêque d'Aix,
et enfin archevêque de Lyon, où il fut honoré de la papauté romaine.

Ce dernier nom me rappelle un fait qu'il faut consigner ici. Parmi
les tableaux qu'on remarquait dans la chartreuse de Lyon se trouvait
un: Bruno

Le Monastère. —

p. 291 un St Bruno, qui était un chef-d'œuvre. Il avait été remis par le cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, à son frère le ministre, pour qu'il l'envoyât lui-même au supérieur de la chartreuse. Le ministre répondit à son frère : « Le moine parlerait si sa règle ne lui en faisait la défense. » Le Père Scutel composa pour ce tableau une litanie, qui se terminait ainsi :

Verba daturus erat, sed quam tulit ipse silenti

Legem alius, archæ religionis tenet. —

Il allait parler, mais auteur de la loi de silence, il l'observa avec un soin religieux.

Est-ce par reminiscence, ou par la même inspiration, que Clément XIV se servit des mêmes expressions pour louer l'œuvre de Houillon ?

On voyait aussi le portrait de dom François (du) Puy, général des chartreux, docteur célèbre et personnage d'une grande érudition. Il était né à Saint-Bonnet-le-Château, et ce tableau avait été envoyé, en 1698, par M. de Beset, natif du même endroit, à dom Bergoin, prieur.

La chartreuse de Lyon allait s'agrandissant, mais pas à pas ; une prudente circonspection veillait au développement du monastère, il reste même plusieurs rapports établissant l'insuffisance des revenus pour nourrir le personnel de la chartreuse. C'est en raison de cette pénurie constatée que le général de l'ordre lui accorda, en 1639 (sic), les revenus de la maison de Poletins, qui avait été un couvent de religieuses chartreuses : ces dames établies d'abord dans la paroisse de Mionnay, en Bresse, en la maison de Poletins, avaient été chassées, en 1572, par les Huguenots, et s'étaient réfugiées à Montlual. Ces revenus sont estimés 16600 francs. Les Pères de la chartreuse de Lyon possédaient aussi à Loyse, près de Mâcon, une propriété dont les revenus sont évalués 20'000 francs.

Le couvent eut encore à traverser de bien mauvaises années. Tout le monde connaît la misère profonde des dernières années de règne de Louis XIV. Ce n'était pas seulement la guerre qui était cause de ces maux, il semblait que les rigueurs des saisons se fussent réservées pour ces déplorables moments. Une note des anciens chartreux consigne ces désastres, et par
là on pourra

Le Monastère. —

là on pourra juger de ce que l'on eut à souffrir dans toute la France ; le grand hiver de 1709 a fait perdre plus de cent cinquante années de vin de Loysse de 1708 gâlé dans les celliers. Toutes les récoltes en blé et en vin de Loysse et de Poletins, comme aussi celles du clos de Lyon, ont été perdues. En 1713, la grêle emporta la moitié de la récolte des blés de Poletins et toute celle du vin de Loysse. En 1714, une maladie contagieuse, à Poletins et à Loysse, fait périr quarante-deux bœufs de labour et soixante dix taurillons, vaches ou génisses. Aussi voyons-nous bien souvent les pères réclamer ou une diminution de taxe ou certaines franchises, ce qui leur était presque toujours accordé.

Après ces mauvaises années, il semble que sont venus des jours meilleurs ; le nombre des religieux est plus considérable et l'on fait de grands travaux ; c'est l'époque où s'achève l'église, le dôme et la grande maison. Mais, quand les pères croiront pouvoir jouir de la paix, viendront les mauvais jours qui les chasseront de leur solitude si laborieusement conquise. —

VII. —

La chartreuse de Lyon et la révolution. —

Les cahiers remis aux trois ordres des états généraux de 1789 demandaient la suppression des ordres mendiants ; on sait qu'on n'alla pas à aller plus loin et à demander davantage. Mais on n'alla pas du premier coup aux extrêmes, et c'est d'abord Jean-François Pierrat, procureur de la chartreuse de Lyon, qui se présente devant l'autorité municipale pour y faire la déclaration sincère des biens mobiliers et immobiliers possédés par la communauté. Il résulte de cette déclaration que les chartreux de Lyon possédaient :

- 1^o Une église neuve et plusieurs chapelles ; —
- 2^o Un grand cloître où étaient les cellules des religieux, ainsi que plusieurs autres bâtiments contigus, servant au logement des pères, officiers, des frères et des domestiques.

3^o Un grand

La Révolution. --

p. 293 | 3^e Un grand bâtiment carré, de construction assez récente, élevé aux frais des autres chartreux de France, et uniquement réservé aux religieux de l'ordre allant au chapitre général, ou venant dans l'année à Lyon pour affaires ;

4^e Plusieurs autres bâtiments renfermés séparément dans l'enclos de la chartreuse, servant de boulangerie, de buanderie, de caves, de celliers et de logements au jardinier et aux autres cultivateurs.

Ces bâtiments, le jardin, la terrasse et le clos occupaient une superficie de 16 hectares. En outre, comme propriétés en dehors de la chartreuse, ils avaient dans la ville plusieurs maisons, entre autres deux sur le quai de la Saône, en bas de leur clos, et une dans la rue Mercière; en dehors de la ville, ils avaient la terre de Poletins en Bresse, la terre de Loyse près de Mâcon et le prieuré de Roziers dans le Forez. La communauté se composait alors de seize Pères, un frère convers, huit frères dom-
-nés, quatre frères oblates et vingt domestiques à gages, en tout quarante-
-neuf personnes.

Après cette première exigence, les autorités publièrent (1790) cette hypocrite déclaration, que nous connaissons déjà et pour l'avoir signalée souvent, par laquelle les vœux n'existaient plus et tous les religieux ou religieuses étaient déclarés libres. Que se passa-t-il à la chartreuse de Lyon? Y eut-il un religieux qui manifesta le désir de profiter de cette liberté offerte par les autorités civiles qui n'avaient rien à voir en cette affaire? C'est possible et, dans ce cas, il dut être réprimandé par son prieur, ce n'était que justice. Quoiqu'il en soit, voici ce qu'on lit dans le Courrier de Lyon du 19 mai 1790, que je cite sans toutes réserves, parcequ'il ne faut pas oublier que cette époque est l'époque des calomnies.

Il nous savons que le prieur des chartreux de Lyon a défendu à un de ses religieux de célébrer la messe, parceque ce religieux a témoigné quelque envie de profiter de la liberté qui lui est offerte. Cette conduite du prieur contrevient les décrets de l'Assemblée nationale. Nous savons qu'il espère

- La Révolution -

p. 296. qu'il espère que la maison de Lyon sera conservée, mais s'il aime sa patrie et son état de solitaire, il doit être le premier à secourir la vente d'une maison qui produira un prix considérable et se retirer loin des villes dans une des paisibles retraites de son ordre. »

Le ton seul de cet article, sans parler de sophisme mais qu'on renouvelle contre le clergé à toutes les heures troublées, indique assez qu'il fut écrit la veille de la tempête qui emporta dans sa fureur tous les couvents et tous les ordres religieux. En effet il fallut partir, se dispenser, se cacher. Je ne sais ce qui arriva de cette apostasie que fait pressentir le Courrier de Lyon, mais ce que je sais, c'est que trois frères chartreux montèrent à Lyon sur l'échafaud révolutionnaire : le premier appartenait à la chartreuse de Lyon, il était âgé de soixante ans et s'appelait Dom Etienne Ballat. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 2 janvier 1794, pour avoir refusé de livrer ses lettres de prêtrise. Les deux autres, Dom Thomas Liottier et Dom Benoit Poncet, appartenaient à la chartreuse de Montmerle ; ils furent condamnés et exécutés le 5 avril 1794.

Il y avait, ai-je dit, à cette époque, dans le dos des chartreux, les marbres qui devaient servir à la construction de la façade de l'église, ces marbres disparurent. La tradition rapporte encore que les Pères, comprenant ce qui les attendait, avaient caché dans des sacs ce qu'ils avaient de plus précieux, en mettant par dessus ces richesses du riblon et du vieux fer. Ils furent remis à un homme de confiance pour être transportés en Suisse. Après la terreur, les Pères réclamèrent leur dépôt, le dépositaire infidèle renvoya des sacs de vieux fer et garda la fortune qui lui avait été confiée. Enfin la populace elle-même ne manqua pas de faire quelques excursions au monastère des chartreux, elle laissa surtout des traces de son passage dans l'église, où elle détruisit toutes les fleurs de lis qui l'ornaient et qui n'étaient qu'un souvenir de la fondation sous le titre de l'ys-Saint-Espit. —

La Révolution, —

Quand la chartreuse de Lyon fut déserte, tous les biens des monastères furent déclarés biens nationaux et, en 1791, on procédait à la p. 195. vente des immeubles des anciens religieux. Voici le bref publié par le district, annonçant cette vente pour le 9 septembre 1791. Les propriétés étaient partagées en onze lots appartenant à la nation :

« On fait savoir que le 9 septembre 1791, à deux heures de relevée et suivantes, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des bâtiments claustraux des chartreux divisés en onze lots appartenant à la nation, ci-devant possédés par les chartreux, dont la désignation suit :

« Bâtiments claustraux, église, chapelle, jardins, terrasses, vignes et vergers et toutes autres dépendances de tenement ci-devant occupé par les chartreux, situés sur le coteau de la Croix-Rouge, et confinés en totalité : — A l'orient, par la partie du clos à la nation encore occupée par les ci-devant religieuses de Saint-Benoît et les Carmélites, même côté par le terrain de la dame veuve Bachelu, et par partie du chemin tendant de la côte des Carmélites aux remparts de la ville, des murs de clôture et mitoyens, les différents portails de ces confins entre deux ;

« Côté du midi, par partie du clos appartenant à la nation dépendant de la maison Saint-Benoît, un mur de clôture commun entre deux ; même côté du midi, par plusieurs maisons ci-devant à la nation et les bâtiments de la Salpêtrière, et enfin du dit côté du midi, par le petit clos à la nation occupé par les dites religieuses de Sainte-Marie-des-Chai-

« A l'occident, par une portion en vigne dépendante de la maison ^{des} de M. de Jusseux, par partie du même clos à la nation, occupé par les dites ci-devant religieuses de Sainte-Marie-des-Chaines, et encore par un terrain ci-devant à la nation et vendu au sieur Maradon, qui est en hale sur une balme très rapide.

« Finalement au nord, par le chemin le long du boulevard tendant des portails de

La Révolution -

portées de la Croix-Rouge au fort Saint-Jean et par un autre chemin, ou cul-de-sac, aboutissant à la porte d'entrée actuelle des bâtiments claustraux. Des murs de clôture très élevés entre deux. »

p. 296. Ce document a du moins et davantage qu'il nous donne une idée exacte de l'étendue des Terres, dont la maison actuelle des missionnaires diocésains ne donnerait qu'une idée bien incomplète. En effet l'ancienne chartreuse s'étendait de la Saône au boulevard de la Croix-Rouge et des confins des Carmélites jusqu'à la Butte. L'entrée du monastère était sur le plateau, une allée conduisait de la rue qui était sous les remparts jus qu'aux cloîtres ; la rue qui porte aujourd'hui le nom de Pierre Dupont ne fut ouverte que plus tard, et le cours des chartreux ne fut créé qu'en 1848. Cette immense propriété, à l'exception de l'église que la ville s'arçeva, fut partagée en onze lots adjugés au plus offrant. Voici les noms des acquéreurs : Le premier et le deuxième lot furent vendus aux sieurs Lécord et Perrat, le troisième au sieur Brossette, le quatrième au sieur Farges, le cinquième aux sieurs Dechantin, Guinguinet et Chanet, qui en achetèrent chacun un tiers ; plus tard ces trois subdivisions devinrent la propriété unique du sieur Nivet, la sixième au sieur Ravero, les septième, huitième, neuvième et dixième au sieur Martin, la onzième au sieur Guichard.

Ces différents propriétaires ont presque tous revendu dans la suite les lots qu'ils avaient acquis, et c'est par suite de ces rachats que les Dames de Saint-Joseph, celles du Sacré-Coeur, les Frères du Sacré-Coeur, l'hospice de Saint-Bruno, dirigé par les religieuses de Saint-Charles, la providence de Saint-Bruno, dirigée par les sœurs de Saint-Joseph, ont pu établir, sur le terrain qu'ils occupent aujourd'hui, les couvents, les pensionnats, les maisons qu'on y voit encore. Avant 1848, le clos, qui s'étendait de la maison des missionnaires jusque vers la Saône, fut coupé alors par un boulevard, et la partie inférieure devint un jardin public. C'est également en suite d'un traité passé entre la famille

La Révolution. —

Touve et le ministère de la guerre, qu'un grand bâtiment de vignes, joignant les anciens remparts, est devenue une vaste place d'armes. C'est aussi par ces achats que le cardinal Fesch est devenu propriétaire de l'ancienne chartreuse. Il y établit d'abord sa résidence, et plus tard y fonda les missionnaires diocésains.

p. 297. Dès lors, nous touchons à l'histoire contemporaine. Du reste, pour ce qui regarde l'origine de cette fondation et l'abrégé de son histoire, on trouve des renseignements précieux dans l'intéressante biographie de Mgr Mioland par M. l'abbé Desgeorge, qui fut supérieur des missionnaires diocésains.

La chartreuse des passants est devenue le siège d'une congrégation nouvelle; l'église de Notre-Dame-des-Anges est devenue l'église paroissiale de Saint-Bruno, et si jamais vous y pénétrez, il vous sera difficile de ne pas sentir, selon une parole célèbre, que là plus qu'ailleurs les pierres ont un langage et qu'elles sont pour ainsi dire imprégnées de prières. —

SOURCES: Bollandistes: vie de S. Bruno. — Le P. Hélyot: Dictionnaire des ordres monastiques. — Maillaquet: Le Miroir des ordres religieux. Lyon ancien et moderne. art. de P. Annon. — Lamure: Mgr Denis de Maugement. — Clapasson, Cocharde, Guillou. — Histoire manuscrite de la chartreuse de Lyon, à la Grande-Chartreuse. — Archives municipales, fonds des chartreux. — Archives du Rhône, X, pag. 242. —

Ita l'abbé Vachet. —

Roma 30 Dec. 1906. —

Dans : « Histoire monumentale de la ville de Lyon par J. B. Monfalcon, t. 5, 2^e partie pag. 160-162, on trouve ce qui suit. — Paris, Firmin Didot, 1866, in-f^o

Clôître et église des chartreux. —

Non moins populaires que les Capucins, et non moins recommandables à d'autres titres, les chartreux ont laissé à Lyon de grands souvenirs. Poisés à la solitude, à la contemplation et à la prière, ils ne se mêlaient pas autant au monde que les Franciscains, mais ils se servaient pas moins la religion par leur vie édifiante et leurs pieux exercices, et ils parlaient fortement à l'imagination par les austérités dans lesquelles ils se complaisaient. Instauré par St Bruno à la fin du onzième siècle, en 1086, leur ordre fut bientôt un grand crédit; toutefois il ne s'établit à Lyon que cinq siècles plus tard et voici à quelle occasion. —

La citadelle que Charles IX avait fait construire au sommet de la colline saint-sebastien, avait été démolie en 1585, à la grande satisfaction de la bourgeoisie lyonnaise, dont le menaçant édifice compromettait les privilèges et blessait les libertés. De passage à Lyon, Henri III conçut la pensée d'établir une chartreuse dans cette ville, et il voulut expressément qu'elle fut appelée chartreuse du saint-esprit-de-Lis, en considération de l'ordre du saint-esprit dont il était le fondateur. Pour faciliter l'exécution de ce projet, il donna aux chartreux l'emplacement qu'occupaient sur le plateau de la Croix-Rouge l'ancienne citadelle et ses voutes dépendances de l'est à l'ouest. Cependant on ne s'occupait pas immédiatement de la construction de l'église et du cloître; il fallait pourvoir à toutes les formalités et débarrasser les terrains. seize années s'écoulèrent. Henri IV donna aux chartreux dix mille livres pour commencer leur installation, et confirma le titre de fondation par ses lettres patentes du mois de janvier 1602. Voici le préambule : « Nous établissons et fondons par ces présentes, en notre ville de Lyon, une église et monastère de chartreux au lieu de la Giroflée, et lui avons imposé et imposons le nom de la chartreuse du Lis-saint-esprit que le feu roi d'arriver

vicié

décédé, notre très cher et très honoré sieur et frère, avoit proposé de lui donner de son vivant en l'honneur de l'ordre dudit saint-Espirit par lui institué; voulons et entendons que ladite église et ledit monastère jouissent dorénavant des privilèges, exemptions et immunités tels et semblables dont jouissent les autres chartreux de ce royaume. Le général de l'ordre avoit acquis par acte du 17 octobre 1584 le tènement de la Giroflée, de noble Pierre-Paul Carragio, gentilhomme milanais. —

L'ancienne église des chartreux, petite et fort simple, étoit située beaucoup plus près de la Saône que du Rhone, au dessus et à peu de distance du fort-Saint-Jean, dans une exposition fort riante. Comme elle laissa beaucoup à désirer, son existence fut de peu de durée; on la mit sous le vocable de Notre-Dame-des-Anges. Guillaume Chelson, qui, évêque de Vaison s'étoit fait chartreux et étoit devenu prieur, fut chargé de la direction des travaux; l'archevêque de Lyon Denis-Simon de Marquemont fit la consécration de l'édifice dans lequel on ne trouve rien de remarquable, si ce n'est les statues de saint-Bruno et de saint-Jean Bt^e agenouillés, exécutés en terre cuite par Jacques Sarrazin (le St-Bruno est fort beau), et deux petits bas-reliefs par le même sculpteur. On construisit deux cloîtres, un grand et un petit, celui-ci à côté de l'église; ils pouvoient loger trente religieux.

On commença la construction d'une nouvelle église qu'on eut l'intention de rendre magnifique vers l'année 1660 (sic); mais il n'y eut pas de plan d'ensemble. On congédia plusieurs fois les ouvriers, et on changea d'architecte à diverses reprises. Il fallut plus d'un siècle pour terminer l'œuvre principale; de grandes fautes furent commises; il y en avait d'irréparables. L'architecte de la Monnaie essaya même pas de les corriger; il fit du moins ce qu'il pouvoit faire; trop contrarié cependant, il se retira. On se proposoit de construire une façade monumentale, mais comme on l'avoit réservé pour la fin, elle n'a pas même été commencée.

Cette église est à trois nefs, les latérales sont plus élevées de quelques marches que celle du centre. Les principaux objets qu'on y remarque sont

la sanctuaire

le sanctuaire et le maître autel, le dôme et son baldachin, les boiseries du chœur et les chapelles. Le maître-autel, composé de marbres précieux et d'un effet grandiose, est accompagné d'un baldachin magnifique, soutenu par quatre colonnes d'ordre corinthien, entre lesquelles sont deux groupes d'anges dans l'attitude de l'oraison et de la contemplation, exécutés par Boulard. Le dôme fut élevé en 1765, sur les dessins, dit-on, de Soufflot. Les frères Dorel sont les auteurs des belles sculptures en marbre blanc qu'on voit derrière le sanctuaire; les quatre évangélistes placés sous le dôme ont été exécutés par Regnier sur les dessins de Pigalle. Quant aux tableaux, ils sont nombreux; (les deux meilleurs) placés de chaque côté de grand autel sont de La Trémolière, et représentent, l'un l'Ascension de Notre-Seigneur, l'autre l'Assomption de la Vierge; on estime le baptême de Christ, par Halle-fils; il est placé au fond du chœur. François L'écuyer a peint pour l'église des Chartreux un nombre considérable de tableaux dont voici la liste: Au dessus de l'autel du chapitre, le Christ mourant ayant à ses côtés la Vierge Marie et saint Jean au pied de la croix, ainsi que saint Anthelme, Chartreux; au-dessus de l'autel de la chapelle saint-Antoine, le Christ dans le jardin des Oliviers, un ange plane sur Notre-Seigneur; on voit au dessous les trois apôtres, saint Pierre, saint Jean et saint Jacques endormis, et dans l'éloignement Judas caressant des soldats. Dans les lambris qui séparent le chœur des Pères de celui des Frères, deux tableaux représentant, l'un la décollation de saint Jacques Baptiste, l'autre saint Joseph assis. Au réfectoire, la Cène. Dans la salle du chapitre, saint Anthelme refusant un mort; dans la chapelle du prieur, Jésus mourant sur la croix, la Madeleine est à ses pieds; la Vierge et l'enfant Jésus; on voit au bas du tableau, saint Bruno offrant le monastère sous l'emblème d'un lion, allégorie dont le sens est difficile à saisir (pas si difficile que cela). Quinze ou dix-huit petits tableaux à l'huile, par Pérignon décorent le rétable du grand autel; plusieurs sont fort remarquables. Le même artiste a retracé, dans d'autres petites compositions, les supplices divers que subirent, en Angleterre, des Chartreux martyrs sous le règne de Henri VIII, et il peignit

et il peignit à fresque, sur les murs du petit cloître, divers sujets tirés de la vie de saint Bruno. Pendant la construction de l'église et lorsque la charpente était à peine posée, un orage affreux d'un coup, détacha des poutres, menaça les échafaudages d'une ruine complète, et mit les ouvriers en fuite. Un chanoine se jetant à genoux adressa à Dieu des prières si ardentes, que la tempête se calma tout à coup. C'est le sujet d'un tableau par Brenet, qui décora une chapelle à droite, on aperçoit, en haut du tableau, la Sainte Trinité et saint Jean Baptiste, et, en avant, assis sur des nuages, saint Hugues et saint Bruno. Une des chapelles située derrière le choeur des Pères, a un tableau de la Nativité du Notre Seigneur, peint par Tordans, élève de Rubens. Quelques tableaux, dans d'autres chapelles, sont de Vignon. François Le Blanc, élève de son frère, a peint dans le cloître quelques uns des sujets tirés de la vie de saint Bruno.

Il y avait deux choeurs, l'un pour les Pères chanoines et l'autre pour les frères; on admirait dans le premier, qui était le plus grand, une belle boiserie sculptée en chêne, les stalles, et, au milieu du choeur, un magnifique lutrin en bois, dont la partie supérieure était formée d'un aigle royal. Le cloître avait la forme d'un carré long, quatre corridors s'ouvraient, par de hautes fenêtres, sur un jardin et sur le cimetière du couvent; on y voyait les portes des cellules, dont chacune avait en dehors une inscription tirée des livres saints ou de l'imitation de Jésus-Christ. Moins bien partagés que les Pères de la grande Chartreuse, et n'ayant pas, comme eux, de hautes montagnes et d'épaisses forêts pour voisins, ceux de Lyon sortaient peu de leur cloître, et les habitants des maisons dont ils étaient entourés avaient rarement occasion d'apercevoir leur tête rasée, leur capuchon et leur froc de laine blanche. Malgré les défauts qu'on pourrait lui reprocher, l'église des chanoines n'en était pas moins remarquable et d'un aspect magnifique; vu de très loin, son dôme

pittoresque

pittoresque. et la croix en métal doré qui surmontait le coupoie, étaient et sont encore un ornement pour la perspective du bassin de la Saône.

Malgré ces dépenses très considérables qu'ils avaient dû faire pour la construction de leur église, les chartreux de Lyon n'étaient pas riches; ils possédaient le couvent et ses dépendances, plusieurs maisons dans la ville, la terre de Pollatin, dans la Brune, près de Mionnai, la terre de Hoysse, près de Mâcon, le prieuré de Rozier, dans le Forez, et la terre de Pizay. En 1789, le personnel du couvent était composé ainsi: dix-neuf Pères, huit frères et quelques servants. L'ordre avait pour prieur et visiteur dom Gabriel Charvat, pour procureur syndic, dom Jean Fr. Pierrat, et pour second procureur, dom Michel Guyon. Comme l'ordre n'a pas subsisté plus de deux siècles à Lyon, la liste de ses prieurs n'est pas nombreuse, la voici: Guillaume Chalsom, supérieur lors de la fondation du monastère;

1582, D. Jérôme Marchand;

1587, D. Bazemont;

1590, D. Jean Lurkain (Lurain);

1591, D. Jérôme (Guillaume) Schelzom;

1592, D. Gilbert Dalanmay;

1593, D. Antoine de Saint Paul;

1596, D. Thomas Coquebart;

1606, D. Bernard Barjot;

1615, D. Claude Dohse (Dohée);

1617, D. Pierre Surval;

1620, D. Léon Taxier (Tixier).

1644, D. Christophe d'Outriebeau ^{Leau} (sic);

1655, D. Gabriel Petit-Jean;

1660, D. Louis Hédou;

1660, D. Léon de Franqueville;

1676, D. Bruno Fayv;

1686, D. Guillaume Bergoin;

1704, D. Guillet

1704, D. Guillaume (Claude) Guichenon;

1715, D. Jean Ange Colomby;

1730, D. Claude Guinat;

1734, D. Guillaume Prival;

1744, D. Guillaume Pranal } (D. Gabriel Pranal)

1759, D. Antoine Callas;

1780, D. Gabriel Charvet; -

L'ordre fut aboli en 1790; l'église n'eut à souffrir, en 1793, que des dommages insignifiants. Le cloître resta longtemps abandonné, on vendit comme propriété nationale le vaste enclos, en 1791; il s'y est établi des maisons religieuses, des pensionnats, beaucoup de maisons particulières, une rue, une grande place d'armes, et le cours des chartroux. Rendue au culte après le concordat, l'église fut mise sous le vocable de Saint-Bruno. C'est aujourd'hui une cure de seconde classe administrée par un curé et trois vicaires. Elle touche à l'institution des chartroux, pensionnat très nombreux de jeunes gens que dirige l'abbé Hyvrier, et pour lequel une fort jolie chapelle a été bâtie, en 1862, par l'architecte de la ville. Tony Desjardins. La belle maison des missionnaires et son parc, si bien exposé, occupent une partie de l'ancien enclos des chartroux. — (1)

(1). Lettres patentes de Henri IV, portant fondation de l'église et du monastère des chartroux, Janvier 1602, in-folio MS. collection Coste, 2643. —

Clapasson, Description de Lyon, pag. 161. — Almanach de Lyon pour l'année 1755, pag. 47. — Procès-verbal du récollément fait par les sieurs Prussavin, Blot et Margaron, officiers municipaux, des meubles et effets qui sont dans les bâtiments ci-devant occupés par les chartroux. Lyon, 2 sept. 1791, in-folio MS. — Passeron, Les chartroux, Lyon ancien et moderne, I, 368. —

Ha. Monfalcon - t. 5, 2^e partie pages 150-162. —

Rome 30 Dec. 1906. —

1374. - Lettres patentes de Louis III, confirmant
les privilèges de la g^{te} Chartreuse et de l'Ordre, France.

Henri par la grace de Dieu, Roy de France et de Pologne, Dauphin de Viennois,
Comte de Valentinois et Dyôis, à tous présents et advenir salut, Nous avons re-
-cuse l'humble supplication de nos chers et bien amez orateurs les pieux et religie-
-eux de la maison et convent de la grande Chartreuse, chef de l'ordre des chartreux
assis en nostre pays de Dauphiné, l'endroit difficile accès, solitaire, plain de boyz
et rochers, dits que'ils avoyent obtenu d'antiquité de nos pieux decessurs Roys et Dau-
-phins plusieurs privilèges, immunités, libertes, franchises, exemptions, dons et octrois
necessairement confirmez, amplifiés, loués, approuvés et continués par nostre
predecesseur même par nostre très cher et très honoré sieur et père le Roy Charles
neufiesme dernier decédé, vérifiés, enregistrés publiquement et entiersment
par nostre Court de Parlement aux pais et ailleurs ou l'esoyng a esté par les-
-quels est amplement contenu par tenans et aboutissans l'assiette fonds et lim-
-ites de leurs maison, boyz, parcs, verges et hermes dans les quelles limites
et hermes n'est permis à aucun, sans le leur et consentement des dits supplia-
-nts d'y entrer, aller et venir, pescher, chasser, prendre oisance y faire pain-
-tre brebis chèvres et autre bestail domestique, faire hermin et paillege, cap-
-turer hommes, couper bois, maynes et tout autre dommaige et maléfice
Défendu à toutes personnes sous grandes peynes, et de ne les inquiéter en
manière que ce soit eulx, leurs convert, domés, familiers et serviteurs domes-
-tiques et ceux qui y veulent aller et venir, clore ny empescher les chemins, pes-
-dre ni arrester leurs bestes et denrées quelconques, pour les dits suppliants et toutes
les maisons de l'ordre privilégiés exempts francs et quittes par tout nostre pays
de Dauphiné et roy aulme de France pour leurs denrées, affaires et provisions
de toute servitude exactons, payement de piages entrées, issues, travers, rèves,
livaiges, gabelles ordinaires et extraordinaires, impôts, emprunts, aides, dixièmes,
quatrièmes, tailles, subides, subventions, gabelles et redressances pour le fait de
gueres gens d'armes, fortifications, réparations de villes, chasteils, fronts, passages, et
autres quelconques pour quelque occasion et cause que'il soient et puissent estre obligés

impres.

imposées et mis sur à présent ou à l'advenir de par nous ou de par qui que ce soit de nos sujets, soit le saint siège apostolique, chargé de nostre royaulme. et Dauphiné ou ailleurs comme nos propres biens et affaires; Et leur est permis et licenté à chacun an pour la provision de leur maison et nécessités acheter jusques à la quantité de mil cinq cents charges de bled froment si tant en ont besoing dans le pays de Dauphiné ou ailleurs ou bon leur semblera et icelluy faire conduire jusques en leur maison et si besoing est le passer par la Savoie et hors de nostre ressort, nonobstant les diffenses faites et à faire de ne sortir et transporter les grains hors du pays avec l'exemption, que dict est. Aussi sont exemptés quittés, et affranchis de la reception, nourriture, loages et vestiaire des soldats et religieux laïcs, castelés et régoués toutes provisions et commissions obtenues et octroyées au contraire, attendant leur manière de vie. et qu'ils nous semblablement sont exemptés et affranchis pour tous leurs affaires et negociés de payer argent et imolument pour le scel des amestres lettres et provisions de nostre chancellerie et court de Parlement audit pays et leur sont expédiées gratis, leur est aulsi permis donné et octroyé en contemplantion de leur religion vie solitaire et d'une messe et autre divin service. qu'ils font et célèbront tous les jours à l'intention des Donateurs nos prédécesseurs et pour la prosperité de nous et conservation de nostre royaulme et Etat de France pour leur provision et nécessités de chacun an lever et prendre en nostre grenier à sel du Pont-Saint-Espirit ou à présent de Pierre-Haute, la quantité de cent cinquante quintaux ou settiers de sel mesme dudit grenier, et icelluy faire voiter, mener et conduire jusques en leur maison par eau ou par terre franc et quitte de tous piages gabelles ordinaires et extraordinaires telles importes et autres charges par tous les lieux et endroits de nostre royaulme et terres de nostre obéissance en payant le droit de marche au lieu.

Item sont tenus les mandemens qui sur ce leur seront baillez par nostre amiral et seel le giner al de nos finances de Languedoc estably à Montpellier en et le certifier du service divin fait et usent dudit sel sans fraude.

Item sont tenus les supplians, leurs domés, familiers et serviteurs domestiques maison, colliers grangeages et tous leurs biens fonds, sous la protection et sauvegarde.

garde spéciale de tous nos précédents comme leurs propres choses et affaires, le gou-
verneur audit pais ou son lieutenant et tout de Parlement et chacun d'eux spéciale-
ment commis et députés, juges, pour faire observer l'édit sus regardé et juger en
toutes leurs causes et procès, et autrement comme plus amplement est déclaré et
spécifié aux chartes et lettres patentes et authentiques des dits privilèges, libertés fran-
chises d'ours, concessions et octrois, comme dit est par nous lez, lesquelles et aussi
tout le surplus contenu en leurs dites lettres et chartes dont ils ont jouys et ~~de~~,
jouissent et usent paisiblement en tous les biens et endroits de nostre royaume
et terres médiatement ou immédiatement de nostre obéissance, les dits supplians
nous ont très humblement requis à notre nouvel avènement à la couronne vou-
loir confirmer, continuer, approuver et agréer et de nouvel tant que besoing
est accorder, octroyer, donner et imposer, nous inclinant libéralement à la
requête des dits supplians, afin que plus librement et paisiblement ils puissent vaquer
au service divin auquel sont ordonnés, priet Dieu à l'intention de nos précédents
donateurs et de nostre royaume et pour les mesmes causes, amplement contenues en
dites lettres et chartes, ou contemplication aussi des grandes prestes, ruyens et charges
qu'ils ont soutenu et enduré durant les guerres civiles à cause des séditieux et rebelles,
et pour autres causes et considérations à ce nous mouvans. Nous de nostre certai-
nes science grace spéciale pleine puissance et autorité royale et Delphinale par
ces présentes continué confirmé, loué et approuvé, continuons, confirmons le nous et
approuvons tous et chascun les dits privilèges, franchises, immunités, exemptions, dons,
octrois et regardés y dessus spécifiés et déclarés, ensamble avec autres privilèges,
immunités plus amplement contenues et mentionnés es dites chartes et privilèges que
nous voulons estre y termes pour spécifiés et déclarés et de nouvel tant
que besoing est ou seroit sans en ce le vestige de nos dits précédents de nostre
grâce et autorité que dessus les octroyons, donnons, et accordons aux dits supplians
pour par eux et leurs successeurs en jouir et user par y après comme eux et
leurs précédents en ont jouy et jouissent et usent encore de présent deument
et justement avec inhibition et deffensus à toutes personnes de quelque qualité
quelles soient de les troubler ou molester directement ou indirectement par oultre

neulx ou interposser personnes ne peyne d'estre declarés infracteurs de nos mandemens;
si Donnons en mandement à nos amés et féaux les gens de nos cours de parlement.
De Toulouse et Grenoble et Chambres de nos comptes à Paris Grenoble et Montpellier,
généraux de nos aydes et de justice. audit Montpellier, baillifs, sénéchaux de Nîmes,
Vienne et Valentinois et autres à nos juges et officiers ou leurs lieutenants et à
chaun d'eulx comme a luy appartenra que nos présentes grâces, continuation, con-
firmation, approbation, ratification, Don et octroy ils passent, se offrent et laissent
jouyr et user les dits supplians et leurs successeurs de point en point selon leur
forme et teneur et icelles si besoing est et requist en sont parent publier et enregistrer,
les, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschement au contraire avec
les inhibitions que deus que nous voulons estre estroitement gardés pour l'entien-
tinement et observation des présentes et volenti que deus. Mandons en outre
à nos amés et féaux les généraux de nos finances de languedoc établis
à Montpellier présents et advenir continuen et faire délivrer aux dits supplians
leurs successeurs par le grenetier et contrôleur de nostre grenier à sel de la
St. Esprit et de Pierre Lattre l'adite quantité de cent cinquante quintaux ou setiers
de sel pour leur provision et necessitez, chacun an, à la charge qu'ils en useront
sans fraude et certifieront ledit général de la même et service divin fait celé-
bré comme par cy devant franc et quitte de tous piages, gabelles ordinaires
et extraordinaires levées, impôts et autres charges en payant le droit du mar-
chand seulement, voulons aussi que par nos gens nos dits comptes et
qu'il appartenra tenir quittes et déchargés les dits grenetier, contrôleur et
receveurs des piages gabelles et impôts en leurs comptes au droit que pour raison
dudit sel nous pourrions appartenir encore, qu'il ne soit icy spécialement déclaré
et pour ce que les supplians pourrissent avoir affaire en plusieurs et divers
lieux nous voulons que au vidimus d'icelles fait sous seal royal et demeure collation-
né par l'un de nos amés, féaux notaires et certaines foy soit adjoutée comme
au présent original. Car tel est nostre plaisir, nonobstant les ordonnances faites
par nos prédécesseurs sur le fait de nos gabelles et autres diffenses restrictions,
Déclaration et mandemens quelconques à ce contraires aux quels et chacune d'icelles
ens enlles

ensemble à la Dérogatoire de la Dérogatoire y contenues nous avons dérogré et déro-
-geons. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours nous avons fait mettre
notre seal à ces présentes, sans en aucune chose notre droit et le nostre en tout et.

Fonné à Lyon au mois de septembre l'an du grace mil cinq cent soixante qua-
-torze et de notre règne le premier. Signé par le Roy J. Baptiste. Brelant

Collationné à l'original par moy notaire et secrétaire du Roy pour les villes
de la Croix. G. Gualthery (Gualthery). (Notaire M. V. Aubert.) ...

Denombrement Des tableaux que Mons. Francois Perrier
Bourguignon a fait dans la chartruse de Lyon, et leur disposition. —

(Bibl. cote 2646. notes de M. Vachez)

1. — Il y en a 8 sur la voûte peints à l'huile. Le 1^{er} qui est le tableau de l'autel de la
chapelle est un Christ mourant ayant à ses costez la Ste Vierge et St. Jean, St. Anthoine
chartroux est au pied de la croix à genoux, qu'il embrasse. Le ciel est un ciel ténébreux
où l'on voit 3 statues d'ange et un petit ange tout entier joignant les mains; on recon-
naît sur leur visage leur passion. Angeli pacis amare plumbis. Une partie de la ville de Tou-
salem et au delà une chaîne de montagnes de couleur d'Inde font obscurément l'horizon.
— comment du tableau. —

2. — Le 2^e tableau est celui de l'autel de la chapelle de St. Antoine haut de 8 pieds
de Roy sur 6 de large; il représente N. Seigneur priant au jardin des olives à genoux
et incliné, touché assez faiblement. Au dessus est un ciel sombre, où paraît un ange
environné de lumière étendant sa main gauche vers Notre Seigneur et la droite pen-
chéante le long de son côté sans calice. Le bas du tableau est occupé par les 3 apôtres
pris du sommeil. St. Pierre assis appuyé le côté droit sur une grosse pierre, qui a la
forme d'un cube soutenant de la main sa joue gauche et laissant au tomber la
main gauche sur le même cube. St. Jean paraît du côté gauche du tableau couché de
son long, et St. Jacques au milieu assis la tête renversée sur le penchant d'un espica de
tertre. La draperie de ces 3 apôtres est celle dont on les peint d'ordinaire. A costé
du tableau au dessus de St. Jean, il y a un petit lambeau avec un groupe de soldats,
qui marquent comme Judas entra dans le jardin. — Ces deux tableaux ont été faits les der-
niers de voir l'an 1631 et sont les plus estimez.

3. — Deux autres tableaux d'égale hauteur et largeur portant chacun 5 pieds et 1/2
de Roy de haut sur 4 pieds de large sont enchassés dans le lambris de menuiserie qui sé-
pare le choeur des pices d'avec celui des pices et font chacune la face de deux autels.
Celui du côté gauche en entrant est la discolation de St. Jean B^{te} dont le corps est aux
pieds de deux boureaux; les pieds entre la tête de ce saint à la fille d'Hersdias tenant
un bassin et l'autre le delié. Les autres deux figures sont un garde sur le pas de la porte
de la prison et l'autre un officier pied ent à l'extrem. —

4. - Le tableau qui est à main droite en entrant est en St. Joseph assistant
l'enfant-Jésus de bout, d'une main sous les pieds et de l'autre par le milieu du corps
comme l'embrassant; au dessus sont des petits anges qui courent et s'échappent
des palmes vers le St. enfant-Jésus comme pour se jouer. La Ste Vierge paraît
à côté assise lisant dans le livre ouvert qu'elle tient un ange de bout de taille d'un
jeune homme de 13 ans.

5. - Le tableau du réfectoire qui est le plus grand de tous contenant 7 pieds de Roy
de hauteur sur 10 pieds et 1/2 de longueur représente la cène. Le fond du tableau est
une architecture de front où sont 13 niches avec des figures sur des pieds d'estag.
à côté du tableau est une partie d'un pilastre d'ordre toscain avec son pied d'estag.
Le point de vue se tendent les molures de la base du pilastre et du chapiteau du
piédestal est le milieu du tableau où est notre Seigneur: dans l'autre côté du
tableau est une cheminée au bas du tableau sont de grandes urnes, dont l'une est
en forme de bassin ou de cuve pour recevoir le vin; l'autre en forme d'aiguille
à 2 anses. Les 12 apôtres sont couchés sur un tapis noir et blanc à la mode de son
on prenait les repas. Il y a entre les 12 apôtres deux ou trois personnages, serviteurs
ou officiers de cuisine. --- Le tableau quoiqu'il soit bien disposé, n'a
pas ~~un~~ goût de quelques connaisseurs qui y remarquent quelques figures mal
proportionnées, particulièrement les pieds de Judas. M. Ferrier a fait celui
devant les pieds ans à 14 ans ou 15 ans 16 29; dans tous ces 5 tableaux il a mis ses
noms, mais on ne le trouve pas dans les 3 qui suivent.

6. - Le 6^e tableau est dans le chapitre vit à vis le crucifix dont nous avons
déjà parlé. Il est posé immédiatement sous l'arc de la voûte dont il prend
par conséquent le tour pour la partie qui est dessus. Il est haut de 5 pieds de
Roy et long de 9. C'est un groupe de plusieurs figures grandes et petites. St.
Anthoine évêque est au milieu qui ressuscite un mort qui paraît à ses pieds,
piqué par une vipère, un clerc est à droite de St. Anthoine et en est un de derrière
d'arrière et à côté est un morceau d'architecture. Dans l'autre bout du tableau est
un paysage.

7. - Le 7^e tableau est dans la chapelle du P. R. B. Trévon. C'est notre Seigneur
J. C.

Jésus Christ mort sur la croix. *St. Magdalone* assise sur terre tenant ses mains
en croix contre le giron. *St. Pierre* les yeux baissés fait tendrement vers notre Seig-
neur attaché à la croix. *St. Bruno* paraît au pied de la croix dans la même attitude
que *St. Adhélme*. Dans le tableau du crucifix du chœur,

8. — Enfin le 8^e tableau sur la toile à l'huile est dans la chambre du même
V. P. B. Prévôt. C'est une vierge tenant le *St. Infant Jésus*, au bas du tableau est un
St. Bruno, qui lui offre la maison sous le hieroglyphe. Sur le lys qui se tient à la main,
dans la même tige du lys est une rose et un aillet. On voit que ce symbole représente
la maison par le lys, par la rose le prieuré de Rosiers, et par l'aillet la chartreuse
de Poltenens unie à la chartreuse de Lyon qui porte le lys *St. Spiritus* (*Domus lilioru-
m St. Spiritus*). C'est pour ce sujet qu'on a devant de notre Dame du même tableau
le peintre a mis un *St. Spiritus* sous la forme de colombe. La maison fut comme-
cée par *Henri III*, instituteur des chevaliers du *St. Spiritus*; il y a dans le même tableau
une chartreuse en petit, mais qui n'a aucune ressemblance à celle de Lyon. Il y a
encore quelques anges dans le ciel du tableau. —

Dans la base du retable du maître autel, il y a plusieurs petits tableaux
à l'huile sur le bois blanc du même ferrier. Les plus grands qui sont peut-être
au nombre de 18 ont environ 4 ou 5 pouces en un sens et de l'autre 4 ou 5, celui
qui répond au milieu de l'autel représente la circoncision, où l'on voit l'infant
Jésus étendu sur un coussin, rouge cramoisi, le prêtre tenant ses mains sur le
corps de l'enfant comme en disposition pour lui faire l'opération. La *ste* Vierge
d'un côté, *St. Joseph* de l'autre, et quelques autres personnes.

Dans les autres parties du retable qui répondent au même que comme autels,
il y a la nativité de notre divin Sauveur, la *ste* Vierge, *St. Joseph*, un ange
et quelques pasteurs; dans le tableau qui suit on voit un ange qui porte cette
inscription: *Gloria in excelsis Deo*, et au bas deux pasteurs. De l'autre côté qui
est celui de l'épître, il y a l'adoration des Rois dans le 1^{er} et dans le suivant est
la fuite en Egypte, où l'on voit la *ste* Vierge assise sur un âne et *St. Joseph*
marchant devant. Dans les deux petits autels il y a d'un côté l'ange qui
annonce le mystère de l'Incarnation, et de l'autre la *ste* Vierge dans son prie

Dieu. Les petits espaces qui sont entre les piédestaux sont occupés par les 4 docteurs de l'église. Les 4 tableaux ont chacun environ 2 pouces au quadré.

Les autres tableaux qui sont dans le retable et sur les autels, repré- sentent le martyre de nos pères en Angleterre sous Henry VIII en l'un ou l'autre différents tourments, les uns traînés sur une chaise, les autres fendus par le milieu du corps, les autres attachés à une potence, les autres dans des chaudières bouillantes, les autres en prison etc... (Bill. Coste 2646 - notes de M. Vaquez)

Liste des tableaux peints à Paris que contenaient la muraille du petit chœur de la cathédrale de Lyon, par M. François Jerniac Berny, inqno. (renouveau fait en 1640 - Archives du Rhône. H. 948, fol. 5.) -

Comme ces tableaux à Paris ne sont pas tous faits par le dit M. Jerniac on les marque à icy avec leurs chiffres en numéraux, comme du dessus.

N^o II. - St. Bruno paraît ici dans une chambre assis sur une chaise à bras, vêtu d'une robe noire, et d'une robe de chambre violette doublée de rouge; il exhorte ses compagnons qui sont auprès de lui à quitter le monde, on voit par une ouverture de la chambre un lointain où le cadavre du d'homme est donné en proie au démon, et aux oiseaux du ciel. -

N^o III. - Trois anges apparaissent à la nuit à St. Bruno, deux de grande taille sont au pied du lit, et le 3^e un peu plus à côté de son lit qui lui montre une gloire, où sont quelques anges: dans la partie la plus éclairée l'un d'eux porte une croix, c'est celui que St. Bruno regarde.

N^o IIII. - Le sujet du tableau est l'entrée de St. Bruno avec un ermite dans son ermitage. St. Bruno vêtu en voyageur, lui baise la main, après lui suit immédiatement un de ses compagnons. Les autres sont un peu plus éloignés marchant dans le fond d'une vallée.

N^o V. - On voit dans celui cy St. Hugues évêque de Grenoble dormant, couché sur plate-tene, revêtu de ses habits pontificaux et en robe de campagne (disposition peu convenable), dans le ciel on découvre les étoiles qui désignent le songe qu'il eut durant son sommeil. Dans le lointain, le Père Eternel paraît assis sur des nuages com-

... m'aidant aux anges qui construisent quel que grand édifice, dont il paraît un Soma et quelque commencement d'église. -

N^o VII. - C'est la représentation d'une vêtue. Dans le bas du tableau St. Hugues appuyé d'un autel en dessous duquel est une notice Dame en forme de tableau donne. L'habit à deux compagnons de St. Bruno. Celui qui déjà vêtue avec le autre paraît avec de la du plus du tableau. Les teintes et les figures sont diminuées. St. Bruno assis, qu'un autre est assis sur un y ago, un motte de terre tenant une croix entre les mains, deux autres sont debout et un à genoux. Le haut du tableau est composé d'une gloire où l'on voit notre Seigneur, David jouant de l'harpe et deux petits anges dont l'un a entre les mains un livre, et l'autre un lut.

N^o VIII. - Dans le bas du tableau, il y a deux chateaux peints avec beaucoup de force. L'un est à genoux contemplant une tête de mort posée sur un cube, sur laquelle il tient la main. L'autre est prosterné, son chapelet entre les mains. Dans une coupe plus haute du tableau, il y a de même 2 chateaux teints avec moins de force, que les précédents, dont l'un prend la discipline et l'autre lit un livre. Dans une coupe plus haute, il s'élève une montagne percée à jour en forme d'arc ou de pont sur lequel est St. Bruno à genoux ravi en extase regardant la Ste. Vierge qui lui apparaît dans le ciel dessous l'arc; il y a un limbe couleur où paraissent 2 chateaux au-dessus de quelques rochers. -

N^o IX. - On voit ici le Pape Urbain revêtu d'une robe blanche avec un surplis et sur un de sous le camail rouge, que les romains appellent Mozetta, et la calote rouge, birato, les boudiers de même rouge. Il est assis sur un fauteuil. St. Bruno et ses compagnons aux pieds du Pape, qu'il reçoit comme à bras ouverts.

N^o X. - C'est St. Pierre qui présente à ces chateaux l'office de notre Dame d'une main et de l'autre indiquant la même Vierge dans un ciel environné de quel que nuages; dans le lointain il paraît un Liban, tenant en main, un faisceau de poudres et de flammes - mes qui chassa le Démon du Désert de Chastreuse.

N^o XI. - Le pape Urbain assis sur son trône avec la tiare entouré de pilats. Les vêtus pontificalement fait offrir par un camérier ou d'écuyer la croix et à la mitre à St. Bruno. -

N^o XIII. — St Bruno revêtu en songe au comte de Calabre la tentation d'un Deser
capitainet. Un ange environné de lumière. tient un bout du pavillon, où dormait
le comte. qui tout surpris regarde St Bruno au costé gauche de l'ange. De l'autre côté.
du pavillon sont trois grand et endormid, celui qui est le plus en vue dort appuyé sur un
coffre à bache couvert de lames de fer. On voit dans le lointain venir le triaile avec
sa compagnie. — (Notes de M. Vachez)

Extraits de lettres des R^o Pères Généraux, prouvant
servir à l'histoire de la chartreuse de Lyon. (fait pour M. Vachez)

D. Alphonse de Richelieu, procureur — 1625. —

17 février 1628. — A M. Lyon marchand de Lyon, « vous obligerez grandement
la chartreuse de Lyon, et aussi celle-ci de parachever l'affaire du priore qui vous
avez commencé, j'en suis donc d'y tenir la main. » d'agit de Richelieu.

27 janvier 1628. — A M. Lyon, echevin de Lyon, « nous en avons grande compassion
des misères et maux que votre ville endure... quant au priore, j'en auray toute
ma vie autant d'obligation, comme si la chose étoit sortie en effet. Je dois cela à
la sainte affection que vous portez au bien de l'ordre... »

18 février 1629. — au même... « j'ai reçeu avec grand contentement les lettres
qu'il vous a plu m'envoyer... Je fais dire une messe pour la continuation de la songe
de votre ville... Je ne sais que Dieu aura pitié de son peuple, comme je le prie de tout
mon coeur... »

9 sept. 1630. — Aupriore de Loueuse: « La visite qui a été faite à la chartreuse
de Lyon nous a grandement consolé pour le religieux et vertueux rapport qui des
a été fait par les V. P. commissaires... »

28 nov. 1630. — Aupriore de Lyon: « Le père D. Courrier m'a dit que vous
avez besoin de quelque argent. J'ai résolu un d^r Monin de vous délivrer 2400^l
qu'il avoit entre ses mains tout de Deble. de deobthelin, que D. aubé, triaile
D. aubé occasion de vous témoigner de desir de vous servir... »

30 janvier 1630. — Aupriore de Lyon: Le Général est satisfait du succès de l'affaire
de Richelieu

De Rosiers, et que le Prévost ait en outre bonne issue de l'affaire de Loulou de testament de Jean de Gayron, au lieu prévost de St. Louis.

30 janvier 1631. - au conjuteur de Lyon, D. Guillaume. - D. Christophe à tort de vouloir rater et ce qu'il a promis payer, il y a plus de 6 ans, de l'arrivée du V.P. B. Fardulien. Il pourrait trouver autre voie pour se faire payer de ce qu'il prétend que la maison de de Courbach lui doit. Pour le legs qui a fait à la dernière par son testament et qui est payable après la décès de son épouse sa mère de veuve depuis un an, il y a 400 d'aliénation monnaie de France. 104 00 et ai envoyé procuration au prévost de Cologne pour les recevoir suivant ce que lui-même avoit écrit. . . .

12 février 1631. - au prévost de Lyon : « Je suis bien aise que les soldats aient quitté votre grange, ce sont des choses importantes et peu civiles. Dieu vous en préserve. . . »

9 Avril 1631. - au prévost de Lyon : « vous avez bien fait de différer votre voyage à Rosiers jusques après Pâques. Vous en avez eu de la peine par ce mauvais temps qui ont été aussi vides de ce que de tout-le-hiver. . . »

On trouve plusieurs lettres sans importance, écrites au prévost de Lyon en 1639. Seule-ment on remarque que le Général (D. Juste Perrot) avoit la plus grande confiance dans ce prévost, et qu'il lui demandoit souvent conseil. (c'est-à-d. Lion linon). Le 31 Dec. 1639 notam-ment le R. Père lui écrivit : « Soyez grand il vous plaira, vous en avez le bien venu et veu, et Dieu vous secondise en plaine santé, vous préserve de tout inconvénient. . . »

18 janvier 1640. - au prévost de Lyon : « Je vous envoie par D. Cormier votre patente et com- mission pour la visite des maisons des M.P.P. visiteurs de France, qui avoit renouvelée et augmentée. . . Je n'ai autre chose à vous dire sur votre dite commission : vous êtes bon et pour le bien exécuter et de vous prendre garde pour assistant une personne discrète et ^(c'est-à-d. . .) . . . »

18 janvier 1640. - au prévost de Paris : « Voici de prévost de Lyon qui va pour visiter votre maison ad formam statuti, comme je vous ai déjà donné avis. . . pour satisfaire à votre dit. . . »

30 janvier 1640. - au prévost de Lyon : « Le P. prévost de Paris m'a écrit qu'il est très-content qu'avez commission de visiter sa maison. . . »

28 janvier 1640. - au même : Instruction au sujet de sa visite, où il est accompa- gné du prévost de Montmorency, ce qu'approuve le Général. . .

30 janvier 1640. - au prévost de Lyon, demande de conseils sur une affaire de Dijon et ^{de la} . . .

De l'citation consenti elle. Du prieur.

28 février 1640. - au prieur de Lyon, en visite à Paris. Diverses affaires n'ay ont aucun trait
à la chartreuse v. d. e. Lyon.

23 mars 1640. - au prieur de Lyon: « Je désire, si ce peut, que plusieurs Compagnons de nous
venir voir incontinent... »

8 avril 1640. - au même: « Je porte beaucoup de déplaisir de votre maladie et prie
Dieu de vous en débiter, car sont les appanages de vieillesse à quoy nous devons résister... »

9 avril 1640. - au même: « Je ne puis que je ne compatisse grandement à votre mal,
que j'envoye votre la goutte, mal à la vérité importun et douloureux. Il en est bien quelque
inconveniente, mais Dieu merci sans beaucoup de douleur. Je crois que le repos y est,
pour vous retenir chez le viz il ne en faut point penser, faut être vous le vous retenir che-
-viz trop... »

21 avril 1640. - au même: « Je prie Dieu qu'il vous guérise pour venir au chapitre;
venez seulement, j'acquiesce que ne soyez incommodé... »

28 juin 1640. - au prieur de Lyon: « Je me suis de plaisir de la maladie de notre grand
amy M. ^{yon} ; nous l'avons recommandé et recommanderons encore à notre convent, s'il
plait à Dieu. Je vous prie de le saluer de ma part et de mes affectives à le ser-
-vir et aditer... »

28 février 1640. - au père procureur à Paris: « Je vous remercie du soiz et des bons
avis que nous donnez du point des neveux du V.P.D. Vicaire de Nîmes, le lui ay
ay écrit et invité de nous venir voir pour luy communiquer plus particulièrement.
Le roy le V.P. D. prieur de Lyon si discret qu'il conduira toute chose avec grande
circumspection, j'en ay un touché moi... »

Lettres Du R. P. Père J. Innocent Le Moisson...

11 sept. 1677. - Frater Innocentius de venerabili P. D. Leonixio professore cartusice
munc in domo Montis mariae hospitanti salutem, et in via Angelum bonum.

Spes illa quando major sospitate concepitte si in cartusiam benignam transferens
in spiritu ale detumescens, cedet si iusto careret fundamento, cum emissum a nobis
stabilitatis votum, cum mutationibus non concordet, attamen hac vice tunc presentis
prohibet

probitati lot repetitis petitionibus tunc tandem, amicum ac tenore presentium,
ad hanc instantiam, in dictam domum, libyriaci mittimus hospitium, juxta
formam statuti. In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Videte ergo ut ibidem,
Deo promissa exhibeas obsequia, ac bonis cultoribus partes adimpleas, quod certe
in tuam profectum et nostram consolationem, cadet ad votum, Bene vale et feliciter
peringere. Hinc ad Destinatum, bravimus ^{sum?} super omnia vocationis in Christo Jesu Domino
nostro. Datum, Casturæ hac 11^o Septembris 1677. -

p. 51. 7 juin 1684. - R. Innocentius de. R. P. S. Leon de Franqueville, prieur de Lugdun et
en l'absence de notre salutary. - Il lui dit qu'à cause de sa vieillesse et du besoin
de repos que réclame sa santé, il l'envoie dans la chartreuse de Montmaur où est
prieur S. Léon Brond se quera in Christo gemisti d'uns castuice Lugdunensis prior esse,
et qu'il y remplira les fonctions de second coadjuteur. -

p. 52. 10 sept. 1685. - S. Desmard, profès de Lyon, envoyé à Pierre Chartier. -

9 août 1686. - S. François Fayette ^{le?}, profès de Lyon, envoyé à St. Hugon.

p. 58. 11 oct. 1687. - S. Jean B^e de Manthoiz, profès de Lyon, envoyé à St. Hugon, par le R. P.

3 nov. 1687. - S. Leon Lixier, profès de Chartreuse, en un hospite in domo Reparationis.

p. 64. 4 août 1689. - S. Innocent et S. André Ferrus profès et coadjuteur de Lyon, il l'en

-voie en qualité de coadjuteur à la chartreuse de Mancy.

p. 65. 18 dec. 1689. - François Bertet, corr. et professeur de Lyon et hospes de Ripaille est envoyé à ^{Casturæ.}

13 jan. 1693. S. Claude Marie Buron profès de Lyon, moine à Ripaille est envoyé à Lyon.

26 june. 1694. - S. Innocent l'envoie à M. Cyrat, à cause qu'il est porté à faire du scandale
par ses disinglements de paroles, d'écritures et d'actes. - Lettre à l'abbé. -

4^e Volume

8 août 1676. - R. Innocent, envoie les R. P. S. Leon de Franqueville prieur de Lyon et
S. Christophe Pelissier, suabe, visiteur des chartreuses de Ripaille, de Repesson, St. Hugon,
Billon, Somiers, Val sainte et Port d'Am.

30 juin 1676. - Il commet ou plutôt il avait commis les mêmes pour visiter Primod.

3 mars 1677. - S. Leon de Franqueville suabe du R. P. Innocent et S. Louis Rousselot,
procureur de Chartreuse sont commis pour visiter les chartreuses de Bonpas et de Lugny.

10 sept. 1677. - S. Leon de Franqueville suabe du R. P. et S. François Ferrus, procureur en
de h. 15

De chartreuse sont commis pour visiter la chartreuse de Lurin.

25 juin, 1678. — S. Léon de Tranquerville, Secrétaire Du R. P. et D. Guillaume Gigot, procureur de Lyon, sont commis pour visiter les maisons de Bourdeaux, Ripaille, Pomiès et Cahors. Mais D. Gigot, à cause de ses infirmités, fut remplacé par D. Lagare Charlois procureur de St. Hugon.

29 juillet 1684. — D. Guillaume Bergois prieur Portes et D. Claude de Elle et chatin prieur de Rhodéz, sont commis pour visiter la maison du Mont Dieu. —

3 juin 1679. — D. Jean Bédé Boyer, prieur de Bourdeaux et visiteur de la province d'Aquitaine, et S. Léon de Tranquerville Secrétaire Du R. P. sont commis pour visiter les chartouses de la province d'Espagne.

6 août 1680. — D. Léon de Tranquerville Secrétaire, et S. Charles François Ferrus procureur de chartreuse sont commis pour visiter la chartreuse d'Albon.

30 nov. 1680. — S. Léon de Tranquerville Secrétaire, et S. Charles Bricard, procureur de chartreuse, sont commis pour visiter les maisons de Villeneuve et de Marseille.

17 déc. 1689. — D. Guillaume Bergois prieur de Lyon et S. Claude de Meschats prieur du Mont Dieu sont chargés de visiter Valprofonde, Paris, Rouen, Parc et Nantes.

7 oct. 1682. — D. Léon de Tranquerville Secrétaire et D. Charles Bricard, procureur de chartreuse, sont commis pour visiter la maison d'Albon.

24 Dec. 1683. — D. Antoine Coster, prieur de Marseille, visiteur de la province de Provence et S. Antoine Guillaud prieur de Bonpas, commis pour visiter Lyon. —

29 juillet 1684. — D. Guillaume Bergois prieur du Mont Dieu, visiteur de la province d'Aquitaine et S. Bruno (dand) Meschats prieur de Rhodéz, commis pour visiter le Mont Dieu.

17 Dec. 1689. — D. Guillaume Bergois prieur de Lyon, et S. Claude de Meschats prieur du Mont Dieu, visiteur de la province de Picardie, chargés de visiter Valprofonde, Paris, Rouen, Parc et Nantes.

7 nov. 1690. — Le prieur de Lyon et de Lurin chargés de visiter St. Louis. —

30 nov. 1692. — Le prieur de Lyon, curé socio est chargé de visiter St. Louis. —

16 avril 1695. — La visite de St. Louis est confiée au prieur de Lyon et S. Jean Bédé Boyer procureur de chartreuse.

1692. — S. Claude et Joseph Bergot procureur de Polletvins.

14 janvier 1693. — Lettre du R. P. à M. de St. Antoine.

Madame. — J'ay lu avec affliction cette que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, conjo.

car j'y vois le cœur d'une mère, qui y répand sa douleur sur un fils dont le dérègle-
-ment et le danger lui sont bien sensibles et ils me le sont aussi bien port... il
s'agit d'une grande conversion... Je ferai tout ce que j'e pourrai pour aider à la prendre
et quand je l'aurai je ne puis que le tenir en prison bien fermé et bien gardé, car pour
peu qu'on fléchisse sur les belles promesses qu'il pourra donner, il s'en a plus que ja-
-mais. Vous savez ce qu'il a fait et ce qu'il a voulu faire à Vaulxise et je ne puis d'ailleurs
donner un si méchant exemple à tout l'ordre par le relâchement entier de notre discipline
monastique à l'égard d'un hij et qui est venu jus qu'à l'extrémité de scandale... J'écris
au R. P. prieur de Lyon et je lui demande de faire tout le possible pour aider à s'en s'air
lui assigne même une maison fort cachée et séparée du monde pour l'y conduire,
mais nous ne pouvons l'y garder, qu'en la manière que je viens de vous dire...
Il faut souffrir les afflictions que nous causent les méchants; si nous voulons devenir
gens de bien. Je prie ai Dieu qu'il vous conduise... le 16 février 1673. -

6 juin 1679. - Le R. P. au prieur de Lyon: 1. Prenez garde aussi qu'il ne se glisse
aucun abus dans l'assemblée qui se fait chez vous au huy d. vicairie pour la conférence.
Voici les conditions que j'y mets et que j'observe moi-même: 1. que cela ne se fasse
qu'une fois la semaine; - 2. qu'elle ne dure que depuis midi et demi ou environ jus-
ques à deux heures un quart. 3. qu'elle ne se fasse jamais les jours d'abstinence.
4. que les novices ne s'y trouvent point, mais seulement qu'aux maitres ou biez
d. vicairie les instruisent une fois la semaine selon le Directoire, et cela en particulier.
5. qu'on emploie ce temps de l'assemblée en une leçon de théologie expliquée.

La nécessité de faire une fois la semaine cette conférence me paraît fondée sur l'or-
-dre exprès de St. diege, et sur le besoin qui s'y a que nos prêtres sachent les fonctions
de leur ordre, mais sans donner atteinte aux usages de notre vie solitaire, qui
seraient biez si on multipliait ces assemblées de conférence, quoique ce fût même
chez des prêtres ou d. vicaires qu'elles se fissent, ou biez si on ^{plaisait?} empêchait le temps de
cette conférence à autre chose qu'à une leçon de théologie. L'en ager moi, j'en suis
prie, à ce que la chose s'observe ainsi et faites en connaître mes sentiments à votre convenance.

17 oct. 1679. - D. de la Motte à D. Bruno Jarry prieur de Lyon. - Ven l... de on en est
qu'il ne faut point différer d'en avantager et sortir de cette affaire que vous en ag avec
vous

son Eminence Mgr le Cardinal de Bouillon. Mais pour la procuration en blanc, vous
serez bien, ce me semble, de l'adresser ^{recher} à S. pieux de Paris parce qu'il s'est entremis déjà
dans cette affaire et de le prier d'en charger Don Juste, en cas que quelque raison le
retienne de s'en charger lui-même, car j'ai qu'il est fort proche parent de M. Tenet,
Voilà ce que j'ai pensé sur cette affaire que je souhaite, qui vous réussisse bien, comme
aussi toute autre chose. L'usage de l'abstinence de chez nous est à garder tant qu'il n'y
aura point de raisons physiques d'y faire quelque commutation, car le statut insinué au
cela quand il s'agit habituati ratione locorum, ... Mais il me vient à souhaiter que comme
les officiers sont souvent engagés à sejourner aux salles ces jours là, ils fissent l'absti-
-nence comme les religieux, un autre jour de la semaine, cela serait d'un bon ex-
-emple au cloître et encouragerait les uns et les autres à bien faire cette petite pén-
-itence... votre bon neveu se porte bien et prend l'esprit de sa profession. Dieu nous fasse
la grâce de tous de nous y perfectionner... S. courrier de Villeneuve et ant. à Paris pour
être de la partie comme adjoint-pour donner des éclaircissements nécessaires que vous
lui avez communiqués. Tout le reste de votre projet me semble fort prudent et raison-
-nable, et il est sans doute qu'une affaire de cette espèce est de conséquence. In chris-
-tiana car 17 octobre 1679 f. Innocent -

3 février 1683. ... Lettre de R. P. à M. Bvarel de Lyon qui offrait d'entrer comme frère
1689. - S. Paifique dixier, religieux de glandier 1689. ^{La chartre de Lyon}
23 mai 1673. - R. P. à S. Louis de Ville, religieux de Lyon: « Ven. P. .. vous avez
bien des raisons d'entrer dans une sainte emulation de copier de votre mieux à l'hon-
-neur de votre maison, quela jeunesse mal disciplinée a bien deshonoree. Et il n'y a
qu'à des anciens zélés qui puissent réparer ces dommages par une exactitude d'exem-
-plaire à observer les règles de la solitude, de silence, de la fuite des commerces
trop familiers avec les gens du monde, de la simplicité, de l'amour de la pauvreté
et de toutes les choses que chacun seait être de notre règle. Deux choses ont fait grand
tort à votre maison: L'une a été la lecture de tous ces livres de controverse sur toutes
sortes de matières qui se sont fournis dans les cellules des cloistiers. L'autre a été la
familiarité de certains réguliers qui au lieu d'inspirer la perfection religieuse à laquelle
nos règles et nos vœux de conversions de moeurs nous engage d'aspirer, ont fait
venir

En haut du portrait est écrit :

Æ - 7°

1626.

Cusson peint
sur le livre que
le prieur tient
à la main.



Mante et chapeau
d'argent
sur l'épaule de
droite.

En bas du portrait est écrit :

Mon cœtien d'hivers

1 # $\frac{3}{4}$

Cusson frappé
en creux sur un
montant de fer
du puits de la
cour du prieuré
à Roziers



1616

P. R.

venir à la jeunesse le goût des lectures régulières qui enseignent à raisonner et
glorier sur tout, si on est tenu d'obéir en ceci, si l'a règle oblige en cela, si on peut faire
cey ou cela sans rompre le vœu de pauvreté et de semblables choses que d'un jeune
religieux a goûté et commencé. De mettre en pratique s'est fait. De son progrès
dans la vie cartésienne. Les traités réguliers sont par exemple, Belizarius, Lascaris
Rodriguez etc. ... Je m'en blâme point pour cela les auteurs, mais je dis ces sortes de
livres ne sont nullement propres aux solitaires, mais bien un Rodriguez qui enseigne
bien la pratique de la perfection chrétienne et religieuse. Je m'attends donc que vous
ferez honneur à votre âge et à votre retour dans votre maison de profession
le 23 may 1693. —

Archives de Rhône. H. 951. — Inventaire de Rosiers. —

- fol. 1. 1^{er} juillet 1626. — Inventaire des meubles etc. qui sont au châteaueau de Rosiers fait
par Me sire. Marc Antoine Gaiffier prieur dudit Rosiers
1630 oct 1631. — Marc Antoine Gaiffier, prieur de Rosiers.
1631. Avril. — Mémoire de M. Marc Antoine Gaiffier, pour consulter sur la renonciation
du prieur de Rosiers. —
fol. 69. 1628, 10 mai. — Renonciation à resignation passé par Me. Marc Antoine Gaiffier
religieux de l'abbaye de St. Martin d'Arcy de Lyon, âgé de 72 ans, au prieur et religieuse
de la chartreuse du Lis St. Spirit. de ladite ville pour et mains de N. S. Père, le d'ape. résigner et
unir la prieuré de Rosiers dudit M. Marc Antoine Gaiffier à la communauté des dits religieux
de Lyon sous la pension annuelle, viagère, de 830⁰⁰ francs de toutes charges, payable à
commencer au jour que les dits religieux prendront possession dudit prieuré et à la parvenue
d'iceluy unir à perpétuité à l'ampas dans l'église dudit Rosiers. —
fol. 75. 1631, 13 ou 14 sept. — Me. Marc Antoine Gaiffier ci-devant prieur de Rosiers,
à Rosiers le 13 ou 14 sept. 1631. Il a été consacré dans l'église de susdit Rosiers vers le mes-
-chepied du grand autel. —
fol. 85. 1629, 24 mai. — Résignation 24 mai 1629. — Le prieur continue d'y résider jusqu'au
8 mars 1630 — puis jusqu'à sa mort.

12.65. M^{re} veuve Antoinette Gaiffier, âgée de 40 ans en 1597 fille de noble Bernardin Gaiffier et de Demoiselle Marguerite de Romagny ^{née} de la Courville de Banges en Piemont, héritière des marquis de Saluces, héritière de sa dot et de ses biens, le dit lieu étant alors au pouvoir et possession de Roy.

1612. - Jean Buchet Chatelain de Rosiers

1631. - M^{re} veuve Antoinette Gaiffier, prieure de Rosiers et prieure d'austrial de l'abbaye de Sibinay.

1628. - Etat de prieurés et vicarier de St Blaise de Rosiers, dressé par M. A. J. Gaiffier, prieur et seigneur dudit lieu, en attendant la résignation qu'il en a faite à la chartreuse de Lyon - propose de se retirer et résigner sur le dit prieuré 800^{te} de pension annuelle française, 6 paires de dix rones, 50^{te} bourse de pais - le pré de la cure, appelé de Postete, dont il doit jouir sa vie durant à cause de 180^{te} qu'il a payées au 1^{er} curé - plus un autre pré appelé aussi de Postete joignant le susdit tout au long du côté du soir et acquis par le dit M^{re} Gaiffier d'André Blavaquat, le 13 juin 1627, au prix de 150^{te} et après le décès de mondit M^{re} Gaiffier le premier pré susdit reviendra au 2nd curé - le dit M^{re} Gaiffier a acquis 4 maisons, l'une desquelles il a destinée pour loger le prêtre qui a la charge de la sacristie et dit la 1^{re} messe toutes les fêtes, et quasi tous les jours, ce qui est très commode - de ladite maison, située entre les portes de l'église et du château, hors l'enceinte du prieuré - a acquis le 4 juin 1614, un pré appelé sous la ville, avec un petit pré appelé appelé de Riboures au prix de 550^{te} etc...

1660. - Rosiers, bourgade, au diocèse du Puy, entre la ville de St Bonnet l'Évêché et Aurac - La seigneurie et justice haute, moyenne et basse, la dime et d'autres dîmes appartenant au prieuré - La justice s'étend sur tout le bourg de Rosiers et sur 13 petits villages qui sont: 1^o Rentrans - 2^o Montmialon - 3^o Lalacant - 4^o La Roche L'Égraisier - 5^o Le Mont - 6^o Le Mont - 7^o Le Mont - 8^o La Combe - 9^o Le Crozet - 10^o La Tourgère - 11^o Le Lac - 12^o Brans - 13^o Balot - Environ 350 communiants dans la paroisse. (Etat dressé par M. Berthou, procureur de la chartreuse de Lyon). La paroisse comprise de 8 villages (hamaux) Rentrans, Reillet, la Grande, le Mont, Montmialon, Le Rocheais, Martinange, Rochouge. -

1615. Le château de Rosiers est un assez mauvais et est par les dehors, il est nécessaire de mettre un couvert sur la tour du portail, de réparer les murailles en divers endroits.

Nota - La tour du portail du château a été démolie en 1727. L'église est dans le château

château et le cimetiére au devant de l'église. En 1748 transporté sur le flanc de l'église.
Du côté du matin, d'inclinaut à l'oise.

[p. 17] L'église assez bien bâtie, mais très-humide... belle chapelle pour laquelle nous avons un
calice avec les barettes d'argent. Les chartreux payent tous les ans au curé pour portions
longue la somme de 200^{fr} - au second prêtre, qui est comme sacristain, 2 setiers blé
seigle, et 45^{fr} argent. - Quand nous sommes à Rosiers nous donnons, toutes les semaines,
- net, une ou deux fois une aumône de pain, cela peut coûter environ 2 setiers de
blé seigle, par an. (Le setier est composé de 16 quartons et le quarton de 6 coupes.)

3 bois en dépendent: 1^o de la Garenne, 2^o des biellots vulgairement appelés bois Biellot,
3^o petit bois. - 5 prés. De la haute - la chenal - de la mare... de la portelle et du jour.
Beau jardin clos de murailles, hors du château, puis des fossés d'icelui du côté du vent.

[p. 21.] Quand le prieuré fut cédé aux chartreux, on ne pouvait pas en retirer, charges payées,
600^{fr} de ferme. - Depuis les chartreux recouvrèrent les directes sur les villages de
Marolles, château le bois et Valerche - et fait condamner en plusieurs particuliers au paie-
-ment de Dîmes - ce qui fait un revenu de 900^{fr} en 1660. - En en faisant valoir
on en retire à l'avantage. De 1668 à 1669 le revenu = 1717^{fr} 10^{fr} 11^{fr} par an en
moyenne. Les dépenses se sont élevées, dans cette période, en totalité à 1558^{fr} 14^{fr}.

[p. 24.] Avis - celui qui sera commis à percevoir le revenu de ce prieuré et employé à cette obli-
-giance, doit être averti: 1^o de ne pas se fier beaucoup à ce peuple qui est trompeur et
grandement enclin au mal, 2^o de ne pas croire faulxement ce qu'on lui dira, car ils
sont extrêmement médisants, 3^o de ne rien dire en particulier à qui que soit - que ce qu'on
peut être sûr de tout, car, en un instant tout se publie et il n'y a rien de secret.

4^o de bien vivre religieusement et de ne rien dire ni faire inconsidérément, car ils re-
-marquent et éplochent tout; s'arrêtent et font grande réflexion sur la moindre parole
et petite faute. - Le seigneur de Rosiers a le droit de faire réparer et entretenir le
château dudit Rosiers et d'exiger le gabel et gabelle sur ses vassaux de 9 villages ou
hameaux qui sont: Rosiers, le Mont, Montmialon, Grozier, Callarant, Montmea, la
Combe, Renteac et le Crozet.

[p. 63.] Livres de circulation, profession et impetration du prieuré de Rosiers, de l'arch. d'Autun.
Gaffier, prieur d'ancien de l'abbaye d'Anay de Lyon, de 1574 à 1629. -

- 2 nov. 1574. — Lettres de tonsure de frère M. A. Gaiffier fils de Bernardin Gaiffier de la paroisse de St-Jean de Barges diocèse de Luzy, moine de l'ordre de St-Benoit de l'abbaye d'Anisay de Lyon pour M^{re} Vespasien Gréaldus archevêque de Vienne.
- 18 sept. 1579. — Lettres d'accolte et de 4 ordres mineures, par M^{re} Pierre d'Epinaac archev. de Lyon.
- 16 déc. 1579. — Lettres de juridiction par M^{re} Pierre d'Epinaac.
- 2 fév. 1580. — Lettres de diaconat, par le même P. d'Epinaac.
- 11 Mars 1581. — Lettres de prêtrise par M^{re} Pierre d'Epinaac.
- [fol. 64. 12 nov. 1584. — Acte de pairie de possession du prieuré de Rosiers par fr. Georges Groningue, fondé de pourvoir de frère Etienne de Rolles, religieux de Faray, ordre de Cluny, pour et au nom dudit fr. de Rolles, pour le dit prieuré par M^{re} Claude de Guise, abbé dudit Cluny ensuite du décès de frère François de Rieux, ci devant prieur dudit Rosiers. —
- 23 sept. 1587. — Extrait de visite et procès verbal de l'état du prieuré de Rosiers par M^{re} Etienne de Rolles, nouveau prieur. —
- 29 déc. 1594. — Concession de M^{re} Louis Pierre d'Epinaac, archevêque de Lyon, abbé d'Anisay faite à frère M. A. Gaiffier moine dudit Anisay, d'un logement en la dite abbaye appelé la vestrière occupé ci devant par frère Claude deillon ceaux. —
- 17 déc. 1595. — Lettres de profession faite par fr. M. A. Gaiffier dans l'ordre de St-Benoit à l'abbaye d'Anisay, entre les mains de Dom Charles Barbier^{on}, prieur du prieuré de Vienne, vicair général de l'ordre de Cluny. —
- 18 oct. 1597. — Lettres de résignation du prieuré de St-Blaise de Rosiers, par D. Jacques de Molle, prieur dudit Rosiers, en faveur de fr. M. A. Gaiffier religieux d'Anisay, lequel consentit audit-Dom J. de Molle une pension annuelle de 100 livres. Letout remis approuvé en cour de Rome. Signé Olivier. —
- 30 déc. 1597. — Lettres patentes de Henri IV, données à St-Germain en Laye portant permission à frère M. A. Gaiffier religieux profès de l'abbaye d'Anisay de Lyon, âgé de 40 ans, fils de feu noble Bernardin Gaiffier et de D^{lle} Marguerite Romaignone. du lieu et ville de Barges en Piémont limitrophe du marquisat de Saluces, néuf et de sa noblesse; ledit lieu étant alors en pouvoir et possession du Roy, l'adite permission étant de pouvoir après les bulles de Rome, posséder son prieuré en France. enreg. au Parlement.
- 14 janvier 1598. — Acte du Parlement de Paris pour l'enregistrement des susdites lettres.

La 30 Dec. 1597 Donnée par Henri IV, portant que ledit M. A. Gaiffier ne pourra posséder
quel bénéfice régulier, et que ses vicaires et fermiers seront de nation française ou regnicole
1598. — Procès pendant au parlement de Paris pour Jean Allard,
religieux bénédictin de la chaise d'ivoire, prétendant au prieuré de Rosiers, contre M. A. Gaiffier
procurateur d'icelui. —

1598. — Réponse par M. A. Gaiffier dans le même procès contre Jean Allard.

28 mars 1600... Arrêt contradictoire du Parlement de Paris qui maintient M. A. Gaiffier reli-
-gieux, moine de St. Martial d'Arinay, dans la possession du prieuré de Rosiers. —

29 janvier 1608. — Quitance de 500⁺ par sieur par sieur Jacques de Melle, prévost de Godé,
et cy devant prieur de Rosiers, à M. A. Gaiffier présent prieur dudit Rosiers, pour l'extinc-
-tion de la pension annuelle de 100⁺ constituée au sieur de Melle par ledit M. A. Gaiffier
sur la résignation à lui faite dudit prieuré.

4 Dec. 1609. — Acte d'élection de prieur claustral de l'abbaye de Dinay en la pers. onne
de M. A. Gaiffier par le chapitre de la communauté des religieux de ladite Abbaye.

fol. 69. Procuration ad resignandum (voir plus haut) —

10 mai 1608. — Cautionnement de la pension annuelle viagère de 830⁺ par sieur par
M^{re} Jean Yoz, marchand épicer de Lyon, pour les sieurs Chasteaux, à M. A. Gaiffier à
cause de la résignation, soit procuration ad resignandum, qu'il leur a passé en juridic-
-tion du prieuré et seigneurie de Rosiers, à commencer du jour que ledits R. Chasteaux entre-
-ront en possession.

10 mai 1608. — Création de pension annuelle viagère de 830⁺ par M^{re} Jacques
Yoz, marchand épicer, caution des R. Chasteaux, au profit de M. A. Gaiffier. —

31 mai 1630. — Donation faite par M. A. Gaiffier de tous les meubles, ustensiles fruits
du prieuré à la châtellenie de Lyon. —

fol 71. — 9 juin 1630. — Prise de possession du prieuré et seigneurie de Rosiers, pour la châtellenie
de Lyon par S. Gabriel Dupré procureur d'icelle, ensuite de la réunion accordée par
le Pape suivant la bulle du 4 des nones de janvier 1629, consentement de M. A. Gaiffier
ci devant prieur du 31 mai 1631. — Sentence de publication au Puy le 11 juin 1630 —
le tout en présence de M^{re} Guilhet, curé de Rosiers et M. Noel Penet, prêtre sacristain.

21 janvier 1631. — Arrêt du grand conseil approuvant la réunion dudit prieuré à la
châtellenie de Lyon. —

- [213] 1^{er} Sept. 1631. — Mémoire écrit et signé à Rosiers par M. A. Gaiffier, représentant tout
 - les ses dispositions de dernière volonté.
- 11 Sept. 1631. — Ligats faits par M. A. Gaiffier ci devant prieur dans sa dernière ma-
 - ladie audit Rosiers, où il est mort le 13 ou 14 sept. 1631; il a été enseveli dans l'église
 dudit Rosiers vers le marché qui est du grand autel.
- 10 mai 1628. — Résignation.
- 1629, le des nones de Janvier 1629. — Bulle d'Urban VIII ordonnant une enquête
 sur cette réunion, à faire par l'official du Diocèse du Puy.
- 20 juin 1630. — Lettres patentes de Louis XIII, données à Lyon, approuvant l'adite réunion.
- 16 oct. 1630. — Consentement donné par Armand, Cardinal de Richelieu, Abbé de Cluny.
- [219] 13 juin 1628. — Requête de D. Lixier, prieur de la chauxtreuse de Lyon, à Mgr P. abbé de Cluny,
 exposant la modicité des biens de ladite chauxtreuse, aux fins de réunion à celle de l'église
 de Rosiers qui ne rend que 5 à 600^l annuellement. — Consentement de Mgr J. Bourbonne,
 abbé de Cluny à la dite réunion, lequel prie Mgr. Armand Cardinal de Richelieu, abbé
 commendataire dudit Cluny d'y donner aussi la sienne. — Il étoit allé sur ce qu'il y a entre
 les ordres des Bénédictins de Cluny et des Chauxtreux, et même que deux des prieurs des cha-
 - treux doivent assister aux capitules généraux de Cluny — et attendu la modicité du
 revenu du prieuré de Rosiers et à la charge de payer une pension annuelle à l'abbé
 de Cluny, double de celle qui étoit payée auparavant.
1629. — Requête au Pape.
- 1629, le des nones de Janvier. — Bulle d'Urban VIII ordonnant enquête par l'official du Puy,
 26 mars 1630. — Enquête mise aux commissions de M. Laurens official du Puy, par Pierre
 Combet, docteur es Droits de Lyon, de l'état et situation de la chauxtreuse de Lyon, où il est
 déposé que l'adite maison est dans le besoin, que ses bâtiments ne sont point achetés et que
 quelques débris restent seulement l'union dudit prieuré, utile et même nécessaire. — Ont signé à l'enquê-
 - te: Edmond de Paulquier, vicaire, curé et prêtre de l'église de Lyon — Pierre Chalons, maître
 docteur, chauxtre de St Paul — Humbert de Chapouy, conseiller et président à Lyon. — M. Barthélemy
 Puyet, procureur du Roi en la Sénéchaussée. — Jean de la Rochelle, Sgr. de Colonges, conseiller
 du Roi et trésorier de France — Mathieu Dève, Sgr. de St. André et de Flechères prévôt des marchands
 — Jean Yonckeris — Léon Lixier, prieur — Pierre Combet, commissaire et Lubris secrétaire.

- 31 mai 1630. - Donation aux chanoines de Gyon de tous les meubles pour M. A. Gaffier ci devant prieur de Rosiers.
- 23 oct. 1630. - Enquête de commodo et incommodo sur l'adite réunion, par M. A. Gaffier deux conseillers au yd conseil.
- 15 nov. 1630. - Consentement donné par la communauté des religieux de Cluny. -
- 1^{er} Juin 1630. - Approbation des cellés au château de Rosiers, en suite de la donation faite le 31 mai.
- fol. 90. 18 sept. 1631. - Requisition de S. Jean Guillaume d'Otombourg aux vénérables religieux de Dinay, de recevoir et inhumer dans leur église, le corps de défunt M. A. Gaffier, approuvé de Rosiers par Pierre Bruno des champs religieux de la chaux de Gyon (coadjuteur), suivent les intentions dudit défunt. -
- 3 oct. 1631. - Quittançe passée à S. Lion Lavier prieur par les religieux de Dinay de quelques bijoux, vaisselle d'argent etc... de la succession de M. A. Gaffier.
- fol. 97. 8 juillet 1546. - Jacques Bresse, religieux de Cluny, prieur de Rosiers.
1606. - Gaillet, curé de Rosiers, en core en 1620 et 1636. -
1644. - M. Baudet, curé de Rosiers.
- fol. 106. 7 juin 1626. - Requisition d'une maison par M. A. Gaffier, appelée Portete - dans le château de Rosiers.
- 30 juin 1620. - Autre acquisition d'une autre maison.
- 13 juin 1627. - Acquisition d'une autre maison (un étage seulement) -
- 13 juin 1627. - Acquisition de la pièce dit de Portete.
- 16 juin 1627. - - de partie de maison. Dans ces actes on lit: noble M. A. Gaffier. -
- fol. 112. 30 juillet 1682. - Acquisition par S. Bruno Tays prieur de Gyon, d'une petite maison.
- fol. 121. Oct. 1670 - Accord sur la juridiction de Rosiers entre noble Robert Balmas, Sgr de St. Bonnet-le-Château et père Étienne de Lorcay, prieur de Rosiers, par l'entremise de Falcon prieur d'Etivailles et de noble Humbert de St. Maurice, arbitres, et par Devant Gay maréchal et chapelain dudit St. Bonnet notaire.
- Consensus: 1^o Que le prieuré et Bourg de Rosiers avec toutes les dépendances et tenues dans le mandement de St. Bonnet et tout ce qui s'y rapporte de bon regard et d'assiette de St. Bonnet.
- 2^o Que le Sgr de St. Bonnet aura à perpétuité calve agatam suam sur le Bourg et les hommes de Rosiers - les quels seront tenus de suivre le Sgr. en son bailli (baillium) toutes les fois seulement que les hommes de St. N. suivront en armes ledit Sgr en son baillium, après ce pendant que ledit prieur de Rosiers, ou son lieutenant en auront été requis, - quand il s'agira de fait propre dudit Sgr de St. Bonnet et non en d'autres cas sous amende de 5 sols le arpent sur chaque refus de marcher, dont la 1/2 appartiendra au Sgr de St. Bonnet et l'autre 1/2 au prieur de Rosiers. -
- 3^o Que toute justice haute et basse, judiciaire, civile et criminelle dans le prieuré et Bourg de Rosiers.

Rosiers et dépendances situés dans le mandement de St-Bonnet depuis le milieu au de Bonesson, les ont
contre Rosiers, appartiendront au seul prieur dudit Rosiers, sous la réserve que si quelque mal faiteur,
dans les dits confins, est tenu digne de peine afflictive, on demeurera le jugement appartenant au prieur
de Rosiers, ou à ses officiers, lequel jugement rendu le criminel sera rendu nul, hors des limites de
Rosiers audit-tyr de St-Bonnet ou à ses officiers pour en faire l'exécution, sans que ledit-tyr de St-Bonnet
puisse rien changer au jugement rendu par le prieur ou ses officiers. -

4^e - Si il arrive que les gens de St-Bonnet saisissent quelque mal faiteur sur les terres et dépendances de
Rosiers, il sera remis sans délai, au prieur de Rosiers ou à son ordre, en sorte qu'il auras à saisir, empris-
-nement et jugement lui appartenant et l'exécution, au tyr de St-Bonnet, comme il est dit ci-dessus.

5^e - Le prieur de Rosiers aura sa juridiction sur les autres terres, propriétés, possessions et droits de son prieu-
-rè, tant dans le mandement de St-Bonnet depuis ledit milieu au de Bonesson, vers Bonnet tout de mê-
-me que les autres tyrs l'ont sur leurs terres et situés dans ledit mandement de St-Bonnet.

6^e - Le tyr de St-Bonnet ou son bailli, sera tenu annuellement d'envoyer, par ville de la fête de St-Blaise,
deux hommes tant seulement à Rosiers, si ce n'est que le prieur dudit Rosiers n'en demande davantage
pour faire la garde pendant cette nuit, les quels hommes seront nourris ce soir et le lendemain matin aux
dépens du prieur de Rosiers. -

7^e - Les dîmes des morales des terres des hommes du tyr de St-Bonnet extantes dans la paroisse de Rosiers,
appartiendront à perpétuité au prieur de Rosiers et le tyr de St-Bonnet sera tenu les contredire au prieur
-ant de ces dîmes, à la réserve cependant que si depuis 30 ans en ça, il a été imposé quelque cens sur
les dites terres, que les dits-cens seront supprimés, en regard aux dites dîmes. -

8^e - Est convenu qu'à chaque mutation du tyr de St-Bonnet et du tyr du prieur de Rosiers, que le nou-
-veau tyr ou prieur dudit Rosiers, sera tenu de prêter serment sur les 12 articles qu'il observe à tou-
-te contenu aux présentes, et celui qui recevra ces serments sera tenu à faire de même, et tout ce que
dessus à peine de 100⁺ tournois d'amende. Scellé du sceau de M^{re} Guillaume Ruffat - official de Lyon.

Lettres patentes de la chambre du domaine de Troyes le 31 j. ann. 1604. Signé Ravaschal lieutenant par-
-ticulier.

fol. 124. - 4 nov. 1653. S. Gabriel Petetray, prieur de la chartreuse de Lyon.

1742. - S. Gabriel Menes, prieur et -

fol. 137. 12 mai 1416. - Lettres patentes d'Anne, Dauphine de Bourbon, Duchesse de Bourbonnois, comtesse de Forez
dame de Beaujeu, données au châteaen de Clérid, à la requête de sire Guillaume de Bostincant, prieur
du tyr de Rosiers, adressées au bailli de Forez, par lesquelles elle ordonne et accorde audit prieur que
les malvoies

1901
Les masages du Crozet, de la Combe, de Montmaia, du Mont, de l'allarent et de Greizier contribu-
ront à l'an unis, à la réparation, quest et garde du prieuré de Rosiers, avec plein pouvoir au prieur
de les y contraindre. Et quant aux masages de la Roche, de la Dargelière et de Lac, ladite dame
veut qu'ils contribuent aux réparations, quest et garde de la ville de St. Bonnet. sans préjudice
de la justice dudit prieur sur iceux.

- [n. 139]. 1611. -- Démolition de la porte du château de Rosiers, puis rétablissement en 1618.
17 jan 1593. -- Établissement de garnison de 10 hommes de pied, sous le commandement du
capitaine Laborie, le jeune, fait par M. le Comte d'Alfé, maréchal de camp, pour la garde
du fort et château de Rosiers, contre les gens du parti contraire, qui sont actuellement au
château de Monistrol, sera payé 18 écus par mois audit capitaine et 4 écus par mois
à chaque soldat, à prendre sur les revenus du prieuré de Rosiers. --
2 mars 1618. -- Garnison d'une compagnie de chevaux légers de Longueville, logée au
mandement de Rosiers par ordre de M. d'Halincourt gouverneur de la province, employant
par ladite compagnie 10 sols du quintal de foin et 5 sols du roy d'avoine.
15 mars 1618. -- Remontances des habitants du mandement de Rosiers, à M. de Bourne-
ville commandant la compagnie de chevaux légers de Longueville, pour faire retirer ladite com-
pagnie, attendu la misère du pays, il est dit que lesdits habitants ont fourni le foin à 8 sols
le quintal et le ^{roy} d'avoine à 3 sols 6 Deniers. --
[n. 179]. 1563. -- Jean Duble, prieur de St. Marc et les Chalon et de Rosiers puis St. Bonnet le Château.
1438. -- Antoine de Cavallerio prieur de Rosiers. --
[n. 187]. 1606. -- M. de la Roche, prieur de St. Romain le Puy.
[n. 193]. 1563. -- Noble Antoine de Lombérie, prieur de Rosiers, successeur de Jean Duble^{2e} prieur
avant lui. Pours au sujet de dîmes sur le village de Martinange. Transaction 27 mai 1565
(fol. 205)
1679. -- D. Remy Tays, prieur des Chartreux.
[n. 211]. 1489. -- Consécration des autels de l'église de St. Blaise de Rosiers, avec état des reliques
des saints qui sont dans ladite église
1692. -- M. Divergnat curé de Rosiers.
[n. 214]. 17 janv. 1501. -- Permission donnée par M. Falcon de Baillle^{théolog}, prieur de Rosiers à M. Antoin^e
de Montmedic de faire ensevelir M. Pierre de Montmedic, son père, dans l'église de Rosiers.
[n. 215]. Oppositions par M. A. Gaiffier à l'ensevelissement de divers personnes dans l'église de
Rosiers, attendu que personne n'y a droit. --

1657. - Erection d'une chapelle au village de Rochaigne paroisse de Rosiers et fondation de deux messes par mois. - Opposition par les Chartreux à la construction de ladite chapelle.
1658. - Consentement donné en 1660. -
- fol. 253. 1455. - Antoine De Cavallario, prieur de Rosiers.
1497. - Falconet de Bouthéin, prieur.
1570. - Antoine De Lombrairie, prieur.
1638. - M^r Gaillhet usé se dimet - remplacé par René Baudet.
1653. - Nomination à la cure de Jean Cheulegre.
1692. - Jean B^e Bourgis, cure, nomination 9 décembre. -
- fol. 257. 1584. - François de Rivé, prieur.
1669. - Jean Divergnat, usé, encore en 1692.
- fol. 278. 1455. - Antoine De Cavallario, prieur.
- fol. 313. 1402. - S. Guillaume De Costobart, prieur de Rosiers.
1422. - S. Antoine De Cavallerio, prieur.
1635. - S. Gabriel Petit Lam, prieur de la chartreuse de Lyon. -
- fol. 331. 1558. - S. Catherin Moosnier, prieur de Rosiers.
1564. - S. Antoine De Lombrayrie dit de Laval, prieur de R. Dem 1569. 1576. 1578. 1582.
1584. - S. François de Rivé, prieur par résignation de S. Antoine de Lombrairie. -
Cail passé par lui le 12 janvier 1584. -
- 21 nov. 1584. - S. Étienne Roelle, prieur - dem, 1587.
1593. - S. Jean Ligeret, prieur.
1596. - S. Jean Allard, prieur. Dem, en 1598.
1546. - S. Jacques Vresse, prieur.
- fol. 347. 1737. - S. Gabriel Prenel, prieur de la chartreuse de Lyon.
- 1736-1741. - S. Bruno Figeand, procureur de la chartreuse de Lyon (M^{te} de P^{te} de l'écuyer)
1627. - Construction des murailles d'un jardin par M. A. Gaiffier.
- fol. 411 1377. 8 Avid. - François Dujani, prieur de Rosiers, et François de Pingea, religieux ^{sa crèche} _{de Rosiers}
1574. - S. Antoine de Lombrairie, dit de Laval, prieur de Rosiers.
1419. - Antoine de Cavallerio, prieur sgr de Rosiers.
1478. - Falconet de Bouthéin, prieur

1670. - S. de Franquesville, prieur de la chaire de Lyon.
1643. - Jean Dacier de Valenciennes, procureur de Mars.
1655. - S. Lion Lixier prieur de la chaire de Lyon.
1679. 15 mars. Lettres de tenure confee par le gr^e d'Arnaud archeveque de Lyon à noble Antoine de Gilbertet de St. Flour, depuis comte et archeveque de l'eglise de Lyon. -
1705. - S. Bergoin, prieur de la chaire de Lyon. -
1719. 19 mars 1719. - Donation par Randon de Rochebaron, seigr de Pizay, à Claude de Rochebaron, seigr de Montarchier, soufrere et à ses successeurs, du lieu de Pizay, avec son territoire, juridiction, cens, droits seigneuriaux etc. ensemble des biens à lui advenus de la succession de Hector de Rochebaron, se réservant ledit Randon l'usufruit dudit lieu de Pizay, sa vie durant ou 18^e tournois de pension annuelle, hypothéquée sur ledit Pizay, qui lui sera payée et portée par ledit Claude et attendu que ledit Randon est présentement atteint du mal contagieux de la lèpre, qu'il doit être séparé du commerce des hommes et transporté à la maladrerie ou ailleurs & ledit Randon passe quittance de 4000^{rs} audit Claude soufrere, que celui ci a payés, en l'acquies dudit Randon pour semblable somme léguée audit Randon par le testament de noble Antoine de Rochebaron leur pere. -
- Nota - qu'il n'y a point de substitution. -
- 9 sept. 1491. - Acquisition de Claude de Rochebaron, seigr de Montarchier, par noble Antoine Cellierier, seigr de Chazelles, de la Roche et du château de Miribel en Forez, moyennant 80 écus d'or de 35 sols tournois les uns, et diverses rentes spécifiées. La justice réservée audit Claude de Rochebaron, seigr de Montarchier. -
- 3 oct. 1668. - Acquisition par noble André Hector d'Anrelle, seigr de la Traydiere, Reyrac, de noble P. d'Anrelle, soufrere, seigr de Leneveise, Montarchier, le Crozet, et dont l'empire - ras, de la terre et seigneurie de Pizay située en la parois de Bay en Basois, province de Forez et qui est une dépendance de la terre de Montarchier, acquise, depuis par le seigr de Leneveise, consistant la dite terre et seigneurie de Pizay, en rente noble, droits et devoirs seigneuriaux et devoirs, en toute justice, haute moyenne et basse, tout ainsi que ledit seigr et dame de Beauregard et le seigr de Cremieux derniers possesseurs ont fait. - l'adite acquisition au prix de 7500^{rs}
- 14 Dec. 1671. - Acquisition faite par les P. chaires de Lyon. - S. Leon de Franquesville prieur, et
- S. Guéan.

S. Guillaume Gigat-prouveur, de noble dynastie de Navarre, seign^r de la Dorothière et des Ollières
fondé de pouvoir de noble Hector D'Aurelle seign^r de la Treydière et de Pizay, de la terre
et seigneurie dudit Pizay, consistant en droits et devoirs seigneuriaux, avec la justice
haute moyenne et basse en dépendant, moyennant le prix de 5'100^{tt}.

fol. 698. 1357. - Reconnaissance passée au profit du cardinal D'Orléans, à cause de son prieuré de Rosiers,

1429. - Antoine de Carallerio, prieur. -

fol. 704. Oct. 1390. - Traité passé entre Robert Damas seign^r de St-Bonnet et Etienne de Sercey, prieur de Rosiers. -

1427. - Acte passé entre honnête personne Jean Bte de la Vaiche, de la ville de Lury, consensier, le prieur de Rosiers, et Claude Bichet, dudit Rosiers. -

1475. - Pierre Jacques de Bouthuin, prieur de St-Premain, la Luy et de Rosiers. -

1528. - V^elle Isabelle Verte de la Martinestère, dame de Pizay. -

1668. - Hector D'Aurelle, seigneur de Pizay.

1670. - André Hector D'Aurelle, seign^r de la Treydière et de Pizay.

fol. 721 1411. - S. Guillaume de Bostonario, prieur.

1491. - S. Falconet de Bouthuin, prieur.

1525. - S. Pierre Brunval, prieur. -

1537. - S. Jacques Gresse, prieur.

1549. - S. Gabriel de St-Belin, prieur.

1587. - S. Etienne Neollet, prieur.

(Habemus Notus de M. Vachez.) / P. B. Neveu 18 mar
1891.

Analyse de l'Inventaire de la chartreuse.
De Lyon, conservé aux Archives Du Rhône., H. 948. —
(Cette analyse a été faite par M. Pachez, avocat à Lyon)

H. 948. ... Chartreuse de Lyon - Inventaire des titres. 1746. ...

- 1653 Don Bénigne Berthon procureur. — 1672 Don Guillaume Gigat procureur.
1703. Don François Payelle. procureur — 1712 Don Charles Brondin procureur.
1713. Don Hugues Moreau procureur. —
1585. — Inventaire des meubles, vaisselle etc. achetés par la chartreuse de Lyon, des hé-
ritiers du Sr. Meussis, ci. Devant possesseur du fief de la Girardie, payés au Sr.
Caravaggio, 55 écus et 46 sols. —
1650. — Maison jaune dite chateau Lyon
1729 et 1730. — Arpentage des vignes du clos de la chartreuse de Lyon, — contenant 309 toises.
... mes et 1/4 de vignes, mesurés de Lyonnois.
1642. — S. Pierre Benoit Chaisy, procureur de Poitiers. —
1617. — Lettre de recommandation du R. P. D. Bruno D'Affringues, Del. au 1617, adressée aux
prieurs et officiers des chartreuses de Picardie et de Lenconie, en faveur de S. Pierre Benoit
prieur de la chartreuse de Lyon, allant en Hollande, pour les affaires de l'ordre. —
1618. — Rente de 65th due à M. Antoine Mallo dudit Lyon.
1651. — Mémoire sur le paiement à faire de la somme de 6570th par la chartreuse
— de Lyon à M. Fomachon de St. Maurice, apparemment pour partie de ce qui s'est
dû pour l'acquisition de la partie de quelques vignes & aux remparts dans le clos
de l'adite chartreuse.
1660. 3 Avril. — Mémoire des espèces trouvées en la chambre de S. Gabriel Petit-Pain,
prieur de la chartreuse de Lyon, lors de son décès, consistant en 9315th 19^s et de l'on-
— flo: fait de l'adite somme par S. Berthon, procureur de l'adite chartreuse. —
1677. — S. Guillaume Gigat procureur.
1682, 14 mai. — Mémoire instructif, soumis par S. Bergoin, prieur de la chartreuse
de Not. St. Marie au Rev. Père S. Lellaton, général des chartreux, touchant la famille
— de Lellaton
— de Lellaton

In R.^s Père Don Dupuy, in: Devant aussi Général des Dits chartreux, originaire de St.
Bonnet le château en Forez et des biens de l'église dudit lieu par le Sr R.P. Dupuy
et par sa famille. ...

1704. - 1^{er} mai. - Mémoire du R.P. Bergoin, prieur de la chartreuse de Gyoz, en coman-
- le droit-de-voies prétendu par le Sr. Du consulat, sur les affaires avec M. l'abbé de Nam-
- tais ci. Devant religieux de la dite maison, sur la tenure en ... à présent le magasin à poudre.

1711. - D. Jean Baptiste Chiquet procureur.

1735. - Récolte du clos : 250 années

1736. - Récolte du clos : 258 1/2 id. -

1647. - Mémoire et avis de M. Gaillard, avocat de Lyon, pour la chartreuse de la dite ville,
sur la vente d'affaires des biens et fief de la Higandière en Beaujolais . . .

(et 23. 1647. - D. Gabriel Petit Jany, prieur, D. Benigne Berthoz, procureur. Il y avait alors 16
religieux, y compris le prieur, 5 frères convers, 7 frères dormés, 15 serviteurs à gages.
De 1676 à 1681 en juillet. - Cahier contenant le revenu de la chartreuse de Lyon, sous
D. Bruno Jany prieur, et écrit par D. Guillaume Gigot-procureur, suivant lequel en l'an 1676,
à la sortie de D. Jean de Franquetville, prieur, les revenus de ladite maison, y compris ceux
de Polatins, de Rosiers et Loise, allaient à 16'115⁴. soit environ 20'000⁴ que ledit de
Franquetville en ait laissé en argent, arrérages des, fonds de bestiaux et faisant une
annuë commune depuis 1676 à 1681. - Les revenus ont produit que 12'225⁴ et dans
l'intervalle, des dites années on a tiré des gros arbres de hêtre de la forêt de Bâtelle, pour
les bâtiments de Loise, pour la valeur de plus de 15'000⁴ et .

D. Bruno Jany prieur depuis le 20 Dec. 1676 jusqu'au 29 mai 1686. -

1686. - La maison a 15'406⁴ de rente. D. Bergoin, successeur de D. Jany met en vente
les biens de Loise et du Beaujolais pour payer les dettes de la chartreuse de Lyon.

1688. - La chartreuse a 15'0'862⁴ de dettes, en capitaux passifs, sans les pensions annu-
-elles, ensemble de 6032⁴. - La dépense annuelle de la maison est de 15'000⁴.

Total 21'032⁴. - Les revenus annuels : 175'06, savoir les biens situés dans la ville
9206, De Loise et la Bâtelle 3800, De Rosiers 900, De Polatins 3600. Total 3526 . . .

In 1691, 15704 - déficit 2000⁴ annuellement

1696. - 14 juillet, Lettre écrite de la chartreuse de Sélignat par D. Jany à D. Bergoin
Prieur

Prieur de Lyon.

1696. - D. Bruno de Champloury, procureur.

1703. - D. Joyelle, procureur. Depuis la sortie de D. Jagny, diminution de 15 religieux en frères (autres?) pour y considérer. La dette est alors de 91080^{fr} seulement.

1704. - Etat de la chartreuse à la sortie du prieur D. Guillaume Bergoin : 17 religieux y compris le prieur, 3 frères convers, 4 frères Dominicains - prix de l'emplacement du magasin à poudre, capitaux remboursés, arrearages, ensemble 28'860^{fr}, Reste du prix la maison, 75'700^{fr} -

En 1710. - Dettes 56'930. D. Bruno de Champloury, procureur de Poletains.

1712. - D. Charles Brenden, procureur. D. Claude Guichenon Prieur. Revenu 17'837, parmi lesquels Loire et la Balie rendaient 4585 - Dettes 52'230

1713. - Dettes 48'680 - Revenu 21'849 - Reliquat à l'actif 1196^{fr}.

1713. - Don de Oréau, procureur.

1713. - Etat sous D. Claude Guichenon, prieur, avec pour D. Auguste de Oréau, procureur, le 1^{er} mai 1704 Don Bergoin au dit-lieu 85790^{fr} de dettes passives. D. Guichenon, au dit lieu - prunté 15550^{fr} - il a remboursé en neuf ans de dettes épargnées 27590, Restes à payer 50130^{fr}

1584, 17 octobre. - Acquisition des bois de M. Etienne de Assis, de la maison, fûtement et dépendances de la grange, prix 12'000 livres.

1604, 10 juin. - achat de M. de la Tuge les 7/6 de leur maison vignes & au bois du grand cloître 3150 livres. 24 mars 1605 de M. de la Tuge le 1/6 restant de leur maison et dépendances au dit lieu, 630 livres.

1593, 8 février. - de Guillaume Chesny dit Venant, une terre d'une lieue, proche la 3^e église du côté du matin, 330 livres. -

1593, 5 février, de François Guigo et Françoise Guillet, une maison et terre de 3 lieues proche la grande église du côté de. . . . 630 livres.

1598, 4 oct. - de Benoît Guigo, dit Varambon, une terre de 3 arpents, près la grande église, du côté du matin - 300 livres.

1609, 17 mars. - de Claudine Roy, veuve de Pierre Gros, une terre et de depuis perrière de 3 lieues à 960^{fr}

Le total des acquisitions d'immeubles, faites de 1584 à 1616, fait un total de 19'551 livres.

1610. 28 août. - Échange avec le baron de la Salle, auquel la chartreuse remet un fond à la gelaz, et échange du quel le baron de la Salle remet à la chartreuse une pièce de terre possédant la plus grande partie du grand cloître ... un jardin et une vigne : 3732

En 1617. - La source de Donz Vieille, il y a dans le clos 80 hommes de vignes qui se font à moitié.

1618. - Madame Dure de Lessières bienfaitrice.

1618. ... La chartreuse de Lyon reçoit des chartreuses de Paris, de Padule, de Naples et de Calabre, de chaumne 3000 de pension. Total des revenus de la maison 3437^{tt}. La dite année 1618 au nombre d'habitants des religieux il y en avait dans la maison 3390^{tt} en argent comptant.

Bienfaitteurs — D. Gabriel Vincent — legs . . . 1000^{tt}

D. Ygnace profès de la chartreuse id. . . 600^{tt}

D. Harroy, un emaison ex-vigne & 3000^{tt}

1660. - Sous D. Taysr, revenus 6700 - de Polétoins 5500 - total 12200 - Dépense 20300
24 religieux, dont 1 entretiens : 400^{tt} chacun, et 20 frères à 250 livres chacun - partant supplie sa majesté l'entière du respondant de la dite chartreuse de l'aider de ses revenus.

1660. - 18 religieux, 3 frères convers, 9 frères donnés, 1 novice et 1 portelant - 16 v abats.

1664, 3 oct. - État fourni par D. Louis Redon procureur, à la sortie, de l'entière de D. Louis de Franqueville son successeur. - 25 religieux, y compris le procureur et deux frères, officiers de Polétoins - 6 frères convers - 15 frères donnés y compris 1 novice et 1 portelant, 13 novices à gage - les années 57925 = 181. Le pjs et Domaines de la Batière coûté 42700^{tt}

1666. - D. Bruno Taysr, coadjuteur.

1677. - Revenus : 13674^{tt}

1648. - Acquisitions des vignes et jardins de la gelaz de M. François de Baglioni, s. de la Salle, 11300^{tt}

1686. - État à la sortie de D. Taysr, par D. Gigat procureur. La recette extraordinaire excède la dépense extraordinaire de 29460^{tt}.

1676. - Bienfaitteurs :
{ De Madame Yon 400^{tt}
De M. Dubien 3239^{tt} 101.
De M. Yon legs - 500.

1688. - Dettes : 170206^{tt}

1689. - Dettes : 148862^{tt}

1691. - La chartreuse est réduite à un petit nombre de religieux, elle a dépensé depuis
5 ans

5 ans au Delà de son revenu l'avoit annuellement

1692. - La communauté est peue nombreuse - Dépenses réduites à 13'494

1693. - Dépenses réduites à 12'464

1715. - Sortie de M. Claude Guichon - 18 religieux, 3 frères convers, 3 frères dommes, 1 portier - Past. 14 valets à gages, 15 valets vigneron et 5 journaliers à la vigne, 3 chevaux de charette, 3 de selle, 1 mulet, 2 vaches et 2 veilles - Revenus 18572 - Dépenses 17974 reliquat à l'actif 5975 10 s.

1730. - Revenus: 16095.

1617. - Déclaration des biens par D. Claude de Chie, prieur (Rector): tènement de maison, église et cloître imparfaits, vignes, pré et vignes d'environ 70 hommes, 2 semailles de pré - et la semaille environ de 4 années et 1/2 de terre, dont partie est verges et jardins - le tout contigu, en la côte de St. Vincent, St. de la Giroflée - joignant maison à Guignes Varambon de l'orient, vignes de nobles. Arrière Henry Sgr de la Salle aussi de l'orient, vignes jardins et maisons des heirs de Dalmat, un chemin void in al entre deux, de couchant - le tènement de la Roche de Sgr de la Salle, de vent, et le chemin tendant de la côte de Vincent aux Perrières près le loulard St. Jean, de lise. Les quels fonds ont été acquis des mêmes faites à la maison et sont chargés de quantité de messes et un autre de servis dus aux seigneurs direct.

1639. - Déclaration par M. Léon Lixier et M. Pierre Guillet procureur, à la chambre des amortissements pour satisfaire à la déclaration du Roi du 19 avril 1639:

1^e = Eglise, grand et petit cloîtres, cellules, vignes et jardins. 2^e depuis 1630, prieuré de Rossignol

3^e = Acquisitions depuis 1632, la grange de St. à Bussiges en Bresse - Religieux, frères et domestiques plus de 50 personnes, ne pourroient subsister avec leur peu de revenus, le Général leur a accordé pour 5 ans, les revenus de Polatins.

1648, 4 Avril. - Acquisition d'une maison, jardin et vignes de la Gilas, de St. de Baglion, Sgr de la Salle 11'300 s.

1682. - Remise au consulat du 1/3 du tènement de la Roche, acquis en 1651, 21 juillet. 10 bichées, au prix de 16450 (acquis)

1653, 6 sept. - Acquisition de la maison soit chateau et jardin de Yon, d'environ 5 bichées de St. de Hornieu qui l'avoit acquis de Dame Catherine Doucette veuve de M^{re} Jean Yon

Yon, l'acte mais on joignant l'entrée de la chartreuse et faisant partie de son enclos,
Prix 13'300^{fr} M^e Roger notaire royal.

1656, 3 août et 9 sept. -- Acquisition de la terre et seigneurie de Loise en Mâconnais
de M. J. de Franc, 592 D. Anglure, et de Dem^e: Gabrielle de Rogemout son épouse. cha-
teau ruiné, prairies, prés, terres, vignes, bois taillis etc... 5'0'466^{fr} -- Cette terre rend
tout au plus 1800^{fr} de revenu, elle est séparée de la terre de la Batte, aussi en Mâconnais.

1662, 16 mai. -- Coin de terre de 1/2 lieue, faisant à présent partie du chemin de 8 pieds
de large pour descendre à la ville depuis la vigne de la Gélas, l'adite terre joignant les reli-
gieux et carmélites et d. allée acquise, muraille mitoyenne. -- Prix 500^{fr}.

1664, 3 mai. -- Acquisition du Domaine de la Batte de vers, contigu à la terre de Loise,
en Mâconnais de M. Damas de Châlonnes -- 48'650^{fr}.

1678, 28 juin. -- Acquisition des bois taillis des Fouilloux et des Arbres, en Mâconnais,
acquis du chapitre St Vincent de Mâcon, 25'804^{fr}. --

1617, 14 mars. -- L'église et le cloître imparfaits... Vignes 70 (ou 21) journées d'hommes ^{8. Denal prier}

1617, mai. -- Lettres patentes de Louis XIII, où il est dit que Henri IV fonda un de la
chartreuse du Lys St-Espirit au dit-entendu que l'adite chartreuse jouirait des mêmes privilèges
que les autres chartreses. Parmi les bienfaits de divers particuliers, elle a pu y tenir 10 religie-
eux. Défense aux officiers du fisc de rechercher les Religieux pour les fonds qui ils possèdent,
à raison des droits de franc-piéf etc. --

1617, 1^{er} août. -- Lettres d'amortissement pour l'église, cellules, habitations, jardins &
70 hommées de vignes appartenant aux chartreux, Plus une rente & etc. --

1584, 7 août. -- Arrêt de la Cour et décret fait à M. François de Mâconnet, gouverneur de
Lyons, Intendant de la Girofle, moyennant 11'600^{fr}. lequel se de Mâconnet au rain
déclaré au dit fait l'adite en chère pour et au nom du R. P. Général et Religieux de la grande
Chartreuse qu'il aurait subrogé en son lieu et place.

1597, 10 oct. -- Donation par Antoine de Mallo procureur pour et au nom de Dame Loui-
se Dame de Rosières, veuve de Claude de Moutarby, 1^{er} de Latacey, aux chartreux
de Lyons, sur la barge des services déclarés, de la somme capitale de 11'047^{fr} 10^{fr} et
des intérêts ^{de} ces, à prendre sur Dame Jeanne, de Choud et Gillette Dure sœurs de l'adite
Dame Louise Dure et sur le 12^{me} de l'abbaye de la Trinité de Lyon.

1602, 3 janv. - Brevet de Henri IV. - Don de 10'000 sols, soit 30'000⁺ à prendre sur
les terres relâchées des eaux du Rhône, et les étangs depuis Lyon jusqu'à St Genis Laval, en-
-la-mont la rivière, en semble sur celles de la rivière d'Ain, passant au pont de Veyrier en
Bresse, jusqu'à son embouchure au Rhône; comme aussi sur la 1/2 des Deniers, provenant des
lods et ventes, lods recelés, quintes, requintes, Droits d'aulaine et recherches échuel et à choisin au
pays de Lyonnais, Beaujolais, Beaujolais, pour les aulaines de Bresse et villages nou-
-vellement-échangés avec le Duc de Savoie.

1602, 3 janv. Lettres patentes portant que ces 30'000 livres sont pour donner moyen d'a-
-vancer les bâtiments de l'église et couvent de la Chartreuse du Pays St-Espirit.

1622, 11 nov. - Requête par Sr. Gaillard, procureur, à M. de la chambre des comptes
du Dauphiné aux fins de donner attestation, s'il leur a été payé quelque chose de l'édit sou-
-signé de Bagemont et de Lyonne - attestant que rien ne leur a été payé en core de
la dite somme de 30'000⁺.

1622, 8 nov. - Certificat de la chambre des comptes de Dauphiné, attestant le dit non payement.

1603, 12 nov. - Requête par Sr. Bariot, procureur, à M. les trésoriers généraux de France,
aux fins d'être exemptés du droit de 5 sols, par pièce de vin sur 15 pièces qui ils ont fait
venir pour leurs provisions - accordé pour la présente année seulement, signé: Grolier et
D'averny.

1603, 29 déc. - Lettres patentes de Henri IV qui les déclare exempts dudit droit pour toujours
à l'avenir, jus qu'à concurrence de 30 muids de vin.

1610, 31 Dec. - Lettres patentes confirmatives de Louis XIII, pour la même objet 30 muids
pour leurs provisions.

1629, 8 sept. - Lettres patentes confirmant aux chartreux de Lyon, tous les privilèges accordés
par les rois précédents -

1624. - Les chartreux n'ayant pu être payés des 30'000⁺ données par Henri IV, Louis
XIII accorda, en revanche, par lettres patentes de 1624, la somme d'un sol par minot de sel de
ce qui se distribue dans le ressort du Lyonnais, pour 12 années, à charge de payer 1800⁺ aux
secrétaires du roi pour leurs gages. Il y avait environ 1300⁺ de revenus au bas dans cette concor-
-sion pour la chartreuse de Lyon. Le terme expiré, Louis XIII la renouvela en core pour 9 an-
-nées, et en 1653, il la leur accorda à perpétuité - et dans la cas ou cette crue serait suppli-
-ment.

mée dans la suite, l'adite chartreuse devroit être couverte sur l'état du roi pour la somme annuelle de 1000^{fr} (lettres patentes) -

1616. - Lettre de Mgr l'archevêque, de M. le gouverneur et de M. le prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, au R. P. Général des Chartreux, pour le prier d'envoyer des religieux de son ordre en l'adite ville. - Depuis 14 ans on avoit été obligé de réduire le nombre des religieux à deux on trois à pauvreté et le défaut de paiement des 3000^{fr} assignés par Henri IV.

1616, 23 Nov. - Lettre de Mgr de Marguement. Il supplie le général d'envoyer des religieux pour célébrer les divins offices, en cette si belle et joyeuse église, que par les ordres et provisions de sa Révérence, Son Recteur de la chartreuse de Lyon a fait bâtir, ajoutant qu'il conviendrait de confier à la Providence (à laquelle il est très disposé de coopérer) l'accomplissement de ce qui manque à cette maison... Pour ville affectionnée à l'ordre des Chartreux et ne l'aidera manquer de rien les religieux qu'on y enverra...

1616, 25 avril. Lettre de M. d'Alaincourt gouverneur de Lyon, dans le même sens. « il y a longtemps que nous désirons en cette ville, d'y voir votre maison des Chartreux et abbé... »

1616, 15 jui. - Lettre du Consulat... s'unit à l'archevêque pour demander l'envoi de tel nombre de religieux qu'il plaira à sa Révérence.

1572, 18 sept. - Donation par M. Jean Taignes du lillet conseilier au parlement de Paris de tous ses biens à M. Jean, fils, Séraphin, M. Adeline et Anne du lillet, ses neveux et nièces, enfants de M. Jean du lillet son père et de Dame Jeanne Nicolai, pour en jouir après décès de Donateur - à la charge de remettre à S. Pierre de la chartreuse de Paris 3000^{fr} pour être remise ensuite à la chartreuse de Lyon, pour être employées à la construction du chapitre de l'adite chartreuse, ou autre œuvre au profit d'icelle. -

1595, 11 nov. - Donation à la chartreuse de Lyon par M. l'anneguy Barriot, seigneur du Petit Roncé, conseilier d'ice au Parlement de Paris (depuis prévôt de Lyon sous le nom de S. Bernard Barriot), d'une rente annuelle et perpétuelle foncière de 1590^{fr} faisant partie de celle de 2187^{fr} 10 s. avenue de M. Claude Barriot, conseilier au conseil privé du Roi et 1^{er} président - au grand conseil, père du dit sieur Donateur, en échange fait avec feu noble Philippe de Moutby Barriot Jussy 1^{er} de Merondes, la dite somme de 2187^{fr} 10 s. faisant la moitié de celle de 4375^{fr} de rente annuelle créée par lui

par Louis De Bourbon, Duc de Montpensier, souverain de Lombes, sur la ville,
piège et terre de Léroux, au profit de noble Jean, et Guillaume Henry, et dudit Sr
Bariot de Mirandes par acte du 2 juillet 1566 - laquelle redite rente de 1590^{tes}
serait advenue audit Sr Lamegny Bariot par le partage fait entre lui et M^{re} Leonor
et de Anne Bariot ses père et sœur - le 6 avril 1595 - Sub est notaire à Lyon sous la
dite Donation. -

[fol. 128. 1596, 18 janv. - Acte d'acceptation de la donation de 1590^{tes} de rente faite à la char-
traine de Lyon par M^{re} Lamegny Bariot, conseiller au Parlement de Paris par la com-
-munauté de la dite chartreuse où étaient: J. Thomas Coquebart prieur, J. Martin Lema-
(lenot?) vicair, D. Thoustaint-Thorin, D. Cuisan Bourcier, J. Neme Vergeur sacristain,
et D. Jean B^{te} Perréau procureur, les quels passent procureur^{nation} à Sr Jean Duchier, pro-
-cureur à la Cour de Lyon pour agir en cette affaire. -

1598, 17 juillet. - Trans action entre M^{re} Leonor Bariot héritière benef. de M^{re} Claude
Bariot, son père, et de M^{re} Lamegny Bariot, à présent D. Bernard Bariot son père. D'une
part, et Philippe Guillaume Lestie 1^{gr} de Balincourt-époux de Dame Anne Bariot,
sœur de M^{re} Leonor et Lamegny Bariot; D'autre part, au sujet de l'héritier dudit Claude
Bariot. Ratification de la donation faite par Lamegny Bariot.

1602, 14 janv. - Ordonnance du Parlement de Paris qui ordonne la consignation des 7200^{tes}
que les chartreux de Lyon doivent pour le principal de la rente de 6000^{tes} qu'ils ont
acquis de Sr Leonor Bariot sur M^{re} le Duc de Montpensier à Léroux, entre les mains
d'un notable bourgeois dont les parties conviendront

[fol. 130. 1601, 30 dic. - Donation à la chartreuse de Lyon par Sr Innocent de Bourgogne
novice à la g^{de} Chartreuse, de la somme de 6000^{tes} et celle de 3000^{tes} pour la dite
g^{de} Chartreuse.

[fol. 133. 1623, 12 mars. - Inventaire des fonds situés en Bresse donnés à la chartreuse de
Lyon, le 12 mars 1625, par M^{re} Jacques Guichard Marchand de Lyon.

[fol. 136. 1662, 3 janv. - Donation à la chartreuse, Sr Louis Hidon prieur, par Hugues de
la Praye, marchand bourgeois de Lyon, de toutes les sommes qui lui sont dues en son

[fol. 144. 1593, 2 mars. - Sr Antoine Cayron, religieux chartreux, a fait léguer 6000^{tes} aux
chartreux de Louboise, Lyon et Rodez - Procès à ce sujet avec M^{re} Jean deaignes et
14^{tes}

Sgr de Fabrijan, trésorier de France en Languedoc - transaction pour laquelle l'adite somme fut attribuée en entier à celle de Lyon.

1645. - Legs de 1000^{fr} pour M. Loissaint de la Praye - charge un service annuel pour le repos de son âme, & d'autres vaux, pieux, reçoit l'adite somme de Hugues de la Praye héritier du défunt. -

fol. 146. 1654, 25 mars. - Legs de 1000^{fr} à la chartreuse de Lyon, par M. Ralthezard de Mormier cuyer, 1^{er} de Grandmont et de la forêt de Roussillon.

1673, 22 août. - Fondation de 3 messes, à la congrégation de Croixnoire, par M. Jean Dupoussin et curé de Panissien et Guillaume Dupoussin de Lyon, avocat en parlement, à l'instigation de M. Guillaume Dupoussin et de son ^{Michol} ~~frère~~ ^{frère} Dupoussin son fils, religieux chartreux en dit Lyon.

1684, 3 mai. - Legs de 100 pistoles au Louis d'or par M. le marquis de l'Étang à la charge de 6000 messes de mort, et 30 autres messes à célébrer de son ^{de son} ^{test.} ~~testament~~.

1685. - Legs de 500^{fr} par M. Laurent Arnaud, ex échevin. -

fol. 155. 1586, 27 sept. - Testament de Don Antoine Dupuis de Guillaume Desmarts, novice de la grande chartreuse, natif de Cassin, Picardie, lequel légua à la chartreuse de Lyon 2666 écus et 4/3. - Difficultés sur l'adite succession. Héritière insuffisante. -

1605, 10 mars. - Cession passée à la chartreuse du Val St-Pierre par D. Pierre Durval prieur de la chartreuse du Mont Dieu, visiteur de la province de Picardie, pour et au nom de la chartreuse de Lyon des prétentions de cette dernière sur l'hoirie de D. Guillaume Desmarts moyennant la somme de 3000^{fr} payées depuis à la chartreuse du Val St-Pierre. -

fol. 157. 1600, 23 mars. - Testament de noble Antoine Scaron, novice de la g^{de} Chartreuse, natif de Lyon, passé à la conerie de l'adite chartreuse. - institue pour héritiers universels noble Antoine Scaron et dame Catherine David, les père et mère, après le décès desquels, il les substitue au R. Père et religieux de la chartreuse de Lyon et spécialement la propriété d'une certaine maison, sise à Lyon au faubourg de Vaise, près le château de Pierre Scise, territoire appelé de Layasse. - Mention D. Rabreau et Marie Scaron, sœurs du testateur. -

fol. 158 et v. Procès au sujet du dit testament

fol. 163. 1615, 6 août. - Testament de M^{re} Pierre Duchesne beigne de Tarnette ^{44?}, conseiller du roi.

Du roi, présidant au parlement de Dombes, l'ont en particulier en la séance assise et prési-
-sidi; al de Lyon, auditeurs de comptes au gouvernement de Lyon, et principaux marchands
de la dite ville. - élit sa sépulture dans la chapelle, dans l'église des frères Chartreux, au chevet
des frères, à droite en entrant, et d'autant que le service divin n'est encore établi en l'adite
église, ordonne que son corps sera exposé à l'église de la paroisse où il décédera - légué
aux chartreux la somme de 1000^{tt}, savoir 600 pour acheter et orner la chapelle, au cas
qu'il ne l'ait faite avant son décès et 400 pour être employés en constitution de rentes - si mieux
n'aime Dame Nunciade Gayaut, son épouse et héritière, assigner la dite rente sur des fonds
au denier 60 - et ce pour doter l'adite chapelle. - Jacques Croppier, notaire à Lyon.

1617, 4 oct. - Constitution de rente annuelle de 50^{tt} payable au 6 oct., rachetable en capital
de 1000^{tt} après le décès de M^{re} Pierre Austreix, par Dame Nunciade Gayaut - sa veuve,
conformément au testament du défunt.

1619, 19 nov. - Testament de Dame Nunciade Gayaut - veuve de Pierre Austreix, vivait pré-
-sidi des marchands, élit sa sépulture en l'église des chartreux - legs de 300^{tt} payables au
au après son décès par M^{re} Henry Austreix, son fils aîné et héritier universel, et à son
défunt par M^{rs} Charles et Camille Austreix, ses autres fils....

[d. 165. - 1735. - Fondement jetés du grand arc en corne de vache, dit arc Mounet, qui s'élève
le nouveau sanctuaire du chœur des religieux. Pour la construction dudit arc, on fut obligé
de combler le caveau de plusieurs chœurs des frères où reposaient les corps et ossements de M^{re}
Pierre Austreix, de Dame Nunciade Gayaut, son épouse, de M^{re} Claude Du Langay, leur gen-
-dre, et de Dame Françoise Croppier épouse dudit M^{re} C. Dusaugay, lesquels corps et ossements
furent transportés et déposés par D. Benoît Guichet Vicaire. Dans le 1^{er} caveau de la chapelle
du chapitre.

[d. 167. - 1635, 3 juillet. - Testament de M^{re} Claude Du Langay l'ont en particulier à la séni-
-ché assise de Lyon, mari de D^{lle} Marie Austreix - élit sa sépulture en l'église des chartreux,
auxquels il légua 40^{tt} de rente annuelle et perpétuelle - Héritier universel Antoine Du Lan-
-gay son père, qui désigna à celui des fils du testateur qui lui plaira, sinon substituer Marc
Antoine Du Langay son fils aîné, audit Antoine Du Langay. -

1675, 27 avril. - Contestation entre les chartreux et M^{re} Marc Antoine Du Langay au nom prévost
des marchands, héritier de M^{re} Henry Austreix, son oncle, au sujet du legs de 1000^{tt} par M^{re} Pierre
Austreix.

Austreins, et celui de 300^{tt} par anniversaire. Gayant son épouse, lesquels legs devaient être exécutés par leur fils Henry Austreins, ce qui n'a eu lieu pas été fait.

[fol. 170. 1638, 19 sept. - Testament de Jean le Roux, prêtre habitué de St. Nizier, atteint de maladie contagieuse et pour ce a dicté, d'une galerie au 2^e étage de la maison de M. De Calais la Barge, chanoine de ladite église, élit sépulture au lieu où il y aura de la chaux vive, puis ses vêtements portés au couvent des pères Chartreux, il lègue 500^{tt} pour ses frais funéraires, et institue héritiers universels le couvent des pères Chartreux.

1630. - Dom Pierre Chassard, religieux de la chartreuse de Lyon.

1632. - D. Gillot Mureret, ci devant curé de Reaullilly, à présent novice de la chartreuse de Lyon.

[fol. 177. - 1634, 2 avril. - Testament de M. Jacques Moyron, docteur en droit, Baron de St. Nizier, seigneur de Charagnoux et Chambort, ancien lieutenant-général à l'armée de la cour et siège présidial de Lyon et bourgeois de la dite ville. - élit sépulture dans l'église de l'observance - lègue à la chartreuse de Lyon sa maison et tènement de deux caducés proche l'observance et avec les deux tableaux qui sont dans la grande salle etc. institue pour héritiers universels les maisons des pauvres de la charité et des pauvres de l'Hôtel Dieu, chacune pour une moitié, à la charité tènement et seigneurie de Charagnoux - à l'Hôtel Dieu tènement et baronnie de St. Nizier et dépendances, avec dépens de ventes aliénés. -

[fol. 179. - 1646, 25 sept. - Testament du même - élit sépulture dans l'église des chartreux, lègue à la chartreuse sa terre et seigneurie de Charagnoux, à condition d'payer à la maison des pauvres de l'Hôtel Dieu 3000^{tt} - prohibe l'aliénation de la dite terre, institue pour héritiers universels les chartreux de Lyon, à la charge de distribuer chaque année aux pauvres de la baronnie de St. Nizier 200^{tt}.

[fol. 180. - 1651, 18 oct. - 3^em testament du même, élit sépulture dans l'église des cordeliers de l'observance, lègue à la chartreuse de Lyon 3000^{tt} payables 3 ans après son décès - héritiers universels les pauvres de l'aumône générale de la ville de Lyon, à la charge d'en pas aliéner les biens de sa succession, s'ils en tombent - sinon ils appartiendront à la chartreuse de Lyon qui les revendiquera. - M^{te} Jacques Moyron de St. Nizier mourut le 25 mai 1656, jour de l'Ascension. -

[fol. 185. 1634, 4 mai. - Testament de M^{te} Antoine Goumet, prêtre natif de Lyon, et novice en la chartreuse, à laquelle il lègue 60^{tt} qu'il veut être employées à ses habits, lors de sa proposition - 4 mai 1634. -

fol. 190. 1645, 2 mars. — Testament de noble Philippe De Ricci, bourgeois citoyen De Lyon —
élit sa sépulture au cimetière Du petit cloître Des P. Chartreux, auxquels il lègue la somme
de 500^{tt} à la charge de le omettre à l'usage de Requiem.

fol. 191. 1650, 2 juin. — Testament de Dlle. Bernardine Bertaud, femme de M. Louis Gruly,
docteur en médecine. De condrieu - Héritiers universels les frères Chartreux, Divers legs.

Par un autre testament institue M^{rs} Jacques Moniz et 10000^{tt} aux Chartreux
De Lyon. Une transaction au lieu le 31 janvier 1653. Les Chartreux reçoivent 5000^{tt}
comptants et pour le surplus une rente annuelle de 250^{tt} versée au profit Du M^{rs}
Moniz, qui la cède aux Chartreux le 29 juillet 1653. —

fol. 195. 1671, 25 nov. — S. François Montalier novice De la chartreuse De Lyon, institue par
son testament M. Jean, Borne, banquier De Lyon, qui prêtait son nom aux frères Char-
treux. Cette succession produisit à la chartreuse environ 6000^{tt}.

fol. 196. 1675, 21 juin. — Testament de M^{rs} Jean De Poncetot, écuyer, seign^r De Lays, Demour-
rant à Belleville, en Beaujolais — élit sa sépulture en l'église De Franchelins, au
tombeau de ses prédécesseurs seign^r De la paroisse — Héritier universel : Claude De
Poncetot, son neveu, seign^r De Franchelins et Roncans, à condition qu'il remaniera dans
le mois de son décès, avec une demoiselle de qualité, / aut^e de quasi il institue son
neveu Alexandre De Poncetot, écuyer, seign^r De Bouchoud, frère dudit Claude, aux
mêmes conditions — sinon substitution en faveur des pauvres De l'Hôtel Bien De charité
De Villefranche. Dans le cas où mourrait sans enfants, il lègue aux P. Chartreux
De Lyon sa maison De Lays, et autres biens immeubles De son hoirie. —

fol. 201. 1698. — M. Robin, prieur De Charentay

202. 1701. — S. Bruno De Champlerey procureur De la chartreuse De Lyon —

1701. — Don Senleque procureur De la chartreuse De Saint. S. Bergeois prieur De celle
De Lyon. — Il y a apparence qu'on n'a rien retiré De ce legs, et qu'd. Innocent le
abbat^e général n'a pas voulu qu'on ent procéd^e avec les pauvres.

fol. 213. Inventaire Des Divers titres De propriétés Du territoire De la Giroflée. —

1448, 12 sept. — Acquisition par Antoine Montalier, m^{rs} De Lyon, De Perronet, veuve
De Teas, condessieu, notaire dudit Lyon, à présent femme De Vincent De Lays, bourgeois
De Villefranche, d'une terre qui fut dudit Jean condessieu, située à Lyon territoire Du

Buffet, paroisse de St. Vincent, de la seigneurie de Sarnies Dolle - Un certain
hermage qui fut dudit Jean^{de} Condessien appelée de la Giroullée audit territoire du Buffet;
joignant la terre des confins de soir - et vigne de noble Bernard de Varey et vigne de
Pierre Pouchard de soir. Prix des deux fonds 50th tournois.

1458, 3 oct. - Acquisitiou par Bonnet Traure, moine de Lyon, de Pierre Pouchard, poite-
-mier dudit Lyon, d'une vigne située au territoire du Buffet, joignant la plantation d'An-
-toine Montaigne, appelée la Giroullée, de matin. Prix 10 écus d'or.

fol. 214. 1483, 7 juin. - Acquisitiou par d'Auphain de la Tray, et Jean de la Tray, son neveu,
d'Alexandre Montaigne, marchand audit Lyon, d'une vigne contenant environ 30
postrées, située au territoire de la Giroullée, joignant la vigne d'Arnaud de Varey, de ^{matin}

1564, 26 janv. - Acquisitiou faite par Humbert Perret, chancelier de Steas Perret,
son frère, veldotier dudit Lyon, d'un tènement consistant en maisons haute, moyenne,
et basse, puy, vignes, terres, timmes et tonneaux, situés à Lyon territoire du Buffet,
joignant au tènement de noble Nicolas Henry seigneur de Crémieu, chemin entre deux,
de soir. Prix 800th

fol. 215. 1574, 9 oct. - Echange entre Nicolas Henry chevalier comte d'Altozas, enseigne
de la Cour du prince de Piémont - et noble Etienne de Mussy, marquis de Vaux, cons-
-celler et maître d'hôtel ordinaire du roy. - Le dit Nicolas Henry remet au 1^{er} Etienne
de Mussy, le tènement de la Giroullée appartenant audit Nicolas Henry, consistant en
maisons, cour, jardins, pouspuid, vignes, terres et dépendances situés à Lyon, côté
St. Vincent, joignant aux vignes de noble Jean Henry, et des héritiers de Guigo Va-
-rambon, le jardin de Guillaume venant, les terres du tènement de la Roche qui fu-
-rent de noble François Duperrion et le tènement de M. Claude Juge de vent et
-soir, et vigne et terre d'Humbert Perret, chemin entre deux, de Cise - et en contre
échange le dit 1^{er} Etienne de Mussy remet audit Nicolas Henry une rente an-
-nuelle de 585th 10^l. à prendre et recevoir des 1^{rs} Guillaume et Guyot Henry et autres
qui seront subrogés en leur lieu et place sur la somme de 6366th 4. 5. tournois
de rente annuelle due et appartenant audit 1^{er} Etienne de Mussy et consort, du fond et sou-
-principal de 66000th fait par la moitié de 138000th, par laquelle somme le
feu roy Henri II avoit aliéné audit 1^{er} Etienne de Mussy, Guillaume et Jean Henry et François
Despoutres

Les lettres 18692^e 8. 10 De vente à recevoir sur l'équivalent de l'écide, le Puy, et Virorais etc... aux périls et risques du Sr Nicolas Henry et sans que ledit Sr Messis lui soit d'aucune garantie, sinon que ledit Sr Messis affirme l'adite vente lui être vraiment due.

fol. 216 En 1577, M. Nicolas Henry n'étant point payé de la rente susdite de 5^l 8^s 10 d lui cédée, il se pourvut devant la sénéchaussée de Lyon contre la Sr^e Thienne Messis, Une sentence du 12 août 1577, le debouta de sa demande, et le renvoya à se pourvoir contre les Sr^s Guillaume et Jean Henry, pour le paiement des dites rentes.

1579, 28 février. — Appel et sentence du Parlement du 28 février 1579, qui confirme mention de Violand de Savoie, veuve de Nicolas Henry et de leurs enfants, Octavio, Alexandre, Jean Bte, Paul, Marguerite et Diane Henry. —

Mention de la vigne appelée la Giroflée, paroisse St-Vincent, au territoire de Buffet, qui fut d'Antoine Montaigne, - j'ignote la vigne d'Antoine de Varey, Sr de Belmont de ^{Montaigne}.

fol. 217. — 1571, 19 mai. — Bail à louage passé par noble Guyot Henry, père et au nom de noble Nicolas Henry, Sr de Crémieu à noble Jérôme Messis, docteur en droit, citoyen milanais demeurant à Lyon, d'un tènement de maison, jardin et verger, vignes et bois, appartenant d'ancienneté audit Sr de Crémieu, appelé la Giroflée, situé à Lyon, côte St. Sébastien, pour 5 années au prix de 180^l par an, sous la caution de M. Thienne Messis, gentilhomme milanais maître d'hôtel ordinaire de la maison du Roy. —

fol. 218. 1584, 17 oct. — Messrs Thienne Messis, seigneur et marquis de Vaux en Vallain, pair du Dauphiné conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roy d'une part, et son François Tary, religieux et officier de la grande chauxerie et M. Jean Baptiste Dufour secrétaire de l'archevêché de Lyon au nom et fondés de procuration du R. P. J. Bernard Carasse, général des Chauxes, d'autre; avaient plusieurs fois traité de la vente du tènement de la Giroflée appartenant audit Sr Messis et consistant en maison, cour, jardin et verger, vignes et terre contiguë, situés à Lyon, sur la montagne ou côte St-Vincent - près la citadelle, et ledit Sr Messis étant mort, sans finir cette affaire, et ayant laissé René et Hippolyte ses enfants et Dame Lucie de Tragnand sa femme, en minorité, ce traité de vente fut repris par Sr Jérôme de Marchand vicaire, et ledit Sr François Tary procureur dudit R. P. Général et ledit Sr Jean Bte Dufour, secrétaire de l'archevêché de Lyon, d'une part, et de l'autre

et Messire Pierre Paul Caravagio, gentilhomme milanois, l'un des héritiers dudit 1^{er} leu-
me Moissie, du consentement des parents principaux, et fondé de procuration de noble Augustin
Moissie, oncle paternel et tuteur des dits enfants mineurs et docteur de Messire Michel de
Saluces, seign^r de la Motte, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine et gouverneur de ladite cité
de elle et lieutenant au gouvernement dudit Lyon, Lyonnais, Forez et Beaujolais, en l'absence
de M. de Mandelot, pour faire la condition des dits mineurs meilleure, et acquitter certains
de leurs dettes... sont venus de ladite vente - et en conséquence, le 17 octobre 1584, le
dit M^r Pierre Paul Caravagio aux noms que dessus, vend audit R^o P. Père et S. Bernard
Carassus, religieux, convent, monastère et maison de la grande Chartreuse et ordredic-
elle, les dits S. Marchand vicaire, S. Tary procureur, et S^r Dufour prieur et acceptant
en vertu de la procuration à eux passée par ledit R^o Père et les religieux de la grande
Chartreuse... à savoir, les dits maison, cour, jardin, poussin, vigne, terre et tout
le tenement appelé la Girellée, ainsi que ledit défunt Moissie le possédait, situé
en la côte St Vincent, joignant les vignes des héritiers de feu noble Jean, Henry de
Lyon, de marais, vignes de Benoist et de François Guigo, dits Varamboz, jardins de Guil-
laume Bourrier, dit l'enfant, chemin tendant de la poste St Vincent au territoire du
clost, et vigne et terre d'Humbert Perret, chemin entre deux, de bise, ferme du tene-
ment de M. Claude Tuge avocat au Parlement de Paris, de vent, terres et vignes du
tenement de la Roche, qui furent de noble François Dupierier, de vent et soir, et
maison et vigne des héritiers à feu Jean d'Almaid, aussi de soir. Dans la présente
vente sont compris certains meubles & de ladite maison énumérés en un inventaire
de ce jour, laquelle vente a été faite pour le prix et somme de 4500 écus d'or sol,
lesquels ledit M^r Caravagio confesse avoir reçu dudit R^o Père, monastère et chapitre de
la grande Chartreuse par les mains dudit S. de Marchand vicaire, S. Tary et S^r Dufour
et a été consommée entre les parties qu'à la requête et sous le nom de l'un des créanciers
dudit défunt Moissie ledit tenement de la Girellée et dépendances sera
désistés par autorité de justice, aux poursuites et dépens des acheteurs, et fini au
plus tard au mois de may 1585, dont le vendeur sera cependant garant, et indem-
nisant de la plus forte enchère que le susdit prix, ainsi que des oppositions à la possi-
-ble jouissance des dits acheteurs, et ledit M^r Caravagio a remis tous les anciens titres
Caravagio

concernant ledit tènement de la Giroflée & . Dite aux Claude Piromont notaire à Lyon.

fol. 220 Paiement: 2'000 écus comptant, empruntés par M. Jean B^e Dufour, secrétaire de l'archevêché. Promesse pour le même pour les 2'000 f. restant payables en Décembre 1584.

fol. 221. 1585, 7 août. - Décret à la sénéchaussée de Lyon - à la diligence et poursuite de noble Jacques D'Aveine, trésorier de France, ex-ancien de défunt Etienne Moutis, de la somme de 7520 écus, mis sur les immeubles de M. Moutis. adjudication, tranchée au profit de M. François de M^e am^e Delot-Beig^e de Sassy, chevalier des deux ordres du roi, conseiller en son conseil privé, gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais - moyennant 3800 écus - élection en ami au profit de R^e Père Général et religieux de l'ordre de la grande chartre - se, subroge en son lieu et place frère Jérôme M^e archand religieux et promoteur ayant charge des dits R^e Père Général, religieux et convent. . . Le même jour ledit M. D. Jérôme M^e archand (religieux ^{au profit de son ordre} et procureur) consigne les 3800 écus d'or sol entre les mains de M. Jean Croppet, greffier de la sénéchaussée dudit Lyon.

fol. 222. 1551, 30 juin. - Vente par noble Jean Delitte fondé de procuration de Barthelémy Traye sgr D'Espisses et de M. Jacques Violle, sgr D'ignemont, curateurs et tuteurs, avec Delle Cimence Violle, mère de Nicolas de la Traye mineur et fils de Jean de la Traye - à Delle Permette France, veuve de noble Guyot Henry père de L^r Nicolas Henry et sgr de Grémieu - Dune terre et vignes contiguës, contenant 30 hommées, situées au territoire de la Giroflée - joignant de matin les terres et vignes de noble Dutaime de Varey, sgr de Balmont, de soir, de min venant de la côte St-Vincent -

fol. 223. 1558, 10 nov. - Vente par Jean Collet, j^rardinier de Lyon, Benoite Bachelu sa femme, Gonnate M^eonde et Nicolas Bachelu, héritiers d'André Bachelu, vivant vigneron de St Vincent de Lyon à noble Nicolas Henry sgr de Grémieu, bailli du Viennois, au prix de 2100⁰ tournois, pour une maison et j^rardins contiguës contenant une bicherée situés à Lyon, au territoire du Buffet.

fol. 224. 1591, 8 janv. - Vente par Guillaume Moury dit Venast, j^rardinier, à D. Guillaume Schelboom, évêque de Vaison, prieur de la chartreuse du St-Espirit - Dune terre d'un - viron une bicherée, joignant de midi le convent du St-Espirit, bâtiment ancien - de soir, l'église que les Pères Chartreux font édifier depuis est à neuf - et de bis, le chemin de Lyon, au territoire des Ferrières - au prix de 110 écus d'or sol, et sur la radouance

redouance d'un berrail et 1/2 de vin à l'hôpital de Ste Catherine,

1593, 26 juin. — Vente et cession, par François Michel à J. Antoine de St. Pol, prieur de la Chartreuse de St. Léopold dudit Lyon, absent — M. Antoine Mallo, bourgeois dudit Lyon présent et acceptant au profit des religieux et couvent de l'adite Chartreuse — Des fruits et usufruits d'une maison, cour, jardins, vigne et hermes, situés à Lyon, paroisse St. Vincent — cent — quatre fonds de 3 bicherées — au prix de 500 écus d'or. —

[ol. 225. — 1593, 5 février. — Acquisition faite pour les chartreux par M. Antoine Mallo, du Sr François Guigo dit Varambon, d'une vigne, maison et hermage, confinés, de lisière par le chemin de St. Vincent aux chartreux, situés à Lyon, territoires des Bardières, paroisse de St. Vincent, au prix de 810 écus d'or sol.

1596, 5 mars. — Ratification de la vente précédente par S. Thomas Coquelart prieur de la Chartreuse. —

[ol. 227. — Mention de Don Guillaume Mallo, religieux de la Chartreuse, qui fait un legs au St. couvent.

[ol. 229. 1604, 10 juin. — Acquisition faite par les chartreux de Dame Geneviève de Larche, veuve de feu noble Claude Le Tuge, avocat au parlement de Paris, y demeurant, commune tutrice de Catherine Geneviève et Antoine Le Tuge, leurs enfants, et encore de M. Claude Le Tuge leur père, avocat au dit parlement,

Don Jean Gornier, procureur de la Chartreuse de Paris, fondé de procuration de S. Bernard Barist prieur et de S. Eusibe Claret procureur, fait au à présent le nombre entier des religieux qui composent la communauté des chartreux de Lyon — les 5/6 parties par indivis, d'une maison, pré, terre, vigne et hermes ^{hermage?} situés au lieu de la Gize. — plus, moyennant l'apension annuelle de 187 = 108. 2 cachetables au sort principal de 3'000 ₣ —

1605, 24 mars. — Le surplus 1/6 est acquis, le 24 mars 1605, par S. Bernard Barist de noble Philippe Le Tuge, secrétaire de M. le prince de Condé, moyennant 600 ₣.

[ol. 230. 1605, 8 avril. — Mention de Don Vallail, prieur de la Chartreuse de Paris,

1610. — S. Jacques Binot, prieur et S. Sébastien de St. et procureur de la Chartreuse de Paris — L'apaisement des fonds à dessus fut fait par leur intermédiaire. —

[ol. 233. — 1610. — S. Claude Deluc, Recteur de la Chartreuse de Lyon. —

Diverses autres acquisitions de parcelles de Divers, Jean de Giroud, Claude Roussier.
fol. 235. 1610, 28 août. - Échange fait le 28 août 1610, par D. Claude de Chée recteur, et D. Balthazar Louis Duplessis procureur, de Diverses parcelles avec noble Balthazar Henry seign. de La Salle. Ce dernier leur cède notamment une vigne dont une partie se trouve enclose dans le pourpris et clôture du cloître des Pères Chartreux, de matin et soir, laquelle terre fait partie dudit cloître, joint la maison du couvent des dits Chartreux de matin et vent; la grande église, le petit cloître neuf et partie du grand cloître et une dudit couvent - aussi enclos dans ledit grand cloître, de bise. -

fol. 236. 1610, 28 août. - Affranchissement de servis passé par D. François Balthol prieur de Polstein, à noble Balthazar Henry seign. de La Salle, sur Divers fonds appartenant à ce dernier, situés en Bresse, à Mionnay. -

Diverses actes d'acquisition sans intérêt.

fol. 239. 1653, 3 sept. - Acquisition par Balthazar de Mornier, seign. de Gramont - pour son ami élu ou à élire de Delle Catherine Doucette, veuve et héritière de noble Jacques Yon, ancien échevin, d'une maison haute, moyenne et basse, bâtie à neuf, avec petite maison sur la rue, et jardins - le tout, joint ensemble, de la contenance de 5 boissérées au territoire du Buffet, joignant de bise et matin la rue tendant de la Directe aux Chartreux - de soir, les fonds, jardins et bâtiments des dits Chartreux, de vent la vigne acquise pour les dits Chartreux du 1^{er} Henry seign. de La Salle, moyennant le prix de 13'300⁰ payés comptant par l'acquéreur, qui fit éllection d'ami en faveur des prieur, religieux et couvent de la Chartreuse, et reconnoit avoir reçu ladite somme de 13'300⁰ des dits religieux, sous la régie de D. Gabriel Petit Tany, prieur, et D. Benigno Balthon procureur.

fol. 240. 1667, 12 nov. - Affranchissement de cens, servis, endormité, homme vivant et mourant et création d'une pension annuelle et perpétuelle de 60⁰ payable à la Noël suivant, au profit de M^{re} François Vallément, aumônier du roi, prieur commendataire du prieuré de St. Génès de Lyon par les Pères Chartreux. D. Juste Tancot, procureur de la Chartreuse de Paris, stipulant pour eux, sur la maison jaune, appelée Château Yon, et dépendances situées à Lyon territoire du Buffet, et sur ladite maison dans la Directe dudit prieuré et acquise par les dits Chartreux le 5 sept. 1653 de Delle Catherine Doucette, veuve et héritière de noble
Fran

Jeux, yon. Il est dit notamment dans ledit acte: la petite maison et cour acquises
attenant à la grande, a été démolie - et les frères chasteaux pourront racheter l'adite
pension de 60^{tt} en payant un capital de 1200^{tt} -

fol. 242. 1661, 24 oct. - Acquisition par S. Louis Hedou prévost, Du 1^{er} Lande Toucaut-marchand
d'un domaine et-fonds, sis près le boulevard St-Jean, au prix de 7000^{tt} -

fol. 245. 1663, 7 nov. - Vente par Marc Antoine Ferrachon, sgr de Quin, sergent-major, Arbrin
1 secrétaire du Roi à St Marc Antoine Mignet, d'une maison à la croix rouste, au prix de 7500^{tt}
M^{re} Pierre Ferrachon, marquis de Chéfort, son père, sgr de St-Maurice, marquis de Pont d'Ain
Comte de Varax, vivait en 1663. Donne quittance aux chasteaux de la somme de 5000^{tt}

fol. 246. 1662, 25 sept. - Cession de maison, jardin et vigne, près le grand cloître de la char-
tréuse de Lyon, vers la Giroflée, vendu aux chasteaux par Françoise Cerigny, veuve
de Jean Mignet.

fol. 247rs. 1631. 1633. - Diverses acquisitions.

fol. 251. 1663. - S. Bruno Taysr prévost (c'est-à-dire) - ce doit être coadjuteur -

fol. 252. 1665, 25 déc. - Acquisition d'une petite maison, jardin, vigne et au territoire du buffe
ou de la Maccorande, joignant au chemin tendant de la porte St-Louis, soit de la
croix rouste au boulevard St-Jean, de lise, vignes des frères chasteaux de matin, prix 1700^{tt}

fol. 254. 1667. - S. Lion de Tranquerille, prévost -

fol. 257. 1616, 19 déc. - Testament de noble Arthur Henry sgr de La Halle, conseiller et maître
d'hôtel du Roi - dit à sépulture en l'église des frères Augustins de Lyon, au ras qu'il y a
fait faire. Héritiers universels: D^{lle} Françoise, Elisabeth et Hélène Henry ses filles et de
Denise de Bellière, sa femme, et leur substitue, au cas de pré-décès l'adite Dame de
Bellière pour la 1/2 et D^{lle} Marie Henry, leur tante paternelle pour l'autre 1/2 - et ensuite
noble François Henry sgr de Terniot - nommé pour exécuteur testamentaire noble Abel
de Coran, sgr de Mont-Haillant.

1639, 26 juillet. - Naissance de D^{lle} Marie de Percy baptisée à Grigny, épouse en
2^o noces de M^{re} François de Bagliⁱⁿ sgr de La Halle.

1640, 2 déc. - Sans action entre D^{lle} Elisabeth Henry épouse de M^{re} Jean de Regis,
baron de Palusse et St Ignace en Auvergne, fille et co-héritière pour 1/3 de M^{re} Arthur
Henry, maître d'hôtel ordinaire du Roi, vivant sgr de La Halle - avec D^{lle} Françoise et
Hélène

Hélène Henry, ses sœurs, d'une part — et M^{re} Léonor De Baglion, sgr De Tons, mari
de D^{lle} Françoise Henry, d'autre part, par laquelle l'adite D^{lle} Elisabeth Henry cède au
s^r Léonor De Baglion la 1/3 de succession de meubles, immeubles etc... à elle ven en tant
de son dit 1/3 d'héritage, moyennant 84'400^{tt} sous la pension annuelle de 1000^{tt} —
ser vis en tant l'adite D^{lle} Elisabeth son 1/3 des prétentions de l'hoirie sur les héritiers de
feu noble François Henry sgr De Tarnioth et sur d^{lle} Goppet, veuve de feu noble Guyot Henry.

fol. 260. 1640, 23 Dec. — Garantie entre M^{re} François De Trovane, sgr De Duvent et De Ligny, comte
D'Allezan, grand Chambellan du Duc de Savoie, demeurant à Turin, en son nom et celui de
D^{lle} Hélène Henry son épouse, fille et co-héritière pour 1/3 de noble Arthur Henry, visant
sgr De la Salle, et de D^{lle} Denise De Bellière son épouse ^(mariage quelques années) ainsi fille de noble Arthur Henry
d'autre... les biens dont l'adite D^{lle} Hélène Henry est co-héritière, consistant principalement
en les seigneuries de la Salle, Vaux et Quincieux en Lyonnais, Dime de Varennes, fiefs
D'Ause, rente de 8 assises de vis à Lagon, maison appelée de Feun, celle de la Roche etc...

1641, 18 nov. — Acquisition par Léonor De Baglion, sgr De la Salle, Vaux, quincieux et Tons,
de M. Claude De Pétigny sgr De Belleruche et Tradelles de la terre de Tradelles en Lyonnais,
province de quincieux, consistant en maison forte, rente noble domaine etc. moyennant 11'000^{tt}

fol. 261. 1642, 26 nov. — Mariage de François De Baglion, sgr De la Salle, Vaux, quincieux et
Tradelles en Lyonnais, capitaine lieutenant de la compagnie des gendarmes de M. le comte
de Montcaulx, gouverneur et lieutenant du Roi et pays de Brusse, Augoy, Valromey et Gen
fils de M. Léonor De Baglion, baron De Tons, la Salle, Vaux, quincieux et la Tradelle — et de
D^{lle} Françoise Henry son épouse, d'une part: — Et D^{lle} Dorothée Dugny, fille de M.
Gaspar Dugny, baron De Bagnol et De Margé, sgr Du Bois D'ingt, Legny et Fontenoy,
conseiller du Roi en son conseil d'Etat, président au Bureau des finances de la généralité
de Lyon, et d'abord D^{lle} Marie Charrier, d'autre part. Le dit M. François De Baglion, pro-
cédant de l'autorité du dit M. Léonor De Baglion, son père, et encore de M. François De
Baglion, sgr De Saillan son oncle, intervenant conseiller au parlement de Paris —

Leue de la Salle, Vaux, quincieux et la Tradelle données par ses pères et mère — la
maison de Feun, à Lyon — la maison et seigneurie de M. ionnay en Bresse — Dot de la future
12'000^{tt} payables au jour de la bénédiction nuptiale.

fol. 262. 1644, 24 oct. — Mariage de François De Baglion, sgr De la Salle, en 2^e noces avec
D^{lle}

D^{lle} Marie de Persy, fille de M^{re} Pierre de Persy, chevalier conseiller du roi en ses conseils, et de D^{lle} Marie de Boyrannet — Donation de la Salle, Vaux et Guincieux par ses père et mère, prieuré de Villifranche, terre de Moimay en Bresse, maison et jardin de France, situés à Lyon, quartier St. Vincent, maison et jardin de la Gélaz — Dot de la future, 70'000^{tt} dont 10'000^{ff} en bagues et joyaux —

[ol. 263. 1647, 11 mars. — Transaction entre François de Baglion, et Dame Catherine Henry, épouse de M. Claude Meurideau, sgr de Champé, conseiller au parlement de Paris, fille et héritière de M. François Henry, vicomte de St. de Tarnier.

[ol. 264. 1648, 4 Avril. — Acquisition par les pères Chartreux sous la règle de S. Petit Jean, prieur de M. François de Baglion, sgr de la Salle, d'une maison haute, moyenne et basse, jardin, vignes, situés à Lyon appelé de Rochepiraigue, au territoire de la Gélaz, paroisse de St. Vincent, de la contenance de 20 bichères environs — confiné de voir par jardins et vignes de Chartreux — de main, par le finement des Carmélites — de bise le chemin de la côte St. Vincent aux Chartreux, et d'un rocher où l'y a eu autrefois un colombier, aujourd'hui ruiné — au prix de 11'000^{tt} payables à M. Chenu pour de Catherine, es l'acquis de la Salle.

[ol. 265. 1648. — Mention de Marie de Gabiano, veuve de M^{re} François Henry, sgr de Tarnier.

[ol. 266. 1648, 3^{de} ^{7 août} juillet. — Quittance des 11'000^{tt} ci-dessus. —

[ol. 270. 1651, 29 juillet. — Acquisition par S. Pierre Guillot, coadjuteur de la chartreuse de Lyon (S. Gabriel Petit Jean, prieur) de M^{re} François de Baglion, sgr de la Salle, donataire de Honor de Baglion, sgr ^{de la Salle} ~~de la Salle~~, son père, de tous les fonds appartenant audit sgr de la Salle le long de quai St. Vincent et rivière de Saône, allant au boulevard St. Jean de cette ville de Lyon, jusques aux fonds appelés Madagascar, de présent à M. de Tulle, consistant en pré, verges, jardins etc. joignant le finement des Chartreux de main, moyennant la somme de 16'000^{tt} —

[ol. 275. 1655, 10 mars. — Ratification des dits ventes par Dame Marie de Persy, épouse de M^{re} François de Baglion, née le 6 juillet 1629, et par conséquent majeure de 25 ans. —

[ol. 276. 1655, 10 mars. — Transaction entre S. Gabriel Petit Jean et François de Baglion au sujet des dits ventes, qui avaient donné lieu à un procès alors pendante devant le parlement de Paris, et de la sorte terminée définitivement.

- nr. 281. - 1664, 13 juin. - Testament de M^{re} arc Ferrachon père, marchand orfèvre et religieux maître de Lyon, légué à Jacques Ferrachon, son fils, sa maison, cour et jardin, au quartier des Chartreux - M^{re} arc Ferrachon son fils aîné héritier. -
- [nr. 282. 1664^{4^e} (2)^{2^e}, 7 sept. - Acquisition d'une maison, vigne etc... de M^{re} M^{re} arc Ferrachon, Bourgeois - ois de Lyon - les confins avec - au prix de 16'000^{fr} -
- [nr. 283. 1665. - D. Lion de Franquerille procureur paie 8'000^{fr} sur l'adite somme (26/avril).
- [nr. 285. - 1664, 14 février. - Acquisition par D. Louis Hedou procureur d'un hébergement de maison, jardin, vigne à 9 bichenes environs, D. Edouard du Vernay jardinier, au prix de 7'000^{fr} -
- [nr. 286. Divers actes d'acquisitions de terrains, de divers... Bachelin, Michel Chausseien, Du Grand
- [nr. 306 1735. ... D. Bruno Tuzaud (Tuzaud) procureur (notaire) procureur
1719. - D. H. Moreau, procureur.
- [nr. 321 1639, 3 janv. - Vente par D. Léon Lixier, à noble Jean Yon, bourgeois de Lyon, d'une partie du jardin des Chartreux, plus une petite maison de Pizoy, au prix de 3'000^{fr} -
- [nr. 322. 1698. - D. Guillaume Bergois, procureur.
- [nr. 323. 1690, 24 oct. - Vente au roi par les pères Chartreux d'un emplacement au quai St Vincent pour la construction d'un magasin à poudre joignant des ois jardins dit de M^{re} Adagascan - Devant le quai St Vincent - de main, le jardin des pères Chartreux - Prix 5'100^{fr}
1688, 26 sept. - Vente au consulat par D. Bruno Tuzaud procureur - d'un emplacement de 350 pieds de ville de longueur, et de 60 pieds de largeur, sur le quai St Vincent pour y construire le port appelé depuis port St Eville - plus un espace de 20 pieds de largeur depuis ledit espace de terrain jusqu'au jardin de M^{re} Adagascan, - moyennant la remise des droits d'entrée de ville sur 100 années de vin du gouvernement ou étranger, outre celle de 75 années, qu'ils ont déjà.
- [nr. 324 1714, 21 août. - Vente par le procureur D. Claude Guichemont, aux pères Chartreux de St Croix et par eux à D. Charles de Laubing, leur procureur, d'une pension annuelle et foncière de 16^{fr} 12s. au capital de 332^{fr} provenant devant à la chartreuse de Lyon de M^{re} Jacques Choniz, due par Louis Charmel, Du lieu de M^{re} arbes, paroisse de Longes, près l'adite chartreuse de St Croix; l'adite cession faite, par réduction de capital et arrérages moyennant la somme de 836^{fr} le capital réduit apparemment à 150^{fr} et les dits arrérages à 86^{fr}

- fol. 329. 1602, 25 Avril. - Permission, par M. de Mollard de Chevrières, lieutenant général au gouvernement de la province de Lyonnais aux pères chanoines de Lyon, de faire continuer la construction de leur monastère, au lieu appelé de La Giraffée, après que ledit Sr de Chevrières en a conféré avec MM. les prévôt et des marchands et échevins de ladite ville, qu'il en a examiné le plan. Il estime que la dite construction ne sera en aucunement nuisible à la sûreté de la ville, et engage, au surplus, toutes personnes à aider les pères chanoines à l'exécution de leur pieux dessein.
1616. - Fournitures de bois de charpente pour la construction de la chartreuse de Lyon.
- fol. 330. 1616, 28 août. - État des paiements faits pour les pères chanoines de Lyon, par M. Antoine Mallo, leur bienfaiteur, pour plusieurs bâtiments, notamment pour le couvert de l'allée entre le grand et le petit cloître, à M. Jean Guy mason et Thomblat charpentier 1431^{tt} 85^{ss}. -
1617. - S. Delée, Recteur (de Polatruin!). Balustrade de l'église, marches pour entrer aux formes de choeur, marches pied du pupitre.
- fol. 331. - 1625. - Travaux de charpente: couvert de la chambre de Paris, de la galerie et degré du petit cloître - couvert du bâtiment neuf sur le docteur, chambres des frères, couvert au dessus de la cuisine,
1630. - Boitage du refectoire des religieux et des frères: - tables et réparation des dits refectoire - chaire et balustrade pour le lecteur, le tout en bois de noyer.
1631. - Carrel au dessus de la cuisine, chaire du refectoire.
- fol. 332. 1636. - Marches des descentes de la cave, - mention de la salle de Dignitaire,
1655. - Construction de la prison de la chartreuse
- fol. 333. 1663. - Construction de la boulangerie, jour et gloriette d'icelle, literne pour laquelle on a fait servir une vieille cave - (1663)
1681. - Balustrade de fer, au bout de la grande allée et à l'entrée du grand jardin potager.
- fol. 334. 1686. - Paris, ferr vitres etc. Des quatre chapelles de la grande nef de l'église du côté de matin - Dépense 943^{tt} -
- fol. 335. 1704. - S. Les, M. ont allier procureur.
- fol. 336. 1722, 14 août. - Quittance de 2000 par M. Sarrabat, peintre pour le tableau représentant la compassion de N. S. qu'il a fait pour la chapelle neuve de S. V. P. D. Colonne

premier de la chartreuse de Lyon, dans l'excellence de sa cellule. —

1737. — Grands des pièces chartreuses contre le Sr Claude Perret, architecte, sur l'exécution de ses engagements, pour la construction de la chapelle du R. Columbi, premier — et remontrances dudit Sr Perret.

fol. 323. L^e Liasse. — Devis, prix faits, comptes et quittances pour les ouvrages de maçonnerie, charpente etc. de la première construction de l'église, de la sacristie et de la partie du grand et du petit cloître, de 1590 à 1630.

Première construction de l'église, maçonnerie.

1590, 19 mars. — Prix fait donné par Sr Jean Thurin, premier, à Sr Jean Magnan, architecte Jean le gros, Jean et Pierre Charmeton, pierres, maçons pour la construction de l'église de la chartreuse du Lis St-Espirit de Lyon au lieu dit la Giroflée. . . . feront les dits entrepreneurs, toutes les murs aillés, fondations, l'aut. dedans la terre, que dehors . . . ensemble toutes les voûtes, corniches pilastres et leurs saillies suivant les dessins . . . fourniront aussi les pierres de Lyon et pierres brutes, chaux . . . sable et façon de mortier . . . lequel ouvrage leur sera payé, à raison de 3 écus et 40 sols soit onze francs la toise . . . feront faire les dits entrepreneurs tous les trous des plombs, des barres, gonds, hapes, loquets, verroux et treillis, moyennant 3 sols par chaque toise. Seront tenus faire les murailles et fondations de bon béton à chaux et gravier et bonne pierre rotte à chaux et sable, à dire d'experts. Les centes des voûtes, et ampages et autres de charpenterie . . . seront fournis par les Sr Chartreux, lequel ouvrage sera commencé au 1^{er} Avril prochain, sous la Direction dudit Sr Magnan, architecte, auquel le premier a avancé aux dits entrepreneurs, par les mains de M. Antoine de alle 300 écus d'or soit 900^{fr}. Et s'il arrive que quelques uns des ouvriers viennent à blasphémer le nom de Dieu ou tenir quelque autre propos, mal dit, il sera tenu de renvoyer incessamment ledit chartreux etc. . .

fol. 324. 1590, 3 Avril. — Prix fait, donné par Sr Thurin, premier, et par Sr Guillaume, évêque, par les Sr Chartreux, pour et au nom du R. P. Génier et Sr Macchard à honorer de l'homme Jean Magnan, architecte et peintre de Lyon, pour la conduite de l'architecture du bâtiment tant de l'église que du monastère à construire audit lieu de la chartreuse.

La chartreuse de St. Euphrasie, soit de la maçonnerie, charpenterie, inventions... moules
pentares, qualitez etc. sans pouvoir vaquer à aucun ouvrage pendant l'edif. construction,
sans permission du prieur... sans que G. de St. Euphrasie soit tenu de payer les ouvriers,
mais seulement les commander, et abiter ou detacher après en avoir cependant pris
le soin du prieur. — On lui payera par jour, un écu d'or soit 3^{es} par un chaque jour
de travail, qu'il vaquera audit ouvrage. — On lui payera en plus le modèle qu'il a fait
de l'edite eglise. — Il devra choisir une habitation aussi rapprochée que possible de
la chartreuse, à ses frais. Nota. Guillaume dont il est fait mention ci-dessus était sans
doute S. Guillame de Colson, i conait, profès de la g^{de} chartreuse, puis prieur de la chan-
treuse de Lyon et évêque de Vaison (putiniquement d'être chartreux). Une tradition rapporte qu'il
donna en gratification à la chartreuse de Lyon une somme de 36'000^{tt}. Il y a apparence
que c'est plutôt S. Robineau, profès de la grande chartreuse. (oui c'est ce dernier)

fol. 315. 1590, 20 oct. — Prix faits et devis, donnés par les t. chartreux, à divers ailleurs
de pierre de St. Euphrasie et de St. Germain sur l'Arbrele pour la fourniture et façon des 4 grands
arcades du Dôme et celle du vieux sanctuaire, fenêtres et portes dudit sanctuaire
de l'église, de ses chapelles, de la piscine de la sacristie, piliers, pilastres, piédestaux
intérieurs et extérieurs de l'edite eglise etc... La taille de 8 fenêtres en arcades, redui-
ens suite en carré de 10 pieds de hauteur, 4 pieds de largeur. pour les fenêtres de
chapelle 7 1/2 pieds. 4 fenêtres carrées de 12 pieds de haut et 4 pieds de jour, 5 fenê-
tres en arcades 12 pieds de haut. 3 pieds de jour, à 7 1/2^{es} pièce. — 4 fenêtres carrées, 12 pieds
de haut, 4 pieds de jour id... 3 pilastres sous arcade du vieux sanctuaire, 4 pilastres
sous les arcades du Dôme, 5 g^{des} arcades dont 4 sous le g^{de} Dôme et 1 sous la corniche
du vieux sanctuaire, donnés à prix fait à Jean Laurent et Antoine Moiroud de St. Ger-
main sur l'Arbrele... — 6 portes de 3 pieds 1/2 de jour et 6 p. 1/2 de haut, pour l'entrée
du chœur, de la sacristie etc... 6 portes de 3 pieds de jour et 6 pieds de haut, entre les
chapelles de la grande nef. — 6 piédestaux entiers et 4 1/2 piédestaux des pilastres du
Dôme, du vieux sanctuaire et de 4 chapelles de la g^{de} nef du côté du soir.
La taille de la corniche extérieure de la niche soit corniche du vieux sanctuaire, 6^{es}
lepiéd... la piscine de la sacristie composée de 2 consoles, 2 pilastres et 1 arc de
5 pieds de jour... 5 1/4^{es} —

fol. 346. 1591, 16 février. — Les frères chanoines ont reçu de divers bienfaiteurs pour la construction de l'adite. église 8285 écus soit 86675^{tt}. Il sont dépensé à l'adite. construction 7485 écus soit 82455^{tt}, il leur reste 1092 écus. Nota Il y a apparence que on a dit continué la construction de l'église depuis 1591 jusque en 1598. —

fol. 347. 1598, 26 mai. — Prix fait donné pour les P. chanoines par Antoine de Callo, bourgeois de l'aditte ville, à Claude d'Aurole, dit monard, maître mason pour continuer la construction de l'église... savoir de reprendre la maçonnerie de la croisée d'icelle. Du côté du couchant... à commencer à un pied au-dessus des corniches en pierres blanches et à prendre à l'épaulé de la façade du petit cloître, en continuant jusque et y comprises les chapelles du côté du couchant... construire les deux chapelles joignant l'adite moitié de la croisée du côté du couchant et les rendre complètes... fournira ledit Monard des pierres d'enchaux pour ledite croisée jusques à l'adite hauteur et la taille du double pilastre de l'adite croisée, qui doit porter le dôme... les murailles portant les arcades auront 3 pieds de gros de mur... fournira ledit Monard toutes les pierres de taille pour les dites deux chapelles, avec deux marches de taille pour leurs entrées... en outre un arc, une porte & une fenêtré à chaque chapelle de même façon que celles qui sont déjà faites... fournira aussi les cordons, en taille regardant à l'extérieur des dites chapelles, ainsi que les médailes qui lui seront donnés par M. Magnan architecte.

Promet ledit d'Aurole que la corniche et architrave des dites ouvrages seront mieux (plus de relief?) travaillées que celles qui sont déjà faites, et plus de sorte que les autres... moellon con-
- pasé de sable du Rhône & parfait 1200 écus dor sol soit 3600^{tt} — à compte payé 354 écus et 34 sols, faisant 1063^{tt} 14 s. savoir en la taille de deux, arcs pour les chapelles, 2 pieds estaux... 2 portes... 2 bases pierre d'Anse, quelques pierres de moellon, et outre ce la somme de 100 écus valant 300^{tt} savoir 150 par les mains de M. le lieutenant d'ustreins et 150 par celle de M. d'ustreins, Clément-faisant en tout 454 écus 34 sols. — Achèvera ledit d'Aurole la croisée de la chapelle haute au-dessus de celle de St. Antoine et rebâtera les murailles jusques au couvert, et finira l'oratoire au-dessus de la sacristie. — Et en ore a été payé audit d'Aurole par M. le lieutenant d'ustreins 150 écus et par M. d'ustreins, Clément 150 écus et par le pieux 200 écus. Total 1200 écus montant dudit prix fait. —

Nota

Nota. La susdite chapelle haute sur celle de St. Antoine, dite de M. Mallo, est à présent en premier à blé contre l'arc nouveau en cornue de vache de l'église appelé l'arc Muret du côté faisant avec l'arc. Il y a apparence qu'elle a 1^{re} reprise de construction de l'église a été continué depuis 1598 jusques en 1614. -

fol. 349. 1614, 29 oct. - Prix fait donné par S. Claude de Chée recteur de la chasteuse à M. Antoine Berne de Permiglian, pour la fourniture de 500 pièces de pierres blanches en losange, soit cadettes taillées, jointes à polir, pour le pavement du chœur de l'église de la chasteuse, de la même façon de celles qui y sont jointement, et suivent le modèle qui sera fourni et encore deux cent de 1/2 losanges, comme dessus, le tout rendu à Lyon, au pont du Rhône moyennant 7 sols pour chaque losange entier et 3 sols 6 deniers pour 1/2 losange avec quittance dudit Berne

1614. - sois et compte des ouvrages de Jean et Etienne Guy, père et fils, maîtres maçons - à boucher 11 fenêtres dans la muraille au dessus du lambris en bois du chœur des religieux... fournitures de 60 pièces pavé en losange pour ledit chœur... 27 pièces au lambris dudit chœur... au clocher etc... passage de la porte entrant de dessous le dôme au dit chœur, par le chœur des frères... construction de la muraille du côté de lise, montant du grand cloître, passant devant la cellule de D. Prieur, et aboutissant au corridor soit allée pour entrer à la cuisine... passage des marches et cadettes à l'adite partie et montée du grand cloître... ouvrages aux 1^{re}, 2^e et 3^e cellules du cloître du côté de lise - compte monte à 893⁴ 91.

Nota..... a construit cette dernière. -

fol. 350. 1615, 18 sept. - Prix fait donné par S. Claude de Chée, recteur, à Jean et Etienne Guy, père et fils, maçons pour la construction de fond en cime de la muraille séparant le chœur des religieux et des frères d'avec la partie de l'église sous le dôme et sous le grand arc doubleau d'icelui du côté de vent... Blanchiront à bonne le chœur des religieux et des frères... arracheront les vitres aux dudit chœur des religieux sur le lambris d'icelui, reboucheront les dites vitres aux des costés de motta... et voir... en masonnerie d'un pied et 1/2 d'épaisseur...

Nota La grande muraille sous l'arc doubleau du dôme séparant la place dudit dôme d'avec l'ancien chœur des frères, a été demolie en 1737, à la place de laquelle est à pré-

est à présent l'arc en corne de vache, appelé arc de vache, pour avoir été fait par le 2^e Bureau.
1615. — Pose du parvis au chœur de l'ancien sanctuaire, pavage du grand cloître et du
petit cloître.

1620. — Binage de la saunette et pose de l'autel de la sacristie, prix fait 6 juillet,
armoires pour le linge de l'église. l'autel en bois sapin de 3 p. 10 pouces de hauteur et
3 pieds de largeur. —

1623. — Peintures à fresque au vieux sanctuaire et à la sacristie — chute de la cloche du
clocher — façon du degré dudit clocher — toiture de l'agalerie entre le grand et le petit
cloître — grande porte d'entrée de la maison — toiture du petit cloître. Par les travaux
de charpenterie on dépense 400^{fr} —

1626. — Echafaudages payés à Hugues Lefrier menuisier, pour échafauds et chevilles
des peintures qui a fait au chœur des religieux, au vieux sanctuaire et au petit cloître.

1627. — L'abernacle du grand autel du vieux sanctuaire, en boiserie, ayant des
cartouches où sont peints mystères de N. S. de la ^{ste} Vierge et par Frans. Perier.

En 1630. il reste encore à dépenser 108'440^{fr} pour maçonnerie de l'église —
jusqu'aux deux clochers pour l'achèvement de la grande nef — du portait et du dôme
l'abaissement des autels des chapelles, retables, et vitres etc. —

Nota. Les travaux interrompus de 1630 à 1646

1635. 1646, 17 mai. — Prix fait par M. Christophe d'Outreleu frieur, à Simon Le Ruf et
Claude Chana, maîtres maçons, pour le parachèvement de l'église — qui sera continué
sur les fondations déjà faites autour de ladite église et de ses chapelles... seront
faites 4 chapelles conformes à celles de voir déjà faites... fourniront les pieux
tous les matériaux... sur les 4 grands arcs doubleaux ce qui sera nécessaire pour
la construction du dôme et y posent les tailles qu'il faudra... ouvrage payé à
16^{fr} la toise... Démoliront le grand arc doubleaux qui est posé sur la muraille qui
fait réparation du chœur de l'église pour le vitrailler et le mettre au trait d'anse
de premier huisant le modèle... à compte payé de 1000^{fr}... les P. Chartreux pourront
faire et continuer les travaux pour manque de fonds, s'il y a lieu. —

1646. — Pour les 4 chapelles de la nef, fourmitures de tuiles, bois de charpente,
fers, barreaux, outils, plomb en lames sur les dites chapelles 920^{fr}. —

1646. - Paié pour les dites chapelles en pierre de classe 1037^{te} ... La dépense de la 3^{me} reprise de la construction jusqu'en 1648 s'élève à 16'696^{te} 6 s. - L'ouvrage fut interrompu pendant 3 ans c'est-à-dire depuis 1648 jusqu'en 1651. -

1651. - 4^{me} reprise de construction - dépenses totales de 24'917^{te} 13 s. jusqu'en 1653 - suspension

En 1653. - On fait une petite fondation, en dehors, devant le grand portail de l'église, assez profonde pour servir d'appui au grand portail, les pieux étant-ayant été trouvés trop faibles. -

En 1647. - Dépense pour les 6 chapelles de la nef - 16'696^{te} 6 s. sur quoi M. Balthazard de Bornieu ayant donné 14'000^{te}, on a dépensé en total seulement 2'696^{te} 6 s.

fol. 359. 1646, 3 sept. - Prix fait pour Sr. Bruno Deschamps, comtes de la châtellenie de Lyon à Denis de Dorez et du lieu de Quint-ais par M. de classe, pour la fourniture de 3'000 pièces de pavé pierres blanches de Pessé, la 1/2 de 16 pouces de roi en carré et l'autre 1/2 de 8 pouces 4 lignes sur 3 à 4 pouces d'épaisseur, - à raison 11^{te} 5 s. pour chaque cent. Il en fut fourni en tout 3'900 carreaux.

1647, 18 février. - Prix fait pour le transport des dits pavés, du port de Fleurville près Mâcon, à Lyon, par la Saône.

1650. - La fourniture des bois est faite par la châtellenie de Meyria (S. de- par le sieur de Meyria) payé non compris la voiture - 996^{te} 10 s.

Les frais de voiture payés depuis Chevillon, et la combe du Val 850^{te}

1648, 27 mars. - Lettre de François Perier, qui accusé réception de la somme de 3'600^{te} pour les peintures faites par lui au petit cloître (côté sud) et reprises tant la vie de St. Bruno. 1^o le tableau du calvaire qui est au chapitre - 2^o celui du jardin des Oliviers, à la sacristie - 3^o celui de la cène, au réfectoire et autres places ailleurs etc. -

Les travaux de l'église interrompus depuis 1653 jusqu'en 1733, qu'ils sont repris. -

fol. 363. 1733, 1^{er} nov. - et jusqu'en 10 août 1736. Etat et estimation de tous les ouvrages à faire pour le parachèvement de l'église. Dressé par M. Ferdinand Sigismond de la Moince, architecte, qui comprend aussi les ouvrages du Dôme sous le R. D. Claude Guiret et p^{er}

1734, 10 août. — Lettre et état par le même pour le R^e P. S. Etienne Richard Génie
- et al. S. Gabriel Trézel prieur.

Id. 365. 1734, 10 mars. — Convention entre S. Claude Guinet, prieur, et M. Ferdinand Sigismond De
La Moince, architecte, pour l'achèvement de l'église et des chœurs... fournira le dit archi-
-tecte tous les plans, coupes, elevat. & des travaux à faire de nouveau dans l'édifice,
comme aussi du nouveau sanctuaire à prendre dans la vieille église, et de la façade
du portail d'entrée... cintres des voûtes du Dôme et les dépendances de la nef et des lu-
-nettes du sanctuaire et appartenances... les 3 murs circulaires sous le Dôme et de leurs
voûtures... De tout ce qui concerne l'intérieur et extérieur du Dôme, la voûte, la
calotte couverte en bois, maçonnerie, taille, palâstre, couvert, clocher etc... condempnera
veiller à l'exécution du tout jusqu'à fin d'œuvre, moyennant quoi lui sera payé
la somme de 1000⁺, que les travaux dureront une ou plusieurs années...

Du 4 sept. 1733 au 7 avril 1736, 8 quittances de M. De la Moince architecte formant
un total de 916⁺..

1734, 24 avril. — Lettre du général S. Etienne Richard qui refuse de consentir à l'aug-
-mentation d'une chapelle de chaque côté, à l'entrée de la grande nef pour l'agrandissement
de l'église.

Du 29 mai 1733 jus qu'au 5 mars 1736 - Les dépenses s'élèvent à 42'453⁺

Couverts ainsi :	{	épargnes de la maison	6374 ⁺ 52 3 ⁺
		Des gratifications	13678, 18.
		Impôts sous S. Guinet	7400,
		id. . . . sous S. Trézel	15'000
		Etat	42'453, 32.

1733. — Versé par Pierre Prost, entrepreneur mason de Lyon s'élèvent à 80599⁺

1734, 6 mars. — Traité entre S. Guinet prieur et S. Bruno Huguenot prieur, et Pierre Prost
maître entrepreneur mason pour l'achèvement de l'église et du Dôme... Démolira les mu-
-railles qui lui seront indiquées... construira la voûte du Dôme et dépendances et de la
grande nef... creusera les tranchées des fondations... fournira toutes les pierres toutes
nécessaires... les murs construits en moellons de coyon et liés avec aillies nécessaires usées...
Les pierres et matériaux fournis par les P. chœurs et posés aux frais de l'entrepreneur.

Les pierres de taille des dimolitions d'enseureront aux P. Chasteaux et les moellons à l'en-
-trepreneur... le tout suivant les Desins de M. Ferdinand Sigismund de la Moine, architecte
... le dit ouvrage tant plain que vide à raison de 26^{tt} la toise....

fol. 366. - 1734, 27 j. juillet. - Le dit entrepreneur rétablit à l'ancien mur Manquant le Dôme
des côtés de matin et soir pour en former les buttes, suivant les Desins de M. de la Moine
qui y placera les tailles comme au allet.

1737, 2 nov. - L'acte par lequel Pierre Prost s'engage à commencer le 4 novembre la
construction de la voûte du Dôme, sans interruption, en pierres de tuf fournies par S.
Bruno Hugand, procureur, ainsi que le mortier, à pied d'œuvre... et les outils, équipages,
main d'œuvre & seront fournis par ledit entrepreneur moyennant 300^{tt} -

1738, 24 Août. - Prix fait entre S. Pranaï prieur et Pierre Prost entrepreneur maçon
... construis à ce dernier dans la présente année 2 buttes contre la vieille chœur de
l'église, du côté de matin, et une du côté de soir sur le petit cloître... le dit Prost
fournira tous les moellons... non la pierre de taille... Prix 25^{tt} la toise, sans
enduit ni plâtrissage. - Item construira la voûte dudit vieux chœur, en pier-
-res de roches jusques aux reins et tout le reste, en briques ou tuf, les quels briques
et tuf seront fournis par le prieur, de même que le mortier qui sera seulement
r'apraichi par les ouvriers dudit. Prost. Prix 8^{tt} la toise pour le tuf et 9^{tt} pour
la brique... le dit Prost élèvera la tour carrée sur la trompe du Dôme du côté
du petit cloître, en fournissant tous les matériaux à 25^{tt} la toise, les travaux
seront terminés avant le 1^{er} novembre. -

fol. 370. - 1737, mars. - L'acte par le M. de l'histoire et unet export toiseur. Des ouvrages
en maçonnerie fait par ledit Prost... pour l'olidation des murailles du Dôme,
des buttes appuyant l'arc appelé M. unet sur le nouveau sanctuaire, partie des
quelles buttes est sur la chapelle St. Antoine, rebâtiement de murs de l'an-
-cien chœur... maçonnerie dans les vides des vitraux dudit ancien chœur etc.
Le compte à 3445^{tt} -

fol. 371. - 1733, 1^{er} octobre. - Prix fait par S. Bruno Hugand procureur à François Burg,
tailleur de pierre à St. Didier au Mont d'Or, pour la fourniture des pierres de
taille - 29 sols le pied cube. - Item les fournitures par Claude Perricot et
S. B.

L. B. Grand de St. Cyr au about d'or ... 295 de le pied cube.

1734, 10 mars. - Qualification de 1204 pour les moines.

1734, juillet. Coûtage par M. Brunet des pierres fournies par les dits pour les vitraux (fenêtres) de la grande nef - les portes et pilastres du nouveau chœur, du sanctuaire. Le compte s'élève à 3264^{fr}.

1738, 27 mars. - Prix fait avec François Bruy pour la fourniture et voiture des pierres de taille grises pour les baies extérieures de la voûte de l'ancien chœur de l'église, et pour la rebouche des naissances de ladite voûte, taillées seulement à la grosse pointe, 85 de le pied cube. -

1735, 23 février. - Prix fait avec Antoine Detholmes, tailleur de pierre et marbrier à Lyon, pour la fourniture et façon des pierres de taille de choix de Fay, pour la couverture et encadrement des 4 grands vitraux soit baies du Dôme, et autres enduits ... bien taillés et bouchés ... suivant les mesures, Dessins de M. l'Ord. De la 16^{me} once ar. 353. le pied cube.

1736, 20 janv. - Son compte s'élève à 1616^{fr} 10 s. réduit à 1002^{fr} 10 s. et 2. avait - lui resté que 980^{fr}

1735, 22 mars. - Dessin et prix fait par M. Brunet pierreux, à M. l'archevêque de Lyon, pour la fourniture, façon et voiture des pierres de taille de choix de Fay, et de St. Etienne ... pour l'entablement du Dôme ... son attique, dont les paraments intérieurs seront piqués à la pointe: seulement suivant les mesures profils et Dessins et pansaux de M. De la 16^{me} once architecte - lui sera payé 4468^{fr} et 2 Louis de 24^{fr} pièce Diétiennes ... le tout sera livré à la fin de septembre 1735. -

1735, 28 avril. - Prix fait au même pour fourniture de mêmes pierres de taille, pour un nouvel arc d'oultreaut, vitraux, concave et circulaire pour la séparation du nouveau sanctuaire et du chœur des religieux suivant les Dessins de M. De la 16^{me} once - Du côté de l'ancien chœur le dit arc aura 1 pied excédant la hauteur de l'ancien sanctuaire.

1735, octobre. - Coûtage des dits travaux pour l'arc cinté séparant le nouveau sanctuaire de l'ancien chœur. Le dit travail fournit pour un total de 7926^{fr} 18 s. -

1736, 25 février. - Fourniture de pierres de choix de Fay, taillées pour les secondes bandes du Dôme, Coûtage des dites fournitures: mai, juin, juillet 1736. -

1738, 2 Avril. - Prix fait avec Claude Laloy de Fay pour la fourniture et façon de pierres de taille

taille de la zone destinées pour les 3 arcs et buttes à faire à la muraille de l'intérieure de choir.
1735, 2 mai. - Pris fait par M. G. abrid Renel, prieur, à André Grand St-Gervais De St Fortu-
-nat; par suite de St Didier, au mont d'or, pour la fourniture, façons et charroi des pierres de
taille grises destinées à la fondation des pilastres et pour les mêmes pilastres qui doivent supor-
-ter l'arc doubleau, appelé d'un coté, cintré, circulaire et concave séparant le nouveau sanctuaire
... l'ancien et le chœur... suivant les dessins de M. De la Moince...

1736, 28 mars. - Le fait avec le même pour fourniture de pierres taillées pour les 8 colonnes,
portant pilastres et angles obliques de la voûte du Dôme...

1736, 16 janv. - Pris fait par St. Renel à Joseph Bernard et L. B. Guillet de Borey, par suite
de Villchoy en Bugey, pour la fourniture à façon et vitre par eau, des pierres de taille
de choir... pour être employées à la corniche du Dôme, à 2 aises de 16^{de} le pied
cube et 24^{de} d'épaisseur... Le compte s'élève à 934^{fr} et 24^{de} de venues...

1735, 18 mai. - Fourniture par Anthelme Guillet, tailleur de pierres de quatre quar-
-tiers de pierres de taille de choir pour les têtes des pilastres du nouveau sanctuaire
et du fond de l'église, à la muraille d'entrée 46^{fr} 10^{de}.

1735, 2 oct. - Autres fournitures par le même de 80 quartiers de pierre de choir,
pour les premières assises de la muraille intérieure du fond de l'église et des circulaires
du nouveau sanctuaire. 173^{fr} -

1737. Fourniture par Anthelme Gautier de Borey, de Villebois, de 2000 pierres de
taille, pour la voûte du Dôme

1735. - Fourniture de pierres par divers pour la corniche du mur du fond d'entrée de
l'église - pour les corniches et arches obliques et circulaires du nouveau sanctuaire - pour
les corniches de l'église - pour les penchets du Dôme, les dites fournitures se contiennent en 1736.

1735, 13 août. - Pris fait par M. Renel, prieur, à M. David Maitteys Doret, maître ma-
-çon de Verrey en Suisse, pour la fourniture, façons et vitre par eau, de 1000
regonfle, des marbres destinés pour le nouveau sanctuaire... conformément aux dessins
de M. De la Moince, comme aussi les marbres pour les marches et gradins de l'autel,
savoir les 3 marches entre les colonnes, sous le baldachin... celles qui séparent l'autel
de l'église, d'avec les arcades, et d'un arc de l'arc de l'ancien... et encore le mar-
-bre du parquage... sous l'arc de séparation, de même que le marbre des pieds des 6 colonnes
...
Doret

D'unviron 14 pieds 4 pouces, Plinies de haut, sur 1 pied 8 pouces 3 lignes de diamé-
tre par le bas, et l'ostrogale d'un haut, l'un et l'autre pris dans les mêmes quartiers
dont chaque colonne ne pourra être composée que de 2 quartiers... le susdit parquet
doit être poli, lustré et posé sur place par ledit Sr Doret, doit avoir 15 lignes de
paisseur, et rendre au Regoufle, aux frais et risques du Sr Doret, poli et ensuite par
lui dans la chartruse qui fournira le logement et nourriture des ouvriers... les dites
marches auront 5 pouces de poulce, sur 5 pouces de haut y compris la saillie de la mou-
lure et les gradins 6 à 7 pouces de haut sur environ 10 pouces de profondeur, y compris
la saillie de la moulure... les dites marches et gradins, composés des marbres
spécifiés etc... Le susdit ouvrage payé au Sr Doret pour le parquet 25 sol par pied
de Roi au carré... toutes les marches et gradins à 3^{tes} 5^{tes}, le pied courant des marbres
pris aux environs de Veray et à raison de 6^{tes} 10^{tes}, le pied courant du marbre du beau
blanc qui se tire à environ 30 lieues dudit Veray destiné aux marches qui sont entre
les piedestaux des colonnes et autres lieux... et pour le marbre des 4 colonnes il
sera payé audit Doret la somme de 1700^{tes} à condition que les dites colonnes seront
finies lustrées et posées sur place par ledit Sr Doret... le tout fait ici à un az,
et demi et plus tôt s'il se peut. — Suit le détail de l'espèce de marbre pour cha-
que emploi. En 1737, le Sr Doret écrit qu'il ne peut donner les prix du parquet
du sanctuaire en marbre gris blanc, conforme à l'éch. antillon. — S. Renaud répond
le 13 août qu'il consent à donner 35^{tes} du pied marbre gris blanc pour les prix du
parquet du sanctuaire à condition qu'on fournira de ce même marbre pour les 3 mar-
ches sous le baldachin. —

1737, 20 août. — Doret répond qu'il préfère fournir le marbre blanc qui se tire à 30
lieues de Veray pour les marches de l'autel, que de fournir du marbre gris blanc
pour les dites marches à 3^{tes} 5^{tes}, le pied courant... Fournitures par Doret jusqu'au
8 avril 1738 pour la somme de 3673^{tes} 8 s. plus une 2^{de} somme de 3406^{tes} —

12.369. 1735, 26 déc. — Quittance de M. de Orellet-marchand papetier de Lyon pour la v^{ente}
aux Chartreux d'un autel complet marbre, de gîmes pour une chapelle de l'église, pris
x et du Regoufle à Lyon, aux frais des Chartreux... le susdit parquet composé de 5^{tes} 1/2
rent et couleurs de marbre... les marches rendues également au Regoufle aux frais dudit
Sr Doret, poli et ensuite de somme plus haut —

pris à Gênes, moyennant 500^{fr.}.

[ol. 390. 1737. — Pouritures de briques par Pierre et Jean Malozoz, livrées à St-Romain au Mont d'Or à 5^{fr.} le 100.

1738. — Chenaux et corniches pour la grande nef de l'église fournis par TOLLIVET le jeune de Genève. —

1734, 19 Janvier. — Pierre du Bourg, dit Bourdiz, tailleur de pierre, prend l'entreprise de la taille de la pierre nécessaire pour la construction de l'église... mutilera, et taillera les anciennes bases, simais et corniches des vieux pieds d'autels des 4 jambages des piliers, sous le dôme etc... les nouvelles bases, corniches et soulèvements seront rétablis, après qu'il aura entaillé au dessous des places découvertes des susdites corniches, l'enfoncement pour rétablir la nouvelle base d'origine à chacun des piliers ainsi qu'à leur retour, par lequel ouvrage il taillera proprement les pierres brutes qui lui seront fournies par les P. Chartreux suivant les profils de l'édifice de la source, architecte... fera la même chose pour les pilastres des chapelles de la nef... et à l'égard des pieds d'autels ou pilastres qui seront cachés par les formes des retables... les bases et corniches en seront seulement mutilés et ne seront enlevés que par les bouts et têtes des retables qui seront apparents...

[ol. 395. 1736, 16 février. — Prix fait à André et Jacques Chevrons, Claude Joyona, dit Comtois et Philibert Lompot au, tailleurs de pierre dudit Lyon pour la façon et taille des bases, socles et parements au dessus... à poser aux 8 grands pilastres du dôme... et la façon de la taille du cordon ou corniche extérieure de pierre de choix qui doit régner au dessus de l'arcadure maçonnée du dôme. — Les traités: 1682, 15.

1735, 23 février. — Prix fait donné par D. Gabriel Fremol, prieur, à St-Jacques [ol. 399. Rossat, et Claude Jac, maîtres ouvriers plâtriers, pour les ouvrages ou plâtre à faire à l'édifice de l'église des Chartreux, les quels seront terminés dans le délai de 2 ans... à compter du jour qu'ils commenceront. —

[ol. 401. 1734, 10 mars. — Prix fait donné à Simon Bonamour de la Croix Rousa, et Alexandre Valiz de Lyon, maîtres charpentiers pour la façon et main d'œuvre de la charpente de l'église... toutes les bois fournis par les P. Chartreux...

1735, 25 avril. — Proj. et devis et prix fait donné par Delamene architecte pour les nouvelles

pour les ouvrages en charpente qui restent à faire à l'église avec des mémoires dudit
Salomon. concernant l'élévation du Dôme et la réfection des piliers et pilastres dudit Dôme
et de ceux des chapelles de la nef de l'église.

fol. 403... 1735, 27 avril. — Prix fait donné à Simon Bonamour et Jean Valis, charpentiers pour
autre charpente de l'église... les 3 combles, l'arc de muraille basilicale. que des 8 années,
un an de premier... feront de plus 8 paires de bois pour couvrir au dehors du Dôme les nou-
veaux et anciens toits au dessus... composeront quand ils en seront requis, la partie du
comble de l'ancien chœur... avec les cintres pour la calotte intérieure du Dôme (il
s'agit des poutres du Dôme, orales, dont 4 peintes et 4 réelles) feront toute la char-
pente du grand Dôme extérieur, avec son lanternier servant de clocher, y compris
le beffroi pour la cloche... suivant les dessins de M. de la Roche... fourniront les tuiles
plates vernissées... qui serviront à la couverture du Dôme...

fol. 407. 1735, 14 mars. — Prix fait donné par M. Bruno Lugeaud, à Jacques Béraud, sieur de
long, d'Atton en Auvergne près de Riom, pour l'abatage et sciage du bois de chêne
à Poletvint pour la charpente du Dôme et de l'église et de son clocher...

Du 9 avril 1735 au 19 mars 1737. Le sr Béraud abat et a squarri dans les forêts
de Poletvint, de Saillan, et de la Vauve, pour l'église, le Dôme, et son clocher en ch. 126 arbres
Chêne

fol. 408. 1737, 21 juin. — Prix fait des travaux de serrurerie donné à Antoine et autres maître
serrurier de Lyon.

fol. 410. 1736, 14 oct. — Prix fait à Etienne de Combes Doreur en cuivre ^{Lyon} pour dorer au
feu, la boule de cuivre rouge sous la croix du Dôme ayant l'adite boule, 8 pouces
de ville de diamètre. à laquelle il emploiera des feuilles dorées... moyennant la som-
me de 500^{fr}...

1737, 4 juillet. — Prix fait au sr Bon Marie Boilestier, vitrier de Lyon, pour la pose
et pose des vitres de la nef, des circulaires et du Dôme de l'église.

fol. 411... 1737, 4 nov. — Lettre de voiture acquittée au coche de Paris pour les deux grands ta-
bleaux, repiés entant-lin l. des censings de M. S. — et l'autre l. Assomption. Destinés à être
placés aux côtés du grand autel aux archedes des croisées du nouveau sanctuaire,
les dits tableaux peints et envoyés par M. le comode peintre de l'Académie de Paris.
Voiture. 17 et 6 s. 3. S. —

fol. 43. 1738, 20 nov. — Acquit de M^r Renaud, peintre, pour les ouvrages au Dôme et au
petit cloître. — 500^{fr}

fol. 47. 1733, 13 Déc. — Plans et Dessins de M. De la Monnoie architecte, pour le parachèvement
de la construction de l'église de la chasteuse de Lyon — mis est par S. Claude Guimet prieur
au R^o P. Général Etienne Richard qui les a approuvés.

1736, 26 mai. — D'entre autres sont en ont les derniers plans et Dessins de M. De la Monnoie
architecte, pour le parachèvement de l'église. mis est par S. Gabriel Fernel prieur au
R^o P. Général Etienne Richard qui les a approuvés. — Pour l'exécution des mesdits des-
sins plans de la construction de l'église de la chasteuse M^{lle}. Du Consulat ont accordé
aux religieux à perpétuité, la franchises des droits d'entrée de ville sur 100 années de
vie d'après ou étranger.

fol. 49. Pour la 5^e reprise des travaux de construction depuis le 29 mars 1733 au 28
nov. 1738, il fut dépensé la somme de 95⁰⁰ 607 et 6 s. 2 d. Pour payer

On emprunta . . .	49 ⁰⁰ 600 ^{fr}	On reçut de la ch ^{te} de Val de Saône	300 ^{fr}
On reçut du Consulat . . .	5 ⁰⁰ 000 ^{fr}	De Boudaure . . .	13 ⁰⁰ 99 ^{fr}
... du R. P. Etienne Richard	5 ⁰⁰ 18 ^{fr}	De Saville . . .	14 ⁰⁰ 17 ^{fr}
— du R. P. M. De Launage	2 ⁰⁰ 80 ^{fr}	De S. Paul novice de chasteuse	93 ⁰⁰ 25 ^{fr} 6 ^{fr}
— d'André D'Alillon	5 ⁰⁰ 20 ^{fr}	De Franc. Yon sgr. de Tonay	5 ⁰⁰ 00 ^{fr}
— de d'Anzy . . .	96 ⁰⁰	Les restes des revenus, legs et ventes faites par la mess ^{rs} 50431.	

fol. 39. Quittances des ouvrages de maçonnerie, charpente et peintures
faites au petit cloître, et au grand cloître, et à quelques cellules. Depuis
1686 jus qu'en 1747 . . .

1620. — Devis des travaux de maçonnerie, murailles, voûtes et. restant à faire
pour l'achèvement du petit cloître. soit et. b. d. e. — 1350^{fr} . . .

1621, 17 sept. — Prix fait donné par S. Léon Unier, prieur, à Jacques Blanc, maître
maçon, pour l'achèvement du petit cloître à prendre sur les fondations déjà faites et
conformément aux murailles à déjà construites — 5⁰⁰ la toise . . .

1625, mars. — Compte de Jean Hubert, Vitrier, acquitté pour ses fournitures et façons
à mettre une girouette sur le clocher de l'horloge, les vitres aux cellules A. B. D. F.
E. M. N. O. Q. et T, à la chapelle St. Antoine, en peinture, et ailleurs, pourmi et passé
les vitres

Ces vitres des 14 vitraux au de le Demi rond au dessus j'ai aut le nombre complet des vitraux du petit cloître, à raison de 36^e pour chacun, et 18^e pour la vitre peinte qui est au dessus de la porte du petit cloître entrant au cimetière et pour tout ce dessus a valu 500^e --

1625, 12 août. — Quitance, finale de M. le Blanc, pour solde de ses ouvrages en peinture à presque de la vie de St. Bruno, au petit cloître et à d'autres endroits de l'église. 600^e

1717, 3 janvier. — Comptes et quitances de M. Druon, Le Noir, peintre pour ses fournitures et façon à retoucher et réparer les peintures à presque de la vie de St. Bruno, au petit cloître, qui en aient été endommagées 250^e

fol. 434. 1604, 3 décembre. — Lois de destination aux puits par Pierre de Verrière, maître maçon, pour la muraille de clôture, prenant du portail d'entrée, allant vers Perrachon, en deça de l'ancien chemin qui menait au cloître des religieuses St. Marie, puis le grand cloître des côtés de bise et soir... pour le portail d'entrée du dit cloître. — pour toutes les fondations du grand cloître et les murailles au dessus, du côté de soir et bise — la 1^{re} cellule qui était pour lors à plein pied du grand cloître et du depuis rebâtie par S. Jarry prieur, à plein pied du petit cloître, occupée présentement par S. Occistain, et marquée à la lettre V et anciennement II, dont M. L'Anglais avait fait la dépense. — Murailles de l'allée tendant du grand au petit cloître, 2^e cellule, 3^e cellule du côté du soir... plus une cellule prenant à l'angle du cloître du côté de matin et vent... c'est la 4^e cellule bâtie, marquée à la lettre Z ou peut-être S ou F... plus une 5^e et une 6^e cellule...

Pour les quels le au cur. dépense est allé 2183^e 12 s. —

1609. — Construction d'une cellule au grand cloître. Prix fait donné le 5 octobre par S. Claude de Chée, recteur, et D. Alphonse de Richelieu procureur, à Pierre Barne, maçon et tailleur de pierres d'Authour, en Veromoy d'ameur aut présentement à Vienne.

1612, 26 juillet. — Autre prix fait pour une autre cellule au grand cloître, donné par S. Claude de Chée recteur, à Claude Grassot et St. Etienne David de St. Cyr.

1615. — Lois de maçonnerie de la cellule Z construite par Jean Guy maître maçon ainsi que la tour de l'horloge. --

1615. - Mémoire et état de D. Dehée, recteur, pour les bois de charpente nécessaires pour l'achèvement des cellules marquées N. O. P. Q, S et T. -

p. 436. - 1616. 27 août. - Prix fait de D. Claude Dehée, recteur, pour la construction d'une chambre pour le V. R. S. Pieur, aux dépens de Mgr Jérôme De Villars.

1616, 3 sept. - Travaux de charpente pour l'achèvement des cellules M. N. O. P. S et T et à présent N. O. P. S. T et V.

1616, 7 oct. - Id. id. pour l'achèvement des mêmes cellules, plus de 3 autres, celle de D. Barthelme et celle de D. Troper.

p. 437. 1617. - Mémoire et état de D. Dehée, recteur, des ouvrages en serrurerie à faire à la cellule A, construite des deniers de M. Buisson de la ville de Lyon - et à celle marquée B, construite aux dépens de M. Jean Vidaud, de Lyon.

1617. - Bois de la maçonnerie de la cellule du V. R. S. Pieur, construite aux dépens de Mgr Jérôme De Villars, archevêque de Vienne sous la régie de D. Claude Dehée, recteur.

1619, 14 juillet. - Prix fait - donné par S. le vicier pour la construction de la muraille qui doit clore le jardin de la chambre qui est vis à vis la cuisine et à l'entrée du cloître;

Note. C'est apparemment l'endroit où depuis, on a construit un cabinet où mangent les ouvriers étrangers, une chapelle, des buchers et la citerne de D. Pieur.

1662 - construction de la cellule F terminée en 1663

en 1663. - anciennement marquée à la F

p. 439. - Le grand cloître avoit 23 cellules marquées depuis la lettre A jusqu'à la lettre Z - plus une cellule sans marque appelée la cellule de S. Jazet située entre celles R et S - Plus la cellule de S. Pieur située hors du dit cloître au devant et à l'entrée d'icelui, du côté du levant sans marque, qui a une inscription.

C'est ainsi du côté du levant commençant par celle de S. Pieur jusqu'à et y compris B.

7 Du côté du soir de P. à M. - 5 Du côté nord de N à R.

7 Du côté, commençant par la cellule de S. Jazet sans marque jusqu'à Z.

La cellule F étoit anciennement marquée à la F. C'est en 1730 qu'à défaut de cet arrangement qui a produit celui de toutes les cellules suivantes qui ont reçu d'une lettre. Celle autrefois marquée P est à présent G et ainsi de suite. -

Ces cellules font au frais de Divers bienfaiteurs :

1641. - En 1618 - Celle de D. prieur, aux frais de Mgr de Villars. inscription sur la porte d'entrée.

Celle A aux Doyens d'Autun et M^{lle} de Chervin en 1614. Il a été apposé dans la muraille de la galerie du jardin, une inscription sur marbre blanc, en monument de ce bienfait.

Celle B - en 1614. aux frais de Jean Vidant de Lyon. Les descendants de ce bienfaiteur ont été nommés M^{rs}. de la Cour Vidant, cette famille s'est retirée à Grens lès, où elle occupe présentement les 1^{res} charges du parlement.

Celle C en 1614 - aux frais de M. Jean de la Roche, trésorier de France, de Lyon.

Celle D - vers 1622 environ - par M. Jean Carvat; marchand libraire de Lyon; les armes de ce bienfaiteur sont peintes sur les vitres de la cellule.

Celle E en 1614, Des Deniers de la chartraine de Paris.

Celle F anciennement - F en 1620, aux frais de M. Jean B^{te} Dubien, président à la sénéchaussée de Lyon.

Celles G, H, J, K. L. anciennement - F, G, H, J, K environ en 1650, par M. Rallayon de Mornieu de Lyon, prieur monnaie de Roi, chanoine de la St^e chapelle à Paris.

Celle M anciennement - N en 1685 - J. Jean B^{te} Chabot de Montois, originaire du Dauphiné près de Viennois, novice à la chartreuse de Lyon a fait changer toutes les dispositions de cette cellule, dont il a fait mettre les chambres en cellules.

Une cellule, sans lettre ni marque, appelée la cellule de T. Gayet, construite en 1686 ou 1688, située entre celles R et S aux dépens et des Deniers de M^{lle}. Lambert Gayet, bourgeois de Lyon, père du dit M. Jean Jacques Gayet religieux profès de la chartreuse de Lyon, où il est mort en juillet 1742.

Celle T anciennement - S, en 1680 Des Deniers de la chartreuse de Rouen, à la sollicitation de M. Antoine M^{lle}, originaire de ladite ville, ami de la chartreuse de Lyon - cette cellule a été dédiée à St^e Marie Madeleine, comme une inscription sur marbre blanc l'indique.

Celle V, anciennement T en 1621, cellule de M. Langlois, conseiller au parlement des Dombes, siégeant à Lyon - cette cellule est la première construite dans le grand cloître à plein pied dudit grand cloître ^{ou} en 1606. Il fut ensuite attribué ^{au} M^{lle};

andré de 1681. L'anglais attendit la fondation d'une cellule, qu'il fit en 1681. Elle a été démolie environ en 1682, sous la régie de S. J. Jager prieur, et rebâtie à plein pied du petit cloître pour être le logement de S. Sacristain.

Celle X, anciennement V en 1626, de M^{re} Jean Yon, échoué de Lyon, ses armes sont apposées sur la porte en un bas relief en terre cuite, on est représenté un St Jean B^{te} couché, aux pieds duquel est un agneau ^{ou un agneau qui en attire un à l'agneau sculpté par S. J. Jager} Les armes sont aussi peintes sur les vitres de la cellule. Le tout en monument du bienfaiteur.

Celle Y anciennement X en 1625 de M^{re} Jacques Guichard, Bourgeois de Lyon, père de S. Guichard profès de la chartreuse de Lyon. Armes du bienfaiteur sur la cheminée de la chambre.

Lettre Z anciennement V en 1624, de M^{re} Charles de Blozengolles, 1^{er} gen- all emand, beau-père de S. Guillaume d'Ottembourg, profès de chartreuse, coadjuteur de celle de Lyon - armes du bienfaiteur et de son épouse sculptées par Carozin, sculpteur de S. Bruno sur la porte de la cellule.

fol. 442. 1717. Devis pour la reconstruction de l'aile occidentale du grand cloître.

1718. A été devis le corridor chargé de stupier, d'après les dessins de M. Benard anc. arch. de

1726. Prix fait donné par M. Moreau, procureur pour l'approvisionnement des pierres brutes de Lyon pour la reconstruction du grand cloître du côté du soir.

1727, 1^{er} février. - Prix fait à M^{re} Pierre Prost maître maçon de Lyon, pour la démolition et reconstruction de la muraille du grand cloître du côté de soir et sur le pied - la reconstruction à neuf sur la même plan et égalation de vitraux, comme aux autres faces - Prix 16⁰⁰ la toise, tant pleins que vides.

fol. 451. - 1684, 8 mai. ... Arrêt du conseil du Roi permettant à M^{re} de consulat, de faire construire un port sur la Saône - quai St Vincent, appelé depuis port Neuville.

Devis des travaux dudit port, 1^{er} sept. 1684, estimés 6788⁰⁰ et avec l'imprimerie 8200⁰⁰ - Claude Chana, architecte.

fol. 454. 1684, 4 sept. - Prix fait donné pour et au nom de M^{re} de consulat par S. Bruno Jager, prieur, à M^{re} Claude Chana, architecte, pour la construction du port Neuville, prix fixé 7200⁰⁰ Chambard, notaire à Lyon.

fol. 463. 1699, 10 mai. - Visite et rapport de S. V. Pères J. Charles de Mauris, prieur de la char-
traine.

...bureau de Paris et M. Denis Hugon, procureur de celles de Lyon, visitans de la province de France (auvergne), d'un emplacement à Lyon, sur le quai St. Vincent, propose à construire une maison, et consentement donné par le R.^o P. J. inier et D. Leclercq, à la haute école de Lyon, pour la construction de l'adite maison, qui depuis a été nommée, maison Bertin.
1699. - Construction de l'adite maison Bertin.

1699, 21 juillet. - Prix fait - donné par D. Guill. Bergoin, procureur, et M. Len. Henry Bertin, inspecteur des manufactures de France, à Gabriel Blagnien et Jean Gerin, entrepreneurs de Lyon, des ouvrages de maçonnerie pour la construction de la maison du quai St. Vincent, appelée maison Bertin - l'adite maison doit être habitable au 15^e Dec. prochain.

M^{re} Len. Henry Bertin intervient parce qu'il s'est engagé à payer auxdits entrepreneurs le surplus du susdit prix promis, pour lui en être tenu compte, conformément au bail à lui passé par D. Bergoin. le 1^{er} juillet 1699. -

Id. 473. - 1701, 11 mai. - Constantin al arrêté entre les P. Chastrens et Len. Henry Bertin, qui reconnaît que lesdits pères lui ont entièrement payé la construction de la maison appelée Bertin, montant à la somme de 19'518^l 4 s. et promet ledit Bertin, payer auxdits Pères le loyer de l'adite maison annuellement à 4 % du susdit prix de dépende de 19'518^l 4 s. qui est 780^l 1/4^s - à quoi s'ajoutent 19^l 6 s. pour le loyer d'une cuisine et d'une nouvellement construite aux paires des P. Chastrens, joignant l'adite maison. Le dit loyer annuel payé 800^l par an.

Id. 480. 1699. - Construction du magasin à poudre sur une partie du clos des Chastrens terrain cédé au prix de 5'100. Surface prise d'un côté 676 toises, de l'autre 160, total 836 toises.

Id. 493 1732. - D. Bruno Hugon, procureur, construction de la maison neuve, quai St. Vincent - joignant l'ancien des religieux de St. Benoît - S. T. Bapt. pour procureur de Talletvins.

Id. 499. 1652. - Plan et figure des héritages provenant en héritage de M. Henry et M. de Baglion, seigneurs de la Salle, situés à Lyon, paroisse St. Vincent, sur les bords de la Saône et au delà, depuis la rue de la vieille, jusque au tenement de maison et jardin appelé Madogaf, appartenant en 1746 à M. de Tussieu. Les susdits héritages comprennent les tenements de la Vinagière, de la grande et de la petite Roche... de Faus, ... des M^{rs} de Rochepa...
out¹

Id. 511. 1684, 16 Dec. - Arrêt du conseil portant qu'il en sera fait don à la chartruse de 30000^l à prendre sur les fonds recués à la M^{re} d'été et etc... pour leur dotation et bâtimens.
D. L. L.

- De leur righte, l'une des sept qu'il avoit promis à la Sainteté / aire continue pour son absolu-
tion. Les religieux n'ayant rien touché de ce don, le roi Louis XIII leur accorde pendant 12
années, commençant au 1^{er} janvier 1625 le revenu bon du la une d'un sel par minot de
sel, qui se lève dans les greniers de la ferme des gabelles du Lyonnais, - après le préleve-
ment de 1200^l payés pour gages aux secrétaires du roy du collige lyonnais. ---
- fol. 512. 1624, 11 Dic. - Lettres patentes de Louis XIII ordonnant ce prélevement et l'immagistrement
de l'arrêt du conseil d'Etat en. Dehors.
- 1625, 22 janv. - Immagistrement à la chambre des comptes à Paris des dites lettres patentes en
moyen du quoi les 300000^l données par Henri IV demeurant nulles et sans effet.
- 1625, 28 février - Immagistrement au greffe du bureau des finances de Lyon.
- fol. 515. 1602. (Janvier) - Extrait du titre de fondation de la chartrreuse de Lyon de Henri IV Don-
né à Paris la 13^e année de son règne.
- fol. 516. 1634, 9 mai. - Lettres patentes prorogeant le dit droit d'un sel par minot pour 9
années commençant au 1^{er} janvier 1637.
- fol. 517. 1642, 12 juillet. - Lettres patentes de Louis XIII continuant le dit droit pour 9 autres années
commençant au 1^{er} janvier 1646.
- fol. 518. 1631, 9 juin. - Lettres patentes, portant encore que la chartrreuse de Lyon est l'une des 7 que
Henri IV avoit voulu fonder lors de son absolu-
tion.
- fol. 520. 1632, mai. - Lettres patentes de Louis XIV leur accordant le dit droit des deniers revenus -
ant bon de la crue d'un sel par minot de sel, à perpétuité, en l'acquiescement de son
-me de 400000^l donnée par Henri IV dont les montons touchés jus qu'à présent, à
charge de payer 1200 livres annuellement aux secrétaires du Roi.
- fol. 521. 1602, 6 janv. - Brevet de Henri IV fondateur de la chartrreuse de Lyon, portant
donation d'une somme de 300000^l (un autre extrait figurant au fol. 533 porte 100000^l en
sd. en la même chose) à prendre sur les terres et possessions des eaux du Rhône, îles et ilots
depuis Lyon jus qu'à St. Genis contre deont la rivière, ensemble sur celles le long de
la rivière de Rhodan passant au Pont de Velle, en Bresse, jus qu'à son embouchure
au Rhône, comme aussi sur la moitié des deniers qui proviendront des lods et ventes
recelés, Droits d'ambains, et de thierances échues et à échoir en pays de Lyonnais, Forez
et à comais, Beaujolais pour les ambains seulement, Bresse et baillages nouvellement échues
en l'année 1602.

avec le Duc De Savoie - ligné Henri.

Id. 526. 1624, 26 nov. - Requête des chartreux demandant au roi qu'il leur soit fourni d'autres poids pour la dotacion, au lieu des 3'000^l à eux accordées par Henri IV, qu'ils n'ont pas pu percevoir.

Id. 526. 1626, 29 juin. - Ferme passée par le Lion Lionier, procureur et S. Gabriel Dupré, procureur, au Sr Guillaume Dormeau, Directeur, et Augustin Fenechal, commis au Bureau des gabelles, Du Droit-Dus, sol par minot de sel des premiers D'Edit-tes gabelles, moyennant 3000^l annuellement.

1626, 3 nov. - Les fermiers César Biraud déclarent ne pouvoir percevoir ledit droit à cause de la peste, et exécuter le bail à lui passé, offre d'en rendre compte.

Id. 527. 1641. - S. Faure, procureur de la chartreuse de Paris.

1646. - S. Pierre Guillot, procureur de la chartreuse de Lyon, offre le dit droit dus sol, à M. Chignot, Directeur des gabelles, aux prix de 2500^l sur la quelle sera préférée celle de 1800^l pour les gages de M. les Secrétaires du Roi.

Id. 528. 1656. - S. Guy, maître procureur de la chartreuse de Paris.

Id. 529. 1662. - S. Benigne Berthoz, procureur de la chartreuse de Lyon - Fermage dudit droit aux prix de 3'000^l

Id. 531. 1690, 19 Dec. - Arrêt du conseil du roi qui réduit le sol par minot de sel accordé aux chartreux de Lyon, à une pension annuelle de 1'000^l - Nota. Le dit arrêt a été rendu sur un faux exposé donné par les fermiers des gabelles, des lettres patentes de mai 1652.

Id. 532. 1694, 18 avril. - Lettres patentes confirmant l'adite pension annuelle de 1'000^l au lieu de sol par minot de sel.

Id. 534. 1727. S. De Moirias, procureur de la grande chartreuse.

1729. - S. Suzcard, procureur de Lyon.

Note de 1738. - Il n'y a aucune apparence de pouvoir revenir au rétablissement dudit droit affermé 3'000^l en 1662 - attendu que le sol par minot ne se lève plus. Mais la chartreuse en ait réclameré vainement en 1726 et années suivantes.

Id. 538 bis. - Voir Liassé de M^{rs} Croix. -

Id. 532. Mention de la chartreuse de notre Dame de Valant ou Valent à Paris.

Id. 559. Bulles des papes en faveur de l'ordre des chartreux. Depuis 1192. -

- fol. 567. Bulles en faveur de Seillon, Rorpas, de Villeneuve (Val de Brionnais) de Pal-
bonne, 9^{de} chartreuse, Grenade, Dijon. -
- fol. 574 1196. - Exemption des Droits de Lyo^{se}, piége, usage et de quelques autres que ce soit,
accordé par Raymond archevêque et par le chapitre de l'église de Lyon aux religieux de
l'Ordre des Chartreux, sur toutes les choses qu'ils achèteront, ou vendront pour leurs usages
dans la ville de Lyon, ou pour toutes les choses venant d'ailleurs qu'ils feront passer dans ladite
ville pour conduire dans leurs maisons etc. . . .
- fol. 575. Exemption de logement des gens de guerre, au profit des Chartreux (Lettres des a^u-
-gards) par Louis XIV (1643) - 1656 et 1712 et Louis XV, 1744. -
- fol. 579. Chartreux de Doyonay, de Megria, de Villeneuve - 1670 - Lettres patentes
permettant aux Chartreux d'user librement de leurs bois.
- fol. 582. 1670. août. - Lettres patentes confirmant le droit de committimus aux requêtes du pa-
-lais des Parlements, au profit des Chartreux. -
- fol. 585. 1663, janvier. - Lettres patentes de Louis XIV portant confirmation de tous les privilè-
-ges accordés par les papes et les Rois de France à l'Ordre des Chartreux.
- fol. 595. 1715, 14 juin. - Arrêt du conseil d'état portant confirmation des privilèges des Chartreux.
- fol. 601. 1715, 21 juin. - Lettres patentes données sur ledit arrêt.
- fol. 605. 1736. - S. Pascal le Comte, prieur de la Chartreuse de Paris.
- fol. 610 1717, août. Arrêt du roi portant suppression de droit du 10^e impo^{sé} sur les biens de
ses sujets - suppression des privilèges d'esp^{er} particuliers et communs au^x es du royaume.
Réclamation par S. Colombi, prieur de Lyon; l'adite suppression ne pouvait
s'appliquer aux privilèges des Chartreux - appuyés sur l'arrêt du conseil d'état; rendu
contre les fermiers des aides (1719). -
- fol. 612 1720, 2 juillet. - Déclaration du roi qui rétablit les privilèges supprimés par l'édit
de 1717. -
- fol. 621 1642 Concession de la place pour construire la maison du port de France en Dombes par
Gaston d'Orléans, tuteur de M^{lle} de Montpensier sœur d'Orléans, à la Chartreuse de Lyon.
1649. - Exemption au profit des Chartreux des droits qui se payent en Dombes, par Gaston
d'Orléans - Droits de piéages, impôts, gabelles et impositions quelconques sur les blés, vins,
poins et autres provisions, qui seront due en Dombes Chartreux, tant par terre que par eau.

- fol. 635. 1642. ... exemption des droits de passage sur les ponts de la ville de Lyon, par ordonnance de Louis XIII.
- fol. 639. 1605. - J. Alphonse de Fleiss de Richelieu - adjudicataire de la chartruse de Lyon,
- fol. 655. 1617, février. - Lettres patentes de Louis XIII portant affranchissement des droits d'amortissement - franc-fief et nouveaux acquêts - en faveur des chartreux : - ils jouiront des privilèges du clergé de France. -
- fol. 658. 1639, 19 Avril. - Déclaration du roi portant révocation des lettres d'amortissement sans finance.
- 1640, 16 juillet. - Déclaration des biens de la chartruse de Lyon par d. Léon, directeur, et J. Guillot procureur : - 1^o La lieue et un clos de la dite chartruse, situés dans l'enceinte de la ville de Lyon, près les remparts, contenant le grand et le petit cloître, les cellules des religieux, quelques pièces de vignes et jardinage spécifiés et amortis par les lettres patentes de ce Roi, de mai et août 1617. - - 2^o La cure, parois de Rossiers en Forez, réunis depuis 800 ans consistant en haute, moyenne et basse justice, portion de dîmes, quelques cens et rentes. - 3^o Acquisition de la grange Mollet - au village de Bussiget, en Brete, consistant en une petite maison, terres, quelques brossailles, bois taillis et un petit pré d'une journée d'homme, prix 800^{rs} y compris les bestiaux, outils etc. par contrat du 31 mars 1622. - - 4^o La jouissance par forme d'aumône, d'un lieu de Solotains en Brete, consistant en maison, terres, prés, bois et quelques étangs, lequel lieu de Solotains en Brete appartient à l'ordre depuis plus de 400 ans n'y a été fait aucune acquisition.
- fol. 661. 1653, 5 sept. - Acquisition de la maison j'anne, soit château yon, bâtie à neuf, plus une cour, petite maison et jardin, de Catherine Doucette, veuve de noble Jean yon ancien échevin de Lyon, par noble Balthazar de Mornieu sgr. de Grammont - Prix 13'300 et -
- 1653, 6 sept. - Election en ami par ce dernier au profit des chartreux. -

FIN

De l'analyse de l'Inventaire de la chartruse de Lyon, faite par M. Vacher, avocat à Lyon -

Reposoir le 11 Mars 1891. f. Tab. B. -

Chartreuse de Lyon. —

Archives de Saône-et-Loire. (à Mâcon). — Inventaire sommaire de la série H. n^{os} 1 à 1620, par les archivistes L. Michon, A. Beriet et L. Led. Mâcon. Imprimerie générale. 1896. —

Préface, pag. VII. — Chartreuse de Lyon (articles H. 298—H. 306). — Titres relatifs aux terres et seigneuries de Loise et de la Bâtie-de-Vers. — pag. 101—103. —

H. 298. — (Portefeuille). — 2 pièces, parchemin; 58 pièces, papier. — 1458—1634. — Terres et seigneuries de Loise et de la Bâtie-de-Vers. — Bail d'un meix sis au hameau des Potets, passé par Renaud Perruquet, curé de Tayat en Bresse, seigneur de la maison-forte de Loise; — en 1489, procédures pour Antoine et Jacques de Chevrel, écuyers, seigneurs de Loise, et en 1528, pour Amé de Lugny, écuyer, qui devint seigneur de Loise par son mariage avec Philiberte de Chevrel; — Reconnaissances de rentes, cens et services, passés au profit de Claude de Feurs, écuyer, seigneur d'Estours et de la Bâtie-de-Vers; — « Recepte incorporée des services deubz au doyenné d'Arpajé » au village de la Chapelle-de-Guinchay, mouvante en justice du chastelet de Loise; — Lettres de maintenance et de sauvegarde, obtenues par le chapitre de l'église cathédrale de Mâcon, pour le bois des Fouilloux, sis entre les villages de Châmes, Saint-Amour et la paroisse de Guinchay; — Actes de justice, rendus au nom de Louis de Franc, écuyer, d'ancien seigneur de Loise par son mariage avec Claudine de Lugny; — Procurement passé par messire Jean de Montprey, chevalier, seigneur de Châtenay, Bécot et Thoiriat, d'une partie de bois taillis joignant le bois des Fouilloux; — en 1596, compromis entre messire Jean de la Chambre de Montfort, seigneur d'Estours, Louis de Franc, seigneur de Loise, et Philibert Barjot, seigneur de la Vornette, pour l'acquisition et le partage de la châtellenie royale de Grêches et Chânes, laquelle a été précédemment acquise par Jean de Chandon, premier président en la cour des aides, au prix de 660 écus; — la part dudit Barjot consiste en « tous les hommes, justice, cens, rentes et domaines, et villages et paroisses de Chaintre, Loché, Prugilly, Saint-Amour, Coynes et Chasselas; » celle dudit de Franc, en tout ce qui dépend de ladite châtellenie dans la paroisse de la Chapelle-de-Guinchay, excepté le hameau

Lyon. — Archives de Saône-et-Loire. —

de hammeau des Nugets et la moitié de Massonay, qui feront la part dudit seigneur de la Chambre, avec ce qui dépend de ladite châtellenie dans les paroisses de St-Symphorien, Romanèche, Trêches et Chânes; — Reconnaissances passées au profit de ladite Claudine de Lugny, dame de Loise, par Claude, Antoine et Jean Chamonard, laboureurs de la Chapelle-de-Guinchay; — Traité entre ladite Claudine de Lugny et Louise de Seytierier, veuve de Claude de Layé, seigneur de Maximieux, dame de Lhoirat, pour délimiter leurs droits de justice et leurs bois, du côté de la forêt de Guinchay, vers le chemin de Beaujeu à Mâcon, — aux passés par Hector de Franc, seigneur de Loise, etc. Sur son Arrière H. 101 et 102.

H. 299. — (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 101 pièces, papier. — 1640-1670. — Terres et seigneuries de Loise et de la Bâtie-de-Verd. — Défense publiée au prône par le curé de la Chapelle-de-Guinchay, « de mener ny conduire aucun bestail ny paistre ny autrement dans les bois de M. de Loize, à peine d'estre les contrevenans châtiés par justice; » — Dénombrement de dits bois, divisés en 7 parcelles, — Procédures contre les délinquants; — Requête d'Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loise, contre ceux qui prennent du sable ou des pierres, sans sa permission, dans le lit de la rivière dite la Mauvaise; — Arrêt de la chambre des comptes de Dijon, portant que ledit Hector de Franc, « a fait au Roy les serments de foy, hommage et serment de fidélité, à cause et pour raison de la terre et seigneurie de Loize; » — Aveu et dénombrement de ladite terre; — Actes relatifs au chemin qui mène du château de Loise à l'église de la Chapelle-de-Guinchay, — Bail de ladite terre et seigneurie passé, au prix annuel de 1800 livres, par Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Anglure, Esvertaux, Loise et autres lieux, qui, le 3 août 1656, la vend avec toutes ses dépendances aux religieux de la chartreuse de Lys-St-Esprit de Lyon, moyennant la somme de 56'000 livres tournois; — Ratification de ladite vente par Gabrielle de Rougemont, femme dudit Jean de Franc; — Lettres d'amortissement; — Baux de fonds dépendant de Loise; — Exemption du logement des gens de guerre accordée aux châtreaux de Lyon, pour leurs maisons de Poloteins en Dombes et de Loise en Mâconnais; — « Dénombrement de la Bâtie-de-Verd en Mâconnais, sur le chemin de Lyon, à deux petites lieues de Mâcon, en la paroisse de Guinchay, à l'opposite

Lyon. - Archives de Saône-et-Loire. -

« a l'opposé de Loize, le grand chemin, entre de us, et se continue dans un quarré
 « jusques à la rivière de Saône; » - Procès-verbal contenant visite de ladite Bâtie
 qui a été vendue auxdits chartreux de Lyon, moyennant 42'650 livres, par messire
 Claude Leonard Damas, chevalier, marquis de Thianges, comte palatin de Dyo, seig-
 neur et baron d'Estours et autres lieux, etc... Invent. som. série H. pag. 102. -

H. 300. - (Portefeuille). - 4 pièces, parchemin; 100 pièces, papier; 1 plan. - 1672-1692.
 - Terres et seigneuries de Loize et de la Bâtie-de-Vers. - Plan des fonds qui dépendent
 de la terre de Loize et de celle de la Bâtie; - Baux de fonds dépendant d'édites terres;
 - Procédures contre des débiteurs; - vente faite aux chartreux de Lyon, par le chapitre de
 l'église cathédrale de Mâcon, du bois des Fouilloux, autrement dit de Laya, et du
 bois des Arserons, au prix total de 25'000 livres; - traité passé avec les habitants
 de St. Amour, pour la construction de la chaussée du grand étang de Loize; - défense
 à toutes personnes de chasser dans les bois dépendant de la terre de Loize et dans
 tous les autres acquis par lesdits chartreux; - Orde « à tous ceux qui ont des héri-
 « tages joignants et aboutissants sur les chemins, qu'ils ayent à les mettre en bon
 « état, afin qu'ils soient accessibles à tous passages, de quels genres qu'ils puissent
 « estre, principalement tous ceux qui ont des fonds et des héritages sur le chemin en-
 « dant de Tullienas au port Jean-Gras; » - « Réduction à la mesure de Lyon,
 « des mesures pour les blés de différents endroits, jusques à Gray, en Franche-Comté »
 - Total des serres dus annuellement, à cause de la seigneurie de Loize; en espèces,
 7 livres 19 sols 3 deniers; froment, 10 coupes et demie; seigle, 7 coupes; vin, 84 pots,
 noîs, 54 coupes untiars; huile, 6 chopines; poules, 16; chapons, 2, etc... Invent.
 som. série H. page 102. -

H. 301. - (Portefeuille). - 1 pièce, parchemin; 99 pièces, papier. - 1693-1712. - Terres
et seigneuries de Loize et de la Bâtie-de-Vers. - Baux de fonds dépendant des dites terres;
 - Procédures au sujet de dîmes, cens et serres: contre Abraham Berrier, Jean Boisson,
 François Delacharrière, habitants de la Chapelle-de-Guinchay; - contre Benoit Cadot,
 marchand de Pontaneraux, Jean Morel, ouésime Pain, habitants dudit lieu; - contre
 Claude de la Roche, écuyer, seigneur de Loucé; - contre Marie Aujas, veuve de
 Philippe Couindard, habitant de Grâches; - contre Claude Cadot, notaire à Chânes; -
 Substitution de Pierre Grenelle, procureur au bailliage de Mâcon, en l'office de lieutenant
 - ant des justices

Lyons. - Archives de Saône-et-Loire. -

- ant des justices de Loise et la Bâtie, « viciè les paroisses de la Chapelle-de-Guinchay et de Crèches ; » - Visite des bois de Loise ; - Lettres du curé de la Chapelle, concernant le prix des vins et des tonneaux ; - Les trois étangs de Loise sont amodiés au prix de 80 livres par an ; - Requêtes en modération des tailles mises sur les grangers et les vigneron de Loise et la Bâtie-de-Vers ; - Convention entre dou, Claude Guichenon, prieur de la chartreuse de Lyon, et Robt François Boccard, commissaire aux droits seigneuriaux, résidant à la Chapelle-de-Guinchay, pour la rénovation des terriers, etc... Invent som. légal H. pag. 102. -

H. 302. - (Portefeuille). - 3 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier. - 1713 - 1724. - Terres et seigneuries de Loise et la Bâtie-de-Vers. - Réparations aux bâtiments de Loise ; - Procédures pour droits de cens ; - Baux de fonds dépendant des dites terres ; - Les chartreux de Lyon sont exemptés de contribuer à toutes impositions mises sur le clergé de Mâcon ; - Le domaine de Belleverme, en la paroisse de la Chapelle-de-Guinchay, est vendu 3 000 livres par Pierre Chanorrist, bourgeois de Mâcon, à Joseph Guérin, seigneur de Guilleranche, contrôleur général des finances en la généralité de Lyon ; - Sentence du bailliage de Mâcon portant que Jean Charles Dormy, écuyer, baron de Vinzelles, « a entrepris, sans droit ni titre, sur la justice de Loise ; - Correspondance et mémoires touchant les droits de fief et de justice, ainsi que les dîmes, dus à l'abbé de Bourneuf, à cause de prieuré de St-Romain, sur les fonds dépendant de Loise et de la Bâtie-de-Vers ; - Mémoire relatif à la châtellenie de Crèches ; - Requête des habitants de la Chapelle-de-Guinchet, demandant que les États du Mâconnais fassent réparer un pont de bois qui se trouve sur le grand chemin de Mâcon à Villefranche, vis-à-vis du château de Loise ; - Reconnaissances de ventes, cens et servis passés par les justiciables de la terre de Loise, au profit des chartreux de Lyon ; - Noms des habitants de Loise, justiciables de la châtellenie de Crèches ; - Procès-verbal de plantation de bornes, pour délimiter la justice et seigneurie de Loise et les dîmes de la Bâtie ; - Inventaire des titres concernant la châtellenie royale de Crèches et de ses dépendances dans la paroisse de la Chapelle-de-Guinchay, etc... Invent som. légal H. pag. 103. -

H. 303. - (Portefeuille). - 3 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier. - 1725 - 1787, caract. anal.

Lyon. Archives de Saône-et-Loire.

Terres et seigneuries de Loise et la Bâtie-de-Vers. — Correspondance relative à la justice sur le hameau de Massonay; — Mémoires concernant les dîmes; — Défense à toutes personnes, « de chasser à chiens courants, à filet et autrement, sur la terre de Loise, la Bâtie et dépendances; de pêcher dans l'étang de Loise, non plus que dans les raves de la prairie de Massonay ni à la goutte dudit Massonay; » — Pièces de comptabilité; — Les revenus de la terre de Loise sont évalués, en 1730, 4'424 livres 7 sols 2 deniers; — « Possède la chartreuse de Lyon, dans la seditte terre de Loise, environ 500 coupées de vigne, dont 266 se travaillent par vigneron, à moitié fruit, et 36 par nos valets, qui rendent pour notre portion, année commune, 616 bottes ou 122 toiseaux, à tantite livres la botte; » — Acquisitions d'immeubles dans la paroisse de la chapelle-de-Guinchay; — Reconnaissances de rentes et servis passées par les justiciables; — Correspondance et mémoires concernant le bois des Fouilleux et celui des Arsarons, que le chapitre de l'église cathédrale de Mâcon prétend avoir droit de racheter; — Procédures à ce sujet; — Contraintes contre les habitants de St-Amour, de Chânes et de Brasé-les-Ollières, pour avoir paiement des dépens adjugés au profit des Chartreux de Lyon, dans des procès qu'ils ont eu à soutenir, sur sujet des Bruyères des Arsarons, etc...

Invent. tom. série H. pag. 103. —

H. 304. — (Registre). — In-folio, 148 feuillets, papier. — 1766-1752. — Sur entière des titres relatifs à la terre de Loise et à celle de la Bâtie-de-Vers. — Cet inventaire est très détaillé; on y trouve d'utiles renseignements sur la famille des Damas, etc... Invent. tom. série H. pag. 103. —

Fin du fonds des terres de Loise et de la Bâtie-de-Vers. —

Necrologium domus Lugduni
ex chartis Capituli generalis ~

- ch. 1585 obiit Spectabilis vir ¹⁵³⁹ Carolus Pesnet Pagnet, cartae ac Fise, bibliopola Lugdunens.
- " 1593 " Ill^{is} vir D. Petrus Thorellas (Torellas, c.p.; s.c.) juris utriusque doctor canonicus ecclesiae Metropolitanae urbis Caesaranogustanae habens anniv. perpet. sub die obitus sui qui fuit 18 maii, et missam de B^{te} in domibus majoris Cartusiae, Aulae Dei et S^{ti} Spiritus in civitate Lugdunensi.
- " " " Honor^{is} mulier de Binaix (et s.c.; de Bireaix, n.v.) mater D. Gilberti de Lannay vicarii dⁱ S^{ti} Spiritus in civitate Lugdunensi, benefactrix ejusdem dⁱ, habens missam de B^{te} M^a per tot. ord.
- " 1594 " R^{mus} in X^{to} Pater D. Guillelmus Cheisolmus Episcopus Dunblanensis, prof^s dⁱ Majoris Cart^{ae}, Prior dⁱ Romae et procur^r generalis ordⁱ apud suam Sanctitatem, alias Prior dⁱ S^{ti} Spiritus in civitate Lugdunensi, habens per tot. ord. plen. cum psalt. monach., missam de S^{te} M^a et anniv. perpet. scribendum sub die obitus sui qui fuit 25 sept.
- " " " Ven. Pater Petrus olim Prior Coelestinorum Parisiorum et Lugduni-
- " 1595 " Ven. in X^{to} Pater D. Hieronymus Marchant Prior et prof^s 2^o dⁱ majoris Cart^{ae} (1^o prof^s dⁱ Abbativillae, n.v.) alias scriba et vicarius ejusdem dⁱ, et primus Prior dⁱ S^{ti} Spiritus in civitate Lugdunensi, habens triplicem monachatum cum psalt. per tot. ord. et missam de B^{te} M^a, cujus obitus scribatur in cal. dd. ordⁱ qui fuit 25 sept. 1594.
- " 1600 " Nobilis D. Ludovicus de Molica (de Mouliez, s.c.) consiliarius regius in curia praesidentali Caturci, habens missam de B^{te} M^a in domibus Cartusiae majoris, Curoniae, Caturci et Lugduni.
- " 1601 " R^{mus} et ill^{mus} D. D. Hieronimus Comes a Rosdrarae (Aros drachonie, n.v.; s.c.) episcopus Wratislavicus (Wastliadensis, n.v.) et Pomeraniae, habens per annos majoris cartusiae, Lugdunensem et Dantisci missam cum agenda per Praesores diciturum dd. celebrandam.
- " " " Egregius et ven. D. Vitalis de Besset Juris utriusque doctor, canonicus ec.

eclesiae ss. Pauli et Justinii Lugdunensis, habens per tot. ord. anniv. perpet. scribendum in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 13 octobris.

- ch. 1601 obit Hon^{lis} Domicella Catherissa de Cornai (de Cornay, n.v.; s.c.) Molinensis et benefactrix d^{is} Lugdunensis.
- " 1606 " Honor^{lis} D^{na} Maria a Villanova uxor honorabilis D. Antonii Mallo (Mallo, n.v.; s.c.) civis Lugdunensis, orl^{is} amici.
- " 1607 " Ill^{mus} et gener^{us} D. D. N. de Myolans et de Chevieres (de Myolans, n.v.) regius eques torquatus, Vice Rex provinciae Lugdunensis (Gubernator regius in ciuitate Lugdunensi, n.v.) magnus amicus et fautor ord^{is}.
- " 1608 " D. Bernardus Bariot prof^s Cart^{is}, Prior d^{is} Lugdunensis qui obit Rouee missus a R^{do} Patre pro negotiis ord^{is}, habens per tot. ord. plen. cum psalt. monac. et missam de B^{to} M^o et anniv. perpet. scribendum in Kal. dd. sub die obitus sui qui fuit 21 Julii.
- " " D. Egidius Passart (Passard, n.v.; s.c.) prof^s Cartusiae, procur^r. d^{is} Lugdunensis.
- " 1610 " D. Gilbertus de Launay prof^s d^{is} Cartusiae hospes in d^{is} Catarci, alias Prior dd. Lugduni, Bebrae et Montis Rivi (ab 1601 ad 1604, n.v.; s.c.) habens missam de B^{to} M^o per tot. ord.
- " 1612 " Rob^{us} D. D. Claudius du Basset ecclesiarum ss. Justi et Pauli Lugdunens. canonicus, ac infirmarius Inulae Barbarae, habens per tot. ord. tricenerium singulare et anniv. perpet. scribendum in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 17 Aprilis.
- " 1613 " D. Antonius a S^{to} Paulo Prior d^{is} Tholosae, visit^r. prov^{is} Aquitaniae, prof^s d^{is} Cartusiae, alias Prior dd. Ruthanae, Villafranchae, S^{tae} Crucis et Lugdunensis, habens per tot. ord. plen. cum psalt. monach. et missam de B^{to} M^o, cum Agenda quia obit in itinere missus a capit^o gen^{is} pro negotiis ord^{is}, necnon anniv. perpet. scribendum in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 4^o sept. (conversionis 34, s.c.) -
- " " Nobilis vir D. Stephanus Bouviers Lugdunensis.
- " 1618 " D. Thomas Coquebart prof^s Cartusiae, alias Prior d^{is} Lugduni, habens missam de B^{to} M^o per tot. ord. (conversionis) 31, s.c.) -
- " " Nobilis vir Petrus Austris consiliarius regius et Praefectus particularis in sede

- ch. 1629 obit R^{mo} D. Nicolaus Mainard vicarius generalis R^{mi} Dⁿⁱ Dⁿⁱ Archiepiscopi Lugdunensis.
- " 1631 " J. Ludovicus de Bazemont prof^s et antiq^s d^s Parisiensis, alias Prior dd. (Vallis boneae, Chauvet; Rector Vallis boneae, i. e.; fuit Rector [D. Paleon b.]), Vallis profunda, Bassavillae, S^{tae} Crucis et Lugdunensis et vicarius d^s Salernum qui ultra 66 annos laudabiliter vixit in ordine.
- " " " Guillelmus donatus d^s Lugduni.
- " " " R^{mo} D. D. Robertus Bartelot episcopus Damascenus, suffraganeus Archiepiscopus Lugdunensis habens anniv. perpet. sub die obitus sui qui fuit 1^o dcc.
- " " " Magnificus D. Antonius Malo civis Lugdunensis magnus ordinis amicus, habens plenum cum qualt. monach., et missam de B^{te} M^{ae} per tot. ord. et anniv. perpet. scribendum in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 3^o oct.
- " " " Nobilis mulier D. Aloysia de Lange (de Langhe, c. f.) uxor clariss^{ae} viri D. de Villers in praefectura Lugdunensi et parlamento Domborum praesidis habens tricem. singulare per tot. ord.
- " 1632 " D. Jacobus de la Riviere prof^s d^s Lugduni.
- " " " R^{mo} sacerdos D. Marcus Antonius prof^s et Prior claustralis Abbatiae Athanensis ordinis cluniacensis benefactor cartivae Lugdunensis, hab^s miss. de B^{te} M^{ae} per t. ord. et anniv. perp. scribendum in cal. dd. sub die ob. sui qui fuit 16^o sept. (et. n. v.; i. e. et c. f. - 25 sept., c. Itting.).
- " 1634 " Ill^{us} D. D. Cardus comes de Zolem (Zolen, i. e.; de Zoley, c. f.) benefactor d^s majoris cartivae et d^s Lugdunensis hab^s miss. de B^{te} M^{ae} in dictis donis.
- " 1635 " Petrus Alard (et i. c.; Allart, c. Itting.; Alares, c. f.) donatus d^s Lugdunensis.
- " 1636 " D. Joannes Pietrequin (Pietrquin, c. Itting.) prof^s d^s Lugduni, Prior d^s Boniloci, alias Prior d^s Montis merulae.
- " " " Fr. Franciscus Laurent cov. prof^s d^s Lugduni hab^s plenum cum qualt. monach. a singulis cartivae professoris.
- " 1638 " Petrus Garnier donatus d^s Lugdunensis.
- " 1640 " D. Joannes Michael Carelet (et i. c.; aw.; Carelet, n. v.; Carellet, c. Tois.) prof^s d^s Lugdunensis.
- " " " Honor^{abilis} vir Martinus Monier (Monin, i. c.; c. Aw.; Monnin, c. Tois.) civis Lugdunensis agens in rebus ord^{is} in dicta civitate, hab^s miss. de B^{te} M^{ae} p. t. ord. -
- " " " Nobilis Margareta Dousony (et i. c.; c. Tois.; Dousony, c. Aw.; Doussey, n. v.) mater

venerandorum patrum Priorum Tolosae, Lugdunensis et Caturci, habens missam de B^o M^o p. tot. ord. et anniv. perpet. scribendum sub 15^o octobris.

- cl. 1641 obit Nobilis Joannes Yon consul (Yon exconsul, i. e.) civitatis Lugdunensis, hab^s anniv. perpet. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 29^o nov.
- " 1645 " Honestus vir Petrus Combet singularis benefactor d^s Lugdunensis hab^s anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 18 sept.
- " 1647 " D. Christophorus Doutelean (Doutelean, c. f.) prof^s d^s Rothomagensis, Prior d^s Lugdunensis, alias Prior d^s Belnae et dicitur d^s Rothomagi, hab^s miss. de B^o M^o p. t. ord.
- " 1648 " D. Gabriel Dupre prof^s Cartusiae, coadj^s d^s Lugdunensis, alias Rector d^s Polle-
tenis - (conversionis 50, i. e.).
- " " Fr. Bruno Deschamps (Deschamps, i. e.; con. prof^s d^s Lugdunensis, hab^s miss. de B^o M^o p. t. ord.
- " " Admodum ill^{us} et R^{mus} D. Laurentius de Simiane archidiaconus et comes ec-
clesiae Lugdunensis, hab^s plen. cum palt. mor. et miss. de B^o M^o p. t. ord. et anniv.
perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 24^o sept.
- " " R^{da} Mater Theresa a Jesu Priorissa monialium carmelitarum Lugdun^{is}, hab^s
miss. de B^o M^o p. t. ord.
- " 1649 " Fr. Sebastianus Chasoret (et c. Tris.; Chasoret, i. e.; donatus d^s Lugdunensis -
- " 1650 " R^{do} Pater D. Leo Tixier prof^s et Prior d^s majoris cartusiae et alius (Prior
dd. Divion^{is} et Lugdunensis, hab^s p. t. ord. Triplex plen. cum palt. morae.
et miss. de B^o M^o et anniv. perp. scrib^m in cal. dd. ord^s, cui raro solidae
virtutis exemplo praefuit singulari prudentia et gravi auctoritate praefuit
totos sex annos et menses quatuor usque ad diem obitus sui qui fuit 13^o nov.
- " 1652 " Eminentiss^{us} et R^{mus} D. D. Alphonsus Ludovicus du Fleury de Richelieu S^{mo}
Romanae Ecclesiae Cardinalis, Archiepiscopus et comes Lugdunensis, Galliarum
Primas, magnus Franciae Eleemosynarius, Cartusiae prof^s, hab^s plen. cum palt.
morae et miss. de B^o M^o p. t. ord. Cujus anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die
obitus sui qui fuit 24^o Martii (A est Prior de Bonpas, 1621-1623 et via
conversionis 51, i. e.)
- " 1654 " Fr. Nicolaus Landier (et c. Tris.; Landier, m. v.; i. e.) donatus d^s Lugdunensis.

- ch. 1654 obiit Fr. Jacobus Gausin donatus d. Lugdunensis -
- " " " R^{dux} ac nobilis D. Balhasor de Mornieu (Mornier, J.C.) ^{J.C. T.M.} hab. miss. de B^{to} M^o et simplicem monach. p. t. ord.; in domo vero Lugdunensi plen. cum psalt. mon. cujus anniv. perp. scrib. in cal. ad. sub die obitus sui qui fuit 27^a Martii.
- " 1655 " Fr. Andreas Perroquet donatus d. Lugdunensis.
- " 1657 " D. Andreas Cartor (Charon, n. v.; J.C.; c. T.M.) prof. d. Lugdunensi, hospes in d. Sallis clare.
- " 1658 " D. Paulus Torquenot prof. d. Lugdunensis.
- " 1660 " D. Gabriel Petit Jean (Petitianus, c. f.) prof. et Prior d. Lugdunensis, hab. tricen. singulare et miss. de B^{to} M^o p. t. ord.
- " " " D. Antonius Perrin (et J.C. et c. T.M.; Peringh, c. f.) prof. d. Lugdunensis Prior d. Siligniaci, alio Prior d. Sellionis.
- " " " D. Guillelmus Jobert (J.C. et c. T.M.; Jobius, c. f.) prof. d. Lugdunensis, hospes in d. Sellionis.
- " " " D. Joannes-B^{to} Quillar (et J.C. et c. T.M.) prof. d. Lugdunensis.
- " 1661 " D. Claudius de Hée prof. cartusiae, Prior d. Petrae Castri ac visit. prov. Burgundiae, alio Rector d. Lugdunensis, hab. miss. de B^{to} M^o et plen. cum psalt. monac. p. t. ord. et anniv. perp. scrib. in cal. ad. sub die obitus sui qui fuit 8^a Januarii (convers. 67 J.C.).
- " " " D. Anthelmus Blanchery (et J.C. et c. T.M.; Blancheri, n. v.) prof. d. Lugdunensis, hospes in d. Siligniaci.
- " 1662 " D. Antonius Gornet prof. d. Lugdunensis.
- " 1664 " D. Petrus Quillot (et J.C.; Quillot, c. f.) prof. et coadj. d. Lugdunensis, hab. miss. de B^{to} M^o p. t. ord.
- " " " D. Joannes Benignus Bertor (Berthor, J.C.; c. T.M.) prof. et procur. d. Lugdun.
- " 1665 " D. Benedictus Barcos (de Barcos, J.C.; c. T.M.) du Charles, n. v.)
- " " " D. Claudius Lewrat (Lewrat, n. v.; J.C.; c. T.M.; alio vic. Diaboni } prof. d. }
1651. Bonip. 1652 et 1655, n. s. M. 1661 - v. s. Aug. 1662 et sac. d. Lugd.) } Lugdunensis.
- " " " D. Joannes Quicarni (Quichard, n. v.; J.C.; c. T.M.)
- " 1666 " D. Simon de la Fosse prof. d. Lugdunensis.
- " " " Ill^l D. D. de Lonjigni (sic; Champigny, J.C.; c. T.M.) consiliarius regis in secretiori consilio praefectus iudicando et pecunie (iudicandae

rei et pecunie, s.c.; jurisicundo rei et pecunie, c. tris.) regiae administratione in
provinciis Lugdunensi et Delphinatus, habet miss. de B⁹ M⁹ p. t. ord. -

- ch. 1667 obit D. Ludovicus Hedon (c. tris; Edon, c. f.; prof^s Cartusiae, hospes in a⁹ Sellionis,
alias Prior de Bonafidei, Caturei et Lugdunensi et conversus prov⁹ Aquis-
tanice, habet miss. de B⁹ M⁹ p. t. ord. (de Rouen, conversiois, 29, alius consij^r cart⁹, s. c., -
- " 1669 " D. Petrus Bonnet (Bonnet, m. v.; c. tris; Bonal, s. c.) prof^s et antiq^r d^s
Lugdunensis, habet miss. de B⁹ M⁹ p. t. ord. -
- " " " D. Philippus de l' Isle (Isle, s. c.) prof^s d^s Lugdunensis, orator.
- " 1670 " D. Joannes B⁹ Billalard (et s. c. et c. tris; Billalard, c. f.) prof^s et antiq^r
d^s Lugdunensis, qui 45 annos in prima sui monasterii cella laudabiliter
vixit in or.
- " " " R⁹ D. Antonius de Neufville Abbas Sti Justi, vicarius generalis ill⁹ D. Archie-
piscopi Lugdunensis.
- " 1671 " Fr. Josephus Philippe conv. prof^s d^s Lugdunensis habet miss. de B⁹ M⁹ p. t. ord.
- " " " R⁹ D. Hieronymus Chalons (Chalons, c. tris.) canonicus et Camerarius eccl^e
siae collegiatae Sti Pauli Lugduni et in tribunali primatus Lugdunensis iudex
secundarius, habet participationem ord⁹ et annis perp. scrib⁹ in cal. dd. sub die
obitus sui qui fuit 16⁹ oct.
- " 1672 " Fr. Antonius Guy (ch. tris; Qui, s. c.) conv. prof^s d^s Lugduni, qui (ultra,
c. f.) 53 annos laudab^r vixit in ord., habet miss. de B⁹ M⁹ p. t. ord. -
- " " " Fr. Jacobus Prost (Prost, s. c.)
- " " " Fr. Carolus l' Abaye (la Baye, m. v.; s. c.; le Baye, c. tris.) } donatus d^s Lugdunensis.
- " " " Fr. Lazarus Rebours
- " " " R⁹ D. Damianus Urleran (Hurtevan, c. tris.) Praepositus Seminaris Sti
Irenaei Lugduni -
- " 1675 " Honorabilis Joannes Bronod (Bronod, s. c.; c. tris.) civis Lugdunensis habens annis
perpet. scrib⁹ in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 18 febr. (12 febr., s. c.) -
- " 1676 " D. Petrus Menard prof^s d^s Lugdunensis.
- " " " Fr. Joannes B⁹ Vernat } conv^s prof^s d^s
- " " " Fr. Joannes Antonius Ferner (Ferner, c. tris.) } Lugdunensis -
- " " " Fr. Antonius Cadi donatus d^s Lugdunensis, hospes in cl^e S⁹ Crucis. -

- ch. 1676 obit Fr. Jacobus Jarle (Jarle, s.c.; Jalle, m.v.; Jaste, c. Tris.) donatus d^s
 " " " Fr. Joannes Mancus (Manecy, m.v.; J.c.; c. Tris.) } Lugdunensis.
 " " " Fr. Honoratus Agiardus (Aycardus, c. Tris.; Aichardus, s.c.; Aufrandus, m.v.) donatus d^s
 Lugdunensis.
 " 1677 " Fr. Bernardinus Saugery (c. c. Tris.; Saugerie, s.c.) donatus d^s Lugdunensis.
 " 1678 " D. Joseph Mureret prof^s d^s Lugdunensis.
 " " " Fr. Claudius Mollet, donatus d^s " "
 " 1679 " D. Nicolaus de Franc prof^s et antiq^s d^s Lugdunensis, alias Prior d^s Ponsi, hab^s
 miss. de B^a M^a p. t. ord. in quo ultra 55 annis laudabiliter vixit.
 " " " D. Petrus Lenoir prof^s d^s Lugdunensis, hospes in d^o Majorani.
 " " " Fr. Carolus Georgius Claustra donatus cartusiae, hosp^s in d^o Lugduni -
 " 1680 " Fr. Petrus Lendrevet (Lendrevet, m.v.; Lenorevet, s.c.; c. Tris.) donatus d^s Lugdunensis.
 " " " Nobilis D. Marcus Antonius de Margenod (Margenod, s.c.; c. Tris.) ex consul
 hab^s anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui 18^o Maii.
 " 1685 " D. Leo de Franquerille (de Franquerille, m.v.; c. Tris.) prof^s cartusiae, coadj^r d^s
 Montis merulae, alias Prior dd. Majorani, Vallisbonae et Lugduni et consist^r prov^o
 Provinciae necnon Scribe R^o Patris et capi ger^s, hab^s plen. cum pult. monae.
 et miss. de B^a M^a p. t. ord. et anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus
 sui qui fuit 15^o nov.
 " " " D. Petrus Benedictus Chaissy (choissy, c. Tris.) prof^s d^s Lugduni, proc^r in d^o
 Poletensi, hab^s miss. de B^a M^a p. t. ord. -
 " 1686 " Fr. Guillelmus Bertole (Berthole, c. Tris.; m.v.) donatus d^s Lugdunensis, hospes in d^o Montis merulae
 " 1688 " Fr. Benedictus Colin donatus d^s Lugdunensis.
 " 1689 " D. Hugo Boyer prof^s d^s Lugdunensis.
 " " " D. Michael du (le, c. Tris.) Fournel (du Fournel, c. f.) prof^s d^s Lugduni, hospes
 in d^o Montis merulae.
 " 1690 " Fr. Josephus Barbier donatus d^s Lugduni, hospes in d^o Montis merulae.
 " 1691 " D. Jacobus Gaillat prof^s d^s Lugduni.
 " 1693 " Honorabilis vir Laurentius Arnaud civis Lugdunensis hab^s miss. de B^a M^a p. t. ord.
 " 1694 " Fr. Antonius Broche (Broche, c. Tris.) prof^s d^s Lugduni, hospes in d^o Petrae Castris
 " " " D. Raphael Doucette prof^s et antiq^s d^s Lugduni.

- ch. 1694 obit Fr. Joannes Jacqueton, con. prof^s d^s Lugduni.
 " 1695 " D. Guillelmus Gigot prof^s et antiq^{us} et procur^{us} d^s Lugduni.
 " " D. Ludovicus de Ville prof^s d^s Lugdunensis.
 " " D. Joseph Perard prof^s d^s Lugduni, hospes in d^s Pomerii.
 " 1696 " D. Franciscus Le Camus prof^s et antiq^{us} d^s Lugduni, coadj^{us} d^s Montis merulae.
 (alio Prio^r d^s s^{tae} Crucis, c. tris et Schwengel; qui ultra 60 annos laudabiliter
 vixit in ord, c. tris.)
 " 1699 " Fr. Bruno Jatre con. prof^s d^s Lugduni hab^s miss. de B^a M^a p. t. ord.
 " 1703 " D. Humbertus (Lumbertus, c. tris.) Mongeron prof^s d^s Lugduni.
 " 1704 " D. Joannes Goyne prof^s d^s Lugduni.
 " 1705 " D. Bruno Jaze prof^s d^s Lugduni, 2^{us} coadj^{us} d^s Ripalis, alio Prio^r dd.
 Montis merulae, Lugduni et Portarum et Rector d^s Ripalis hab^s miss.
 de B^a M^a p. t. ord.
 " 1707 " D. Andreas Ferrus prof^s et 2^{us} coadj^{us} d^s Lugduni hab^s miss. de Assumptione
 B^a M^a p. t. ord.
 " " " D. Joannes B^{te} Berthon prof^s d^s Lugduni.
 " " " D. Franciscus Perzette (Percette, c. tris.) prof^s d^s Lugduni hab^s miss. de B^a M^a
 in provⁱⁿciis cartusiae, Provinciae, Aquitaniae, Burgundiae utriusque Franciae et Pica-
 diae.
 " " " Fr. Clemens Godis donatus d^s Lugduni.
 " 1708 " D. Franciscus de Baugemare, prof^s d^s Lugduni, Prio^r d^s Siligniaci, alio
 Prio^r dd. Monasterii et Sylvae benedictae hab^s miss. de B^a M^a p. t. ord.
 " 1709 " D. Leo Bronod prof^s d^s Lugduni, Prio^r d^s Tetrae Castris, visit^{us} provⁱⁿciae
 Burgundiae, alio Prio^r d^s Montis merulae, hab^s plen. cum psalt. monac et miss. de B^a M^a et aliam
 de S^{ta} Antonis p. t. ord. et anniv. perp. scribit^{us} in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit
 23^{us} Augusti.
 " " " D. Bernardus de Laroere (de la Roere) prof^s d^s Lugduni, Prio^r d^s Majorani,
 alio Prio^r d^s Aveniae.
 " " " D. Bonaventura Dederet prof^s d^s Lugduni, Prio^r d^s Vallis Clusae, alio Prio^r dd.
 Majorani, S^{tae} Crucis Molinensis et vicarius d^s monasterii Pestinensis.
 " " " D. Paulus Garat prof^s d^s Lugduni.

- cl. 1709 obiit Fr. Franciscus Bertet covr. profs d^s Lugduni, hospes in d^o Petree Castri.
- " " " Fr. Franciscus Letelier (de Tallier, c. Triv.) abbas d^s Lugduni.
- " 1710 " D. Blarius Blanchet profs d^s Lugduni.
- " 1711 " D. Bartholomeus Chamorri (Chamorry, c. Triv., Chamorris, c. m.) profs d^s Lugduni, procur^r d^s Castrensis, hab^s miss. de B^{te} M^{ae} p. t. ord.
- " " " D. Nicolas de la Salle profs et coadj^r d^s Lugduni, hab^s miss. de B^{te} M^{ae} p. t. ord.
- " " " D. Jacobus Bastero profs d^s Lugduni.
- " 1712 " D. Guillelmus Bergoin profs, antiq^r et correrius d^s Portus B^{te} M^{ae}, alius Prior ejusdem d^s et d^s Lugduni, necnon visitator provinciarum cartusie et Aquitanie, qui ultra 61 annos laudabiliter vixit in ord., hab^s plen. cum salt. moss. et miss. de B^{te} M^{ae} per t. ord. et anniv. perp. scrib^{ta} in Cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 23 (et c. Triv., 25 oct. c. f.) octobris.
- " " " D. Franciscus Payelle profs d^s Lugduni, coadj^r in d^o monasterium Salutarum alius Prior dd. (Vallis Stae, c. m.; c. Triv.) et Vallis Stae M^{ae}.
- " " " D. Claudius Buron profs d^s Lugduni, hospes in d^o Majoravi.
- " 1713 " D. Joseph Foelis (Fales, c. Vals. et c. Triv.) profs d^s Lugduni, hospes in d^o Sellionis, diaconus (c. m.; c. Triv.) -
- " " " Fr. Julianus de Ville (Deville, c. Vals.; c. Triv.) donatus d^s Silignaci, hospes in d^o Lugduni -
- " 1714 " D. Joannes B^{te} de la Marey (de Lamarez, c. f.; de la Marey) profs et antiq^r d^s Lugduni -
- " 1715 " Fr. Jacobus Cochat covr. profs d^s Lugduni.
- " 1718 " D. Leo Montailier profs et correrius d^s Lugduni, alius Rector d^s Castrensis, hab^s miss. de B^{te} M^{ae} p. t. ord.
- " " " D. Bruno de Chamfl^{oy} profs et coadj^r d^s Lugduni, hab^s miss. de B^{te} M^{ae} p. t. ord. -
- " " " Fr. Joannes B^{te} Olille (Tille, c. Triv., Tille, c. m.) covr. profs d^s Lugduni, hospes in d^o Vallis claree.
- " " " Fr. Claudius Marin donatus d^s Lugduni -
- " 1719 " D. Claudius Messier profs et 2^{us} coadj^r d^s Lugduni, alius Prior d^s Vallis claree et vicarij d^s Salutarum hab^s miss. de B^{te} M^{ae} p. t. ord.

- 1719 Obiit D. Carolus Brondon (Brondau, c. tris.; Brondon, c. m.) prof^s Cartusiae, coadj^r
 d^s Lugduni.
- " 1720 " Fr. Philippus Deleau (et c. tris.; de leau, c. m.) conu. prof^s d^s Lugduni.
- " 1721 " D. Stephanus la Chapelle prof^s d^s Lugduni, hab^s miss. de B^{ti} M^a p. t. ord.
- " " " Praenobilis D. D. ac R^{mus} Abbas Carolus de Langeron de Mauluvrier (de Man-
 luriel, c. m.) comes et sacrista ecclesiae Lugdunensis, elemosinarius regius,
 hab^s fratrem in ord. et anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui
 qui fuit 16^o septembris.
- " 1722 " D. Anthelmus Pinet prof^s et antiq^r d^s Lugduni, qui ultra 57 annos lauda-
 biliter vixit in ord. semper in eadem d^s et in eadem cella, et officium cantori
 chori sine intermissione exercuit per 55 annos, hab^s miss. de B^{ti} M^a p. t. ord.
 et anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 10^o Martii.
- " " " D. Joannes Jacobus Vialis prof^s d^s Lugduni, qui 56 annos laudabiliter
 vixit in ord., hab^s miss. de B^{ti} M^a p. t. ord.
- " 1723 " D. Antonius Dumaz (et c. tris.; Dumas, c. Prinsol) prof^s d^s Lugduni hospes in d^s
 Bonaevidae.
- " " " Fr. Claudius Vellet conu. prof^s d^s Villae-francae, hospes in d^s Lugduni, hab^s
 miss. de B^{ti} M^a in prov^{is} Cartusiae, Provinciae, Aquitaniae et Burgundiae.
- " 1724 " D. Alexius de Langeron prof^s et antiq^r d^s Lugduni, Prior d^s Petrae Castri, visitator
 prov^{is} Burgundiae, alius Prior dd. Taurinensis, Ruthemae, Pomerii et Sylvae benedictae,
 qui ultra 60 annos laudabiliter vixit in ord., hab^s plen. cum psalt. monac. et miss.
 de B^{ti} M^a p. t. ord. et anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 2^o Aprilis.
- " 1725 " Fr. Matthaeus a l'hoste (Alhoste, c. m.; Altosta, c. f.) conu. prof^s d^s Lug-
 duni, hab^s miss. de S^{mo} nomine Jesu p. t. ord.
- " " " Fr. Claudius Flachon (flacon, c. f.) conu. prof^s d^s Lugduni qui 59 annis
 laudabiliter vixit in ord., hab^s miss. de B^{ti} M^a p. t. ord.
- " 1726 " Honorabilis D. Gaspard Colomby excubitorum civitatis Lugdunensis pre-
 fectus, hab^s fratrem in ord. et anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus
 sui qui 16^o Julii.
- " 1728 " Perillustris D^s D^s Henrica de La Vivaille (Vivaille, c. f.) uxore ill^o D^s
 Le Poullatier (Le Poullatier, c. f.) rei judicariae ac avarariae praefecti

Lugdunensis, hab^s anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 14^o Maii -

- ch. 1730 Obiit D. Joannes Angelus Colomby prof^s d^s Villae francae, Prior d^s Lugduni, visit^o
prov^o cartusiae, alias Prior dd. Villae francae, Stee Crucis, Catenci et Castrensis, hab^s
plen. cum psalt. monac., miss. de B^{ta} M^a et aliam miss. de quinque vulneribus X^{ti}
p. t. ord. et anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 12^o Jan.
- " 1731 " Ill^{mus} et R^{mus} D. D. Franciscus Paulus de Neuville de Villerois Archiepiscopus
et comes Lugdunensis, Primas Galliae, regii ord^s commendator, hab^s anniv.
perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 5^o februarii (ita c. Tru;,
mea. Flor; 3^o febr. = c. f.).
- " 1733 " R^{mus} et Ill^{mus} D. D. Ludovicus de Lavergne de Tressan (Tressan, c. mu; Tressan,
c. f.) comes Lugdunensis, Archiepiscopus Rothomagensis, singularis annuus ord^s,
hab^s anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit
- " 1734 " D. Petrus Buyet (cro. Tru; Guyet, c. m.) prof^s antiq^s et coadj^r d^s Lugduni, hab^s
miss. de B^{ta} M^a p. t. ord. (in quo 50 annis laudabiliter vixit, c. Truiml).
- " 1740 " D. Claudius Guichenon prof^s et antiq^s cartusiae, Prior d^s Aurelianensis, visit^o
prov^o Franciae ad Ligerim, alias Prior dd. Siligniaci, Riphaeae, Taurinensis et
Lugduni, hab^s plen. cum psalt. monac., miss. de B^{ta} M^a et alteram de S^{ti}s Arigalis
p. t. ord. in quo 50 annis prioris officium exercuit et ultra 60 annos laudabiliter
vixit; et anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 4^o Maii (et c. Tru;
[à tort, D. Paleius B.]; 4^o Junii, c. m; c. Pa. n'a pas la date.) -
- " 1743 " D. Joannes Jacobus Gayet prof^s et antiq^s et canonicus d^s Lugduni, hab^s miss. de B^{ta} M^a
p. t. ord. in quo 53 annis laudab^r vixit
- " 1744 " D. Petrus Bigillon (Bezellion, c. f; Bixilion, c. m.) can. prof^s d^s Lugduni, hospes
in d^o S^{ti} Hugonis.
- " 1745 " Fr. Jacobus Blondel donatus d^s Lugduni -
- " 1746 " D. Basilis Fremiot (Fremest, c. f; c. m.) prof^s cartusiae, hospes in d^o Lugduni.
- " 1747 " D. Claudius Guinet prof^s cartusiae, Prior d^s Romae, visit^o prov^o S^{ti} Braunonis et
Procur^r gen^s ord^s, alias Prior dd. Pomerii et Lugduni necnon visit^o prov^o cartusiae,
hab^s plen. cum psalt. monac. et miss. de B^{ta} M^a et alteram miss. de S^{ti} Nomine Jesu
p. t. ord. et anniv. perp. scrib^m in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 28^o Martii -
- " 1748 " Fr. Joannes Claudius Mabert donatus d^s Lugduni.

- ch. 1749 obit Fr. Antonius Baudet (Baudet, c. m.) conv. prof: d: Lugduni, hab: mis. de B^{te} M^e
 in prov: Cartusiae et Burgundiae.
- " 1750 " Fr. Bernardus Chossay (et c. m.; Coossay, c. f.; Chosai, c. m.) donatus d: Lugduni, hosp: in d: S^{tae} Crucis.
- " 1753 " D. Alexius Dupra prof: Cartusiae, hospes in d: Lugduni.
- " 1754 " D. Hugo Moreau prof: Cartusiae, procur: d: Lugduni, alias Prior d: Vallis S^{tae} Mariae, hab: mis. de B^{te} M^e sp. t. ord. in quo 52 annis laudab: vixit.
- " " " Fr. Stephanus Genieux conv. prof: d: Cartusiae, hospes in d: Lugduni.
- " 1755 " D. Bruno Rolin prof: et antiq: d: Lugduni, hab: mis. de B^{te} M^e sp. t. ord. in quo 50 annis laudab: vixit.
- " 1756 " D. Joannes Salvator Spontoni prof: Cartusiae, hospes in d: Lugduni.
- " " " Fr. Philippus Chevalier oblatus d: Lugduni.
- " 1757 " Fr. Ludovicus Prost donatus d: Lugduni, hospes in d: S^{tae} Crucis.
- " " " Fr. Claudius Cortavoz (et c. m.; Ojoutavoz, c. P. s.) donatus d: Siligniaci, hospes in d: Lugduni.
- " 1758 " Em^{mus} ac R^{mus} D. D. Petrus de Guerin de Fencis S^{tae} Romae Ecclesiae cardinalis, Archiepiscopus Lugdunensis, singularis amicus et fautor ord:, in quo habet mis. de B^{te} M^e et annis, perp. scrib: in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 2^a Martii.
- " 1759 " D. Gabriel Fraenel prof: et antiq: Cartusiae, Prior d: Lugduni, vixit: prov: Cartusiae, alias Prior d: Siligniaci et vixit: prov: Burgundiae, antiq: Priorum et visitatorum ord:, hab: plen. cum psalt. monac., mis. de B^{te} M^e et alteram de S^{tis} Angelis sp. t. ord. in quo 66 annis laudab: vixit et annis, perp. scrib: in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 19^a Maii.
- " 1763 " Josephus Morel oblatus d: Lugduni.
- " 1766 " D. Michael Raymond (et c. m.; Raimond, c. f. s.) prof: et antiq: Cartusiae, hospes in d: Lugduni, hab: mis. de B^{te} M^e sp. t. ord.
- " " " Fr. Philibertus Boisson donatus d: Lugduni.
- " 1770 " D. Hiacintus de Crosey prof: Cartusiae, curatus d: Lugduni, alias Prior dd. Sellionis, Sylvae benedictae et Nanceni.
- " 1771 " Fr. Joannes Philippe (Philippe, c. m.; Anj, c. f.) donatus d: Lugduni -

- ch. 1775 obit Fr. Claudius Franciscus Quetant donatus d^o Lugduni.
- " 1776 " D. Carolus Thibaudet prof^s cartusiae, hospes in d^o " "
- " " " Fr. Joannes Roure donatus d^o Lugduni.
- " 1777 " Fr. Simeon Morel (Simon, c. f.) conv. prof^s d^o Lugduni.
- " 1779 " D. Antonius Callas prof^s d^o Villaemorse, Prior d^o Lugduni et visit^o prov^o cartusiae, alius Prior dd. Bonipassus et Fontis B^{te} M^{ae} necnon visit^o prov^o Franciae ad Sequanam, hab^s plen. cum psalt. monac. mis. de B^{te} M^{ae} p. t. ord. in quo 50 annis laudab^o vixit et anniv. perp. scrib^o in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 3^o Martii.
- " 1780 " Fr. Benedictus Jougan (Jougau, c. Bourg; Jougard, c. f.) donatus d^o Lugduni.
- " 1781 " Fr. Paulus David donatus cartusiae, hospes in d^o Lugduni.
- " 1782 " Fr. Gasparus Varnier donatus d^o Lugduni.
- " 1787 " D. Josephus Arestan prof^s cartusiae, hospes in d^o Lugduni, qui 65 annis laudab^o vixit in ord.
- " 1789 " Ill^l ^l ac R^l ^l D. D. Antonius Malvin de Montazel (Montazot, c. tri.) Archiepiscopus Lugdunensis, hab^s anniv. perp. scrib^o in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 5^o Maii (3 Maii, c. Tri.).
- " 1794 " D. Gabriel Charvet prof^s cartusiae, Prior d^o Lugduni, visit^o prov^o cartusiae, alius Prior dd. Sylvae benedictae et Sellionis, necnon visit^o prov^o Burgundiae, hab^s plen. cum psalt. monac. mis. de B^{te} M^{ae} p. t. ord. in quo 50 annis laudab^o vixit, et anniv. perp. scrib^o in cal. dd. sub die obitus sui qui fuit 6^o Maii anni praeteriti.
- " 1798 " D. Hieronimus Sade prof^s cartusiae, coadj^o d^o Lugduni.
- " 1805 " D. Joannes Franciscus Biella corarius d^o Lugduni, prof^s cartusiae.